

Université de Montréal

La politique des nationalités: vecteur d'expansion internationale du Second
Empire français (1859-1868)

par

Francis Abud

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences
en histoire

Avril 2012

© Francis Abud, 2012

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé
La politique des nationalités: vecteur d'expansion internationale du Second
Empire français (1859-1868)

présenté par

Francis Abud

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

David Meren

.....
président-rapporteur

Samir Saul

.....
directeur de recherche

Yakov Rabkin

.....
membre du jury

Résumé en français

Le Second Empire français est une période de grands changements sur la scène internationale. Profitant des diverses crises politiques de nature nationale secouant l'Europe et l'Amérique, Napoléon III entend profiter de ces dernières pour favoriser l'expansion de l'influence française dans des régions appelées à devenir névralgiques pour les intérêts impériaux. Érigée en *moyen de puissance*, la politique des nationalités est un discours politique flou, théorique et adapté aux besoins du moment par le régime du Prince-Président. Son principal objectif vise l'installation de régimes *césaro-démocratiques* alliés à la France. Ces derniers peuvent être implantés par divers moyens : la guerre, par des échanges de territoires entre souverains ou par une méthode politique novatrice, l'appel au peuple comme source de légitimité. Ce qui est inusité avec la politique des nationalités, c'est le recours systématique à une «volonté» populaire. Quelle se manifeste par des élections contrôlées ou par une assemblée de notables bien sélectionnés, il y a ce souci d'apparaître légitime auprès des différentes populations.

En utilisant des sources primaires et de nombreuses recherches historiques et politiques, le présent mémoire étudie les divers mécanismes qui régissent la politique des nationalités de Napoléon III. Il sera question d'analyser la dynamique de la politique des nationalités et de la façon dont cette dernière permet l'accroissement de l'influence française en Italie, en Allemagne, au Mexique et finalement dans la Syrie ottomane.

Mots clefs : Second Empire français, Napoléon III, relations internationales (1851-1870), politique des nationalités.

English abstract

The Second French Empire was a period of great change on the international scene in Europe and America. Using the diverse national crises that were shaking the European and American balance of power, Napoleon III intended to use these crises in order to favour French influence in regions where her interests were starting to become vital for worldwide supremacy. Put forward as a *means of power*, the policy of nationalities is an abstract political idea that creates a political discourse which favors imperial projects around the world. The objective of the policy of nationalities aims at the installation of monarchies allied to France which can be installed in various ways, through war, territorial exchanges or by a new method, popular referenda. However, all of these regimes were installed in the name of nationality. Yet what is innovative in the policy of nationalities, is the systematic recourse to the will of the people as a means to legitimize France's territorial expansion. This manifested itself in a controlled election or by an assembly of well chosen *notables*. There was always a need to appear lawful in the eyes of the foreign populations.

Using primary sources and a variety of historical studies, this research's aim is to analyze the methods used by Napoleon III to promote France's policy of nationalities. We will study the dynamic of this policy and the way the national argument was used during political crises in Italy, Germany, Mexico and the ottoman province of Syria.

Keywords: Second French Empire, Napoleon III, international relations (1851-1870), policy of nationalities.

Table des matières

Résumée en français	iii
English abstract	iv
Liste des abréviations	vii
Dédicace	viii
1. Introduction	1
1.1 Énoncé de la question centrale.....	1
1.2 État de la question.....	2
1.3 Idées directrices	9
1.4 Hypothèses et résultats préliminaires.....	9
1.5 Importance du sujet et contribution aux connaissances	10
1.6 Source et méthodologie.....	11
2. Les fondements de la politique des nationalités, ses objectifs et ses méthodes.....	12
2.1 Les origines de la politique des nationalités : le mythe napoléonien.....	12
2.2 L'émulation du système bonapartiste sur la scène internationale.....	13
2.3 La politique des nationalités comme fondement de l'action impérial	16
2.4 Les outils appuyant la politique des nationalités	19
3. Le mouvement national italien au service de l'expansion française 1859-1861	22
3.1 Les objectifs d'une intervention en Italie.....	22
3.2 La confédération italienne.....	23
3.3 Villafranca et l'échec de la confédération italienne.....	27
3.4 L'expédition des <i>Mille</i> ou l'impossible contrôle de l'unification italienne	32
4. La politique des nationalités comme moyen d'intervention en Allemagne.....	34
4.1 La Troisième Allemagne et la restructuration des principes de Richelieu.....	34
4.2 De Biarritz à Sadowa. L'incertitude de la diplomatie française	36
4.3 L'échec de la troisième Allemagne et de la politique des nationalités	40
5. L'instauration de l'Empire mexicain. Une émulation bonapartiste?.....	46
5.1 Les origines de l'intervention au Mexique	46
5.2 La politique des nationalités au service de la grande pensée du règne	47
5.3 L'installation du régime impérial au Mexique.....	51
6. L'intervention française en Syrie et le projet du « royaume arabe » de Syrie.....	58

6.1 Un problème d'analyse.....	58
6.2 La politique des nationalités appliquée au contexte arabe.....	59
7. Conclusion.....	65
7.1 La politique des nationalités comme nouveau moyen de puissance pour la France.....	65
8. Bibliographie.....	70

Liste des abréviations

- a) Archives Colonna Walewski ACW
FACW/1/ACW/COR Les correspondances avec Napoléon III
- b) Archives du Ministère des Affaires Étrangères de France AMAE
CP Correspondance politique
CPC Correspondance politique consulaire
MD Mémoires et documents
PA Papiers d'agents
- c) Archives Nationales (Paris) AN
AB XIX 159-178 Papiers des Tuileries
400 AP Fonds Napoléon
192MI 1-22 Fonds Thouvenel

À mes parents et amis qui
m'ont appuyé dans mon
désir de faire des études
universitaires.

1. Introduction

1.1 Énoncé de la question centrale

La politique étrangère du Second Empire français connaît, depuis une vingtaine d'années, une phase d'engouement renouvelé. Les nouvelles publications sur le sujet ne cessent d'affluer pour présenter un Napoléon III, non plus *Petit*, mais *Grand*, et certains n'hésitent pas à le considérer comme un visionnaire qui a cherché à créer une Europe unifiée. Pourtant, au début du XX^e siècle, une telle opinion sur la politique étrangère de Napoléon III aurait été impossible, tellement les stigmates de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 étaient vifs. C'est à partir des années 1930, avec les recherches d'historiens comme Louis Girard ou Paul Matter, que la politique extérieure du régime commence à être réétudiée sous un angle moins politique. C'est aussi avec le développement des concepts des *forces profondes* de Pierre Renouvin et des réflexions de Jean-Baptiste Duroselle sur le *decision-making process* que les historiens ont été en mesure d'interpréter les décisions, parfois incohérentes, du Prince-Président en les replaçant dans leur contexte politique. Si les historiens se sont attardés à réanalyser les objectifs généraux de la politique impériale, peu d'entre eux se sont penchés sur la politique des nationalités. Certains continuent d'affirmer que la politique des peuples n'est qu'une chimère dissimulant l'expansionnisme français¹ alors que d'autres y ont vu un désir sincère d'aider les populations opprimées d'Europe à atteindre l'indépendance².

Une telle interprétation est beaucoup trop partisane de la politique napoléonienne et ne prend pas en compte les objectifs *gallocentriques* de l'Empereur. D'ailleurs, si l'ensemble des historiens s'entend sur la nature des projets impériaux concernant le remaniement de la carte européenne, ils sont encore très divisés sur la façon dont Napoléon III emploie les différents mouve-

¹. Arnold Blumberg, *A carefully planned accident: the Italian war of 1859*, Selinsgrove, Susquehanna University Press, 1990, 238 pages.

². Francis Choisel, *Bonapartisme et gaullisme*, Paris, Édition Albatros, 1987, 379 pages.

ments nationaux à l'avantage de la France. Cette confusion peut s'expliquer par la double identité de la politique étrangère impériale. Cette dernière semble, à certains moments, brandir le nationalisme comme motif d'intervention lorsqu'il est possible d'accroître l'influence française. D'un autre côté, la politique impériale a oublié les revendications nationales de nombreux peuples lors des différentes crises politiques qui ont secoué l'Europe sous le Second Empire. L'analyse des préjugés nationaux ou culturels de l'Empereur n'a jamais été tentée, sinon par William Echard³. Afin d'élaborer de nouvelles pistes d'études sur la politique des nationalités, le présent mémoire tentera de répondre à trois questionnements sur la politique étrangère impériale. L'appui français aux mouvements nationaux constitue-t-il réellement la base de la politique étrangère de l'Empereur? Quels sont les mécanismes de la politique des nationalités? Comment permettent-ils à Napoléon III d'accroître l'influence française en Europe et ailleurs?

1.2 État de la question

La politique des nationalités a été, jusque dans les années 1970, un sujet encore marqué par les attitudes hostiles au régime impérial dont les républicains français sont les principaux artisans. Les raisons d'un tel ostracisme sont à trouver dans l'héritage historiographique des républicains de la III^e République et de la littérature de l'exil de Victor Hugo. Y sont décriée la politique extérieure de Napoléon III afin de mieux critiquer la politique intérieure du régime. Cette attitude tend à privilégier « la petite histoire » et entraîne une analyse qui confond les erreurs de Napoléon III avec les volontés réelles de celui-ci, sans prendre en compte le contexte décisionnel⁴. L'œuvre de Pierre de la Gorce, marquant pourtant une rupture dans l'historiographie du Second Empire, affirme que la source des incohérences politiques du régime est à trouver dans la personnalité de Napoléon III : « Napoléon s'était fait conspirateur; puis dans les longs loisirs de sa captivité, il s'était engourdi dans

³. William Echard, *Napoleon III and the Concert of Europe*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1983, 327 pages.

⁴. Pierre Guiral et Émile Témine, « L'historiographie du Second Empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol 21, 1974, p. 12.

le rêve. Cette double tendance le pénétra si bien qu'elle absorba tout le reste »⁵. L'œuvre de Marcel Blanchard réhabilite la politique intérieure du régime, mais continue d'entretenir les mêmes préjugés à l'encontre de la politique étrangère impériale : « une détestation résolue pour une politique étrangère mal définie et mal assise et aux conséquences à jamais déplorables pour la Patrie française »⁶. Dès les années 1920, la politique des nationalités est redécouverte sous un œil plus favorable, en partie grâce au livre de J.A Simpson *Louis-Napoleon and the recovery of France 1848-1856* et à Albert Pingaud. Ce dernier relance le débat en essayant de modifier l'image d'un Napoléon III incohérent en politique internationale. Il faut noter que ce ne seront pas les historiens français qui revitaliseront les études sur la politique étrangère de l'Empereur, mais bien leurs collègues anglo-saxons. Une telle position des historiens français s'explique peut-être par le fait que Napoléon III rappelle l'humiliante défaite de Sedan, alors qu'à l'inverse son oncle, bien que battu à Waterloo, est associé à une période de suprématie politique « incontestable » pour la France⁷. Les raisons de ce rattrapage ne sont pas à trouver dans un désir candide de découverte historique, mais bien par différentes prises de conscience effectuées tout au long du XX^e siècle. La débâcle de mai 1940 a permis de relativiser la défaite de Sedan et la perte de l'Algérie à rouvrir le débat sur le « royaume arabe » de Napoléon III⁸.

Dès 1871, les républicains se sont activés à mettre en place une légende noire à propos de la politique des nationalités où Napoléon III est décrit comme un apprenti sorcier jouant avec des sentiments nationaux qu'il n'est pas capable de contrôler. Si, avant les années 1980, les historiens se concentrent sur la diplomatie impériale en Europe, les récentes recherches visent à étudier la politique impériale sous de nouveaux thèmes : l'expansion coloniale, la politique du royaume arabe d'Algérie et de Syrie ou les débuts de l'exportation des capitaux comme outil de puissance. Il y a donc une tendance à réexaminer

⁵. Pierre de La Gorce, *Histoire du Second Empire, volume 1*, Paris, Édition Plon-Nourrit, 1905, p. III Préface p. IV Préface.

⁶. Marcel Blanchard, *Le Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 8.

⁷. Françoise M Taylor, « Le mal français : la défaite de 1870 vue par les écrivains », *The French Review*, vol 66, no 1, 1992, p. 43.

⁸. Pierre Guiral, et Émile Témime, « L'historiographie du Second Empire », *op. cit* p. 8.

l'action de Napoléon III dans un contexte non européen. C'est dans cette optique de recherche qu'Émile Temime propose d'évaluer la politique des nationalités à la lumière du système méditerranéen du saint-simonien Michel Chevalier⁹.

La politique des nationalités n'est pas un sujet nouveau dans l'historiographie du Second Empire. Déjà, Émile Olivier dans son œuvre justificatrice *L'Empire libéral études, récits, souvenirs*, débutait son étude en expliquant la nature de la politique des nationalités de l'Empereur. Si ce dernier la décrit d'une manière positive, c'est pour, certes justifier la politique impériale de son défunt maître, mais aussi pour démontrer comment Napoléon III n'a fait que continuer une tradition politique déjà inscrite dans les mœurs politiques des gouvernements français depuis Napoléon I^{er} ¹⁰. Les opposants républicains associent Napoléon III à un apprenti sorcier n'ayant pas été en mesure de comprendre comment il est impossible pour un chef d'État de manipuler les mouvements populaires. Cette vision négative de la politique des nationalités sera largement présente dans l'œuvre, pourtant capitale, de Pierre de la Gorce. Si ce dernier réhabilite pour la première fois la politique intérieure du régime, l'auteur n'arrive toujours pas à pardonner à l'Empereur la perte de puissance française sur la scène internationale.

Alain Plessis a continué l'œuvre de réhabilitation de Marcel Blanchard en décrivant la période impériale comme une phase d'expansion industrielle importante. Ce dernier persiste toujours à voir dans la politique étrangère du régime les germes de l'isolement diplomatique de Napoléon III: « La guerre de Sécession, les alertes européennes successives (conflits italiens, soulèvement des Polonais [...] affaire du Schleswig-Holstein, guerre austro-prussienne) entretiennent un climat malsain »¹¹. Depuis l'arrivée du *Napoléon III* de Louis Girard, l'historiographie française adopte une nouvelle approche sur la politique

⁹. Émile Temime, « Rêves méditerranéens et présence française en Orient » in Levallois, Michel, Moussa, Sarga. *L'Orientalisme des saint-simoniens*, Paris, Édition Maisonneuve et Larose, 2006, p. 28

¹⁰. Émile Olivier, *L'Empire libéral : études, récits et souvenirs*, Paris, Éditions Garnier 2^e édition 1895, 1^{er} volume p. 484.

¹¹. Alain Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871 tomes 9 de la Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, Paris, Édition du Seuil, 1979, p. 204.

des nationalités. Il est le premier à expliquer plus concrètement comment la politique des nationalités permet à la fois l'union puis la désunion entre les forces profondes qui appuient Napoléon III ¹². William Smith propose une biographie qui permet d'effectuer une réhabilitation de la politique de Napoléon III. Smith rejette l'hypothèse d'un Louis-Napoléon apprenti sorcier n'ayant aucune conscience des forces nationales qu'il va déchaîner sur l'Europe: « L'Empereur alors n'inventa pas une politique étrangère qui finit par le renverser. Accepter une telle hypothèse serait de faire de la propagande »¹³. Napoléon III est présenté comme l'héritier de la politique étrangère des gouvernements français depuis 1815. Il cherche, comme ses prédécesseurs, à rendre caduc l'ordre du Congrès de Vienne, à cette différence près qu'il utilise le nationalisme comme moyen de promotion de l'influence française en Europe: « Ces projets montrent très clairement le désir de Napoléon III de faire de l'Italie une sorte d'État associé à la France, mais sous une forme où la France serait le partenaire dominant »¹⁴.

Dans sa participation au colloque *Pourquoi réhabiliter le Second Empire?*, Smith donne une explication cohérente du choix d'orientations politiques de Louis-Napoléon: « Napoléon III se rendit bien compte que sa politique étrangère devait être réaliste et pragmatique [...] il refusa d'adhérer à une doctrine bien définie, qui le cas échéant le contraindrait » ¹⁵. Une telle interprétation est valable surtout lorsqu'on connaît le refus de l'Empereur de déclarer la guerre à la Russie pour la Pologne malgré les demandes de Plon-Plon en 1863. L'Empereur est en mesure, selon Smith, de faire preuve de réalisme politique puisque la destruction de l'ordre de 1815 nécessite une forme de souplesse politique. Francis Choisel effectue une analyse comparative du bonapartisme et du gaullisme et présente les divers points de convergences idéologiques et politiques entre les deux types de régime. En analysant les mo-

¹² Louis Girard, *Napoléon III*. Paris, Éditions Fayard, 1986, p. 288.

¹³ William Smith, *Napoléon III*, Paris, Hachette, 1982, p. 206.

¹⁴ *Idem.*, p. 220.

¹⁵ William Smith, « La politique extérieure de Napoléon III : une politique des nationalités? » in Tulard, Jean. *Pourquoi faut-il réhabiliter le Second Empire? Acte du colloque au palais des Congrès de Paris*, 21 octobre 1995, Paris, Édition Bernard Giovanangeli, 1995, p.136.

yens politiques et militaires de la République gaullienne, l'auteur arrive à effectuer une synthèse du type de politique étrangère établit durant le Second Empire : « politique d'influence, par opposition à politique de conquête [...] Il s'agit plus de satelliser que d'annexer »¹⁶. Il faut traiter l'apport de George Henri-Soutou à la question puisque ce dernier replace la politique napoléonienne dans l'optique du Concert européen. Selon lui, la politique des nationalités n'est pas censée permettre le retour d'un ordre napoléonien sur le continent, mais plutôt favoriser la formation d'un nouvel équilibre européen dont la France sera l'un des principaux bénéficiaires¹⁷.

Les études concernant la politique nationale italienne de l'Empereur ont connu, elles aussi, de nombreuses évolutions. Si, sous le Second Empire, les critiques envers la politique italienne impériale n'ont cessé d'affluer pour dénoncer une politique jugée contraire aux intérêts nationaux, l'historiographie actuelle semble être en mesure d'éclaircir la question en proposant de nouvelles pistes de recherche. Lynn M. Case voit en Napoléon III un dirigeant tiraillé sur l'ensemble des décisions à prendre sur la scène internationale et surtout italienne: « Il (Napoléon III) inclinait à préférer la solution du vicariat [...] mais il savait que ce plan avait été et serait rejeté à Rome »¹⁸. L'appui de Napoléon III au mouvement national allemand est lui aussi un sujet qui a connu d'importantes analyses. Pour les républicains français du début de la III^e République, Napoléon III a été un dupe qui s'est fait avoir par un Bismarck machiavélique. Il faut noter que cette image reste, encore aujourd'hui, présente à l'esprit des historiens. Dans une entrevue avec Mathilde Dénoyer, Éric Anceau affirme que « Napoléon III s'est quand même fait rouler dans la farine par Bismarck »¹⁹, ce qui en dit long sur la préservation des images négatives de l'Empereur. C'est une forme d'analyse qui tend à figer le débat entre un Napoléon III naïf et un Bismarck génie de la *Realpolitik*. Il faut attendre l'après

¹⁶. Francis Choisel, *op.cit.*, p. 258.

¹⁷. Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à nos jours*. Paris, Presses Universitaires de France, 2007, p. 87.

¹⁸. Lynn M Case, *Édouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire*, Paris, Édition A. Pedone, 1976, p. 282.

¹⁹. Mathilde Dénoyer, *Napoléon III et le Second Empire : entre réhabilitation et réévaluation. Essai d'historiographie des années 1950 à nos jours*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université Blaise Pascal, Clermont II, 2006, p. 275.

1945 pour avoir des travaux qui ne mettent plus l'accent sur une vision fatidique de la guerre de 1870-1871, mais sur l'ensemble de la politique impériale à l'égard du mouvement national allemand. L'œuvre capitale de E. Ann Pottinger *Napoleon III and the German crisis 1865-1866* et de William Echard *Napoleon III and the concert of Europe* ont été rédigées afin d'expliquer comment Napoléon III concevait le rôle de la France en tant que gendarme dans les affaires allemandes.

Si l'expédition du Mexique est un sujet traité dans le mémoire, c'est parce que Napoléon III a justifié son intervention en émettant le désir de fonder l'union des peuples latino-américains jugés trop faibles pour se protéger des États-Unis. Les premiers ouvrages écrits sur le sujet sont rédigés durant l'expédition elle-même afin de légitimer l'intervention française dans le pays. Écrite par des militaires, cette première forme de récit s'attarde plus à décrire les hauts faits militaires de l'armée française qu'à effectuer une fine analyse politique²⁰. Après 1871, les républicains français auront beau jeu de récupérer l'histoire l'expédition mexicaine pour discréditer le régime impérial. Il s'agit de politiser l'histoire afin de justifier la défaite d'un régime jugé inférieur. Ces recherches ne prennent pas en compte les décisions de Maximilien dans les raisons de l'échec de l'expédition ni même le rôle joué par les États-Unis dans le soutien donné à Juárez²¹. Cette vision négative et restreinte de l'expédition continuera d'être largement utilisée jusqu'à la parution, en 1939, du livre de Christian Schefer. Ce dernier ne porte pas son analyse non plus sur l'échec de l'expédition, mais sur les motivations qui ont poussé Louis-Napoléon à intervenir au Mexique. Selon Schefer, il ne s'agit plus de décrire d'une plume vengeresse les erreurs de Napoléon III dans l'affaire mexicaine, mais plutôt d'étudier ce qui avait été « génial afin de l'utiliser pour la grandeur de la France »²². Si certains auteurs continuent d'interpréter l'intervention mexicaine comme une action positive et saint-simonienne, d'autres historiens comme Shirley J.

²⁰. Guy Martinère, « L'expédition mexicaine dans l'historiographie française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 21^e, no 1, 1974, p. 143.

²¹. Robert Schnerb, « Napoleon III and the Second French Empire », *The Journal of Modern History*, vol 8, no 3, 1936, p. 350.

²². Christian Schefer, *La grande pensée de Napoléon III : les origines de l'expédition du Mexique, 1858-1862*. Paris, Éditions M. Rivière & cie, 1939, 225 pages.

Black, François Lecaillon et Michele Cunningham tentent de relativiser le discours du régime en étudiant l'expédition sous l'angle d'une entreprise impérialiste teintée d'idées saint-simoniennes.

En publiant *Napoléon III et le Mexique. Les illusions d'un grand dessein* Jean-François Lecaillon ouvre la voie à une analyse socio-économique de la France avant l'intervention, tout en prenant en compte les conséquences du traité de libre-échange de 1860 avec l'Angleterre comme facteur de pression sur le gouvernement. Lecaillon présente aussi le plan d'une union des pays latins comme une forme cachée d'hégémonie française dans la région. Le livre d'Alain Gouttman *La guerre du Mexique 1862-1867* est d'une grande utilité pour comprendre tout ce qui a trait au lobbying des conservateurs mexicains auprès de l'Empereur. Si l'ouvrage se concentre sur les exploits militaires français, le livre n'en demeure pas moins un outil afin de comprendre comment les *misconceptions* qui affectent Napoléon III sur la réalité mexicaine. Shirley J. Black propose elle aussi une réinterprétation des principaux motifs ayant entraîné Napoléon III dans l'aventure mexicaine. Black émet l'hypothèse que ce sont avant tout des raisons économiques qui ont poussé l'Empereur à prendre le contrôle des mines du Sonora²³.

L'intervention française en Syrie en 1861 demeure l'un des sujets les moins bien connus de la politique des nationalités. Événement très souvent résumé par une courte phrase dans les livres d'histoire, l'intervention de 1861 demeure un sujet bénéficiant de peu d'écrits comparativement aux nombres imposants de publications sur la guerre de Crimée ou sur celle d'Italie. Comme pour l'expédition mexicaine, les premières études sont des œuvres de propagande visant à glorifier l'action des soldats français. C'est dans cette optique qu'Ernest Louet publie son *Expédition de Syrie. Beyrouth le Liban, Jérusalem*. L'expédition française reste un sujet peu touché par les historiens jusque dans l'après 1945. Ces derniers considèrent que l'expédition doit être incluse dans une optique avant tout coloniale et non méditerranéenne. C'est

²³. Shirley J Black, *Napoleon III and Mexican silver*, Silverton, Ferrell Publications, 2000, 156 pages.

l'article de Charles-Robert Ageron²⁴ qui pour la première fois réalise une étude sur la politique syrienne de l'Empereur. Ageron développe l'idée que Napoléon III n'avait pas réellement l'intention d'utiliser Abd el-Kader pour imposer la création d'un « royaume arabe » de Syrie. Dans cette perspective de recherche, Henry Laurens continue l'enquête sur la politique arabe de l'Empereur²⁵. Bien que l'intervention en Syrie ne constitue qu'un petit chapitre, ce dernier analyse les différents motifs qui ont encouragé Louis-Napoléon à intervenir en 1860. Ce dernier n'analyse pas le discours officiel du régime ou comment l'Empereur, par le biais d'un nationalisme arabe pré-*Nahda*, tente de mettre en place un État arabe.

Ce sera le travail de Caesar E. Farah d'étudier plus en profondeur les tractations qui ont mené à l'implantation du *mutasarrifiyya*. Pour ce dernier, l'envoi d'une force armée de 6000 Français ne peut laisser de doutes sur les intentions de l'Empereur. Ce dernier a effectivement tenté de satelliser la province du Syrie-Liban ainsi de récupérer l'influence politique qu'exerçait la France sur la région avant 1840²⁶. L'œuvre capitale sur l'expédition française en Syrie est celle de Gérald Arboit²⁷. L'auteur étudie la tentative de Napoléon III d'utiliser les massacres des Maronites en 1860 pour créer un Royaume arabe de Syrie. Arboit affirme que Napoléon III a bel et bien tenté de mettre à l'essai, à l'échelle du monde arabe, sa politique des nationalités.

1.3 Idées directrices

Dans la mesure où ce mémoire propose une interprétation de la politique des nationalités et de ses méthodes, le travail sera divisé en fonction des événements politiques. Cependant, la première partie du mémoire sera une analyse des bases idéologiques de la politique étrangère impériale en rapport

²⁴. Charles-Robert Ageron, « Abd el-Kader souverain d'un royaume arabe d'Orient », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, no 8, 1970. Unica. p. 15-30.

²⁵. Henry Laurens. *Le royaume impossible. La France et la genèse du monde arabe*, Paris, Édition Armand Colin, 1990, 209 pages.

²⁶. Farah E Caesar, *The politics of interventionism in Ottoman Lebanon 1830-1861*, New York, Centre for Lebanese Studies, 2000, 816 pages.

²⁷. Gérald Arboit, *Aux sources de la politique arabe de la France. Le Second Empire au Machrek*, Paris, Édition l'Harmattan, 2000, p. 177.

avec la place que Napoléon III veut donner à sa politique des nationalités comme moyen de puissance pour la France. Le but n'est pas d'effectuer une étude des antécédents idéologiques de Louis-Napoléon, mais d'analyser comment ce dernier conceptualise l'idée de *nation* et du *nationalisme* afin d'y développer sa propre vision de ce qu'est, par exemple, le nationalisme italien ou mexicain. Vouloir arriver à une réponse claire nous force à articuler la structure du mémoire sur les différents mécanismes mis en place par l'Empereur lorsqu'il brandit le principe des nationalités. Si la plupart des historiens du Second Empire traitent avec efficacité des plans et objectifs de la politique étrangère du régime, ils sont muets concernant la façon dont est employée la politique des nationalités. C'est précisément en étudiant comment le Prince-Président articule son appui aux différents nationalismes qu'il sera possible de mieux saisir la nature véritable de ses plans politiques et les motifs qui les ont vus naître.

Avant de continuer plus loin dans notre analyse, il est nécessaire de définir les deux nouveaux concepts politiques apparus avec la Révolution française de 1789 et qui au XIX^e siècle vont jouer un rôle central dans les relations internationales. Il s'agit ici de la *nation* et du *nationalisme*. Nous débuterons en expliquant ce qu'est la nation. Ensuite, il sera question de définir ce qu'est le *nationalisme* en tant que produit émanant d'une volonté politique. De toutes les définitions possibles, il nous faut prendre celle employée au XIX^e siècle afin de mieux comprendre comment la notion de peuple, de nation et de nationalisme et de volonté populaire est comprise au courant de ce même siècle.

Trouver une définition claire de ce que doit constituer une nation est plutôt hasardeux et soumis à la subjectivité du chercheur. Néanmoins, il est possible d'expliquer la *nation* en définissant un terme essentiel : le *peuple* en tant que projet politique. Le mot *peuple* est conçu pour décrire, dès le XVIII^e siècle, deux réalités. La première définition est employée pour désigner la section la plus pauvre et la plus marginalisée de la population. À partir de la Révolution française de 1789, le *peuple* tend à prendre un sens politique en désignant un groupe d'individus s'opposant à l'ordre social établie c'est-à-dire

au pouvoir de la noblesse²⁸. Ainsi, la nation est un concept flou qui est à la fois défini par l'ethnie ou par des traits culturels communs. Ainsi, existe-t-il plusieurs interprétations du terme nation. Le développement des idées nationales sous la Révolution française conduit à l'idée de *patrie*, c'est-à-dire un espace géographique clairement délimité par des frontières étatiques. Pour faire un lien avec le sujet du présent mémoire, la *patrie* doit être comprise comme une entité où le peuple peut se mobiliser « face à une menace extérieure réelle ou imaginaire, mais présentée comme dangereuse pour le pays »²⁹. Un tel processus de réflexion est utilisé par le Second Empire en vue de justifier ses interventions étrangères, notamment celle de 1859 en Italie. Napoléon III lie le destin de la France à celle du Piémont : « Français! L'Autriche, en faisant rentrer son armée sur le territoire du Roi de Sardaigne, notre allié, nous déclare la guerre. Elle viole ainsi les traités, la justice, et menace nos frontières »³⁰.

Ainsi, il nous est possible d'élaborer une définition de ce qu'est une nation dans le contexte du XIX^e siècle. La nation est « a politically mobilized people »³¹. Loin d'être uniquement incarnée par le peuple, la nation peut être personnifiée à travers un représentant politique (un roi ou dans le cas du Premier et Second Empire français un empereur élu et sanctifié par la nation). Dans le cas qui nous intéresse, le régime bonapartiste a pour source de son pouvoir la souveraineté nationale, mais s'il s'agit d'un gouvernement pour le peuple, ce dernier n'est pas un gouvernement du peuple³². La nation n'a pas de pouvoir décisionnel. Il est donc important de souligner que *nation* ne rime pas nécessairement avec démocratie. L'Allemagne impériale de 1870 a été formée avec l'appui des diverses populations d'Allemagne, mais ces dernières n'ont jamais eu un droit de regard sur les prises de décisions menant à la fondation du II^e Reich.

²⁸. Jean-Claude Caron. *La nation, l'État et la démocratie en France de 1789 à 1914*, Paris, Éditions Armand Colin, 1995, p.21.

²⁹. *Idem*, p. 27.

³⁰. *Œuvres de Napoléon III. Tome cinquième*, Paris, Henri Plon et Amyot éditeur, 1859, p. 78.

³¹. Peter Alter. *Nationalism. Second Edition*, London, Edward Arnold, 1994 pour la présente édition, p. 6.

³². Serge Bernstein et Michel Winock, *L'invention de la démocratie 1789-1914*, Paris, Édition du Seuil, 2003, p. 140.

Cela nous amène à notre seconde définition celle du *nationalisme*. Le nationalisme se veut l'expression politique et culturelle de la nation en tant que groupe politique original et unique. Concrètement, cela signifie que le nationalisme permet de défendre une identité politico-culturelle unique par rapport à une autre. La légitimité de l'idéologie nationaliste est puisée dans un passé mythique justifiant ainsi la création même de l'État national³³. Concrètement, le nationalisme amène la formation d'une culture sociale et politique populaire qui se manifeste sous diverses formes (fêtes nationales, langue nationale). Ces expressions nationalistes ont comme but de souder le peuple avec son dirigeant afin d'y créer une forme d'unité nationale³⁴.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, les différentes formes de nationalismes ont été vivement réprimées par les puissances européennes faisant partie de la Sainte-Alliance. Ce fut notamment le cas en Espagne lorsqu'une armée française a permis la restauration des Bourbons espagnols au pouvoir en 1823. Pourtant, dès 1830, l'Europe assiste à la dislocation de la Sainte-Alliance dans la mesure où aucune puissance n'intervient pour arrêter la Révolution de Juillet, ni celle se déroulant en Belgique. Pis, dans le cas de la révolution grecque, les puissances européennes apportent un soutien militaire auprès des populations hellénophones révoltées contre la Porte ottomane. Ces appuis aux divers mouvements nationaux donnent une légitimité nouvelle à l'idéologie nationale. À partir du modèle américain et français, il est possible de voir apparaître diverses formes de nationalismes adaptées aux populations européennes³⁵. C'est durant cette période que l'idée du sol national devient l'un des éléments clefs du nationalisme dans la mesure où il permet de délimiter les frontières étatiques.

Plus concrètement, les nationalismes évoluent au gré des événements internationaux de la fin du XVIII^e siècle et de l'ensemble du XIX^e siècle. Il est

³³. Benedict Anderson. *Imagined communities*, London, Verso, 1983 [2006 pour la présente édition], p. 11.

³⁴. Jean-Claude Caron, *op. cit.*, p. 30.

³⁵. R.J. B Bosworth. *Nationalism*. New York: Pearson/Longman, 2007, p. 75.

nécessaire de présenter brièvement les changements réalisés sur le nationalisme français et allemand, compte tenu de l'influence que ces derniers ont opérés sur l'ensemble des relations internationales. Le nationalisme français, prenant son essor dans les journées de juillet et d'août 1789, ouvre la voie à un nationalisme de nature cosmopolite et universel. Cette forme de nationalisme, dont Jules Michelet en sera le principal porte-parole dans les années 1830, conçoit la nationalité française, avec sa langue et sa culture, comme la porteuse d'une solidarité universelle entre les nations³⁶. Dans cette vision, chaque peuple dispose de droits universels pour atteindre l'auto-détermination. Ce nationalisme « ouvert » aux autres peuples sera présent en France de 1789 à 1848. Le début des guerres révolutionnaires de 1792 et l'épisode napoléonien marquent une rupture avec le discours universel du nationalisme français. Les Français tendent de plus en plus à se concevoir comme les seuls porteurs de la civilisation et le thème de la *Grande Nation* fait son apparition dans la culture populaire. L'arrivée des armées françaises sur des territoires non francophones, avec son lot de pillages et de réquisitions forcées entraîne l'apparition d'un comportement chauvin de la part des troupes françaises, nuisant à l'image de la France, notamment dans les territoires allemands³⁷.

Malgré les exactions durant Révolution française, le nationalisme français demeure, jusqu'en 1848, un modèle politique pour la plupart des révolutionnaires nationaux d'Europe. Les révolutions de 1848 changent la perception du nationalisme. En effet, les divers soulèvements en Europe suscitent chez le gouvernement français la peur de voir apparaître de puissants voisins capables de rivaliser la puissance française. Le jeune gouvernement républicain retire son appui aux nationalistes allemands et italiens. En Italie, la France adopte une politique réactionnaire en envoyant un corps expéditionnaire abattre le gouvernement républicain romain et remettre en place Pie IX. La guerre de 1870, marquant la naissance du grand rival allemand, frappe l'imaginaire français au point où le nationalisme français devient de nature con-

³⁶. Marcel Detienne. *L'identité nationale, une énigme*, Paris, Éditions Gallimard, 2010, p.47.

³⁷. Michel Biard, et Pascal Dupuy. *La Révolution française. Dynamiques, influences, débats 1787-1804*, Paris, Éditions Armand Colin, 2004 [2005 pour la présente édition], p. 224.

servateur pour éventuellement se développer en un nationalisme agressif et conflictuel envers les autres peuples.

À l'inverse du nationalisme français où État et nation sont difficilement dissociables, le nationalisme allemand fait clairement la différence entre les deux concepts³⁸. L'État est perçu comme un outil permettant au sentiment national allemand de prendre forme sur le *Vaterland*. La conscience nationale allemande se fonde sur une vision ethnique du peuple et non, comme son homologue français, sur des bases culturelles universelles. Ainsi, chez les populations germaniques, le mot patrie n'est pas compris au sens d'une communauté partageant des traits culturels communs, mais plutôt au sens d'un *Volk* racialement homogène ayant des liens de sang similaires³⁹. On peut ainsi mieux comprendre le sentiment francophobe qui se développa chez les populations allemandes depuis 1806. Occupées par une population étrangère, les populations allemandes ont trouvé un point de ralliement au nom du *Volk* allemand. Le principe d'union des peuples germaniques sous un même État se verra mis en œuvre lors de l'annexion de l'Alsace-Lorraine par le *Reich* allemand en 1871. Ces terres sont, sans conteste, de culture germanique, mais leurs populations ne souhaitent pas de réunion à l'Empire allemand.

L'essor des mouvements nationalistes au cours des révolutions de 1848 marque un changement radical dans la perception du nationalisme. Si avant le Printemps des peuples, les tenants du nationalisme sont des intellectuels et des révolutionnaires, après 1849 ce sont avant tout les conservateurs européens qui instrumentalisent et utilisent, comme outil de puissance, le sentiment national⁴⁰. Ces politiciens créent ainsi le « official nationalism » afin de miner les forces révolutionnaires qui menacent, par leurs objectifs politiques, le conservatisme social. Selon Benedict Anderson, ce type de nationalisme, dont Napoléon III est l'un des plus ardents partisans, cherche à mêler le principe des nationalités avec le droit monarchique (perçu comme le meilleur moyen de garantir l'ordre soci-

³⁸. Jean-Claude Caron, *op. cit.*, p. 63.

³⁹. Marcel Detienne. *op. cit.*, p.109

⁴⁰. Jean-Claude Caron, *op. cit.*, p. 77.

al)⁴¹. Des trois grands tenants de cette formule politique (Cavour, Bismarck et Napoléon III), c'est le second Empereur des Français et le chancelier prussien Otto von Bismarck en sont les meilleurs adeptes. Selon l'idéologie du Second Empire français, le chef de l'État se doit d'être au-dessus des partis pour ainsi former « une communion extrajuridique » entre la nation et le chef charismatique censé mettre un terme aux divisions sociales⁴². Réunie autour d'un souverain approuvé par la volonté nationale (plébiscite), la nation française ne peut que prospérer. Le Second Empire est ainsi un paradoxe dans l'histoire politique de la France puisque le régime naît d'un coup d'État violent, mais cherche à légitimer son existence via le suffrage universel masculin. Le but d'une telle manœuvre est de lier le souverain impérial au sentiment national français en donnant aux Français un droit politique limité et contrôlé par le régime. Cette vision paternaliste de la démocratie force le régime à diriger les votes du suffrage universel vers des projets que le gouvernement désire voir approuvés⁴³.

1.4 Hypothèses et résultats préliminaires

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'historiographie de la politique étrangère du Second Empire et les études sur le nationalisme ont connu une croissance quantitative et un approfondissement qualitatif. Le principal défi dans la rédaction du mémoire est de trouver de nouvelles pistes de réflexion concernant la politique des nationalités. L'interprétation actuelle, soutenue par des historiens comme Pierre Milza ou Gaël Nofri, veut que Napoléon III soit le précurseur de l'actuelle *Union européenne*. Cette thèse ne cherche pas à expliquer les différents mécanismes mis en place par Napoléon III afin de rendre crédible et légitime l'utilisation de l'argument national dans la politique étrangère du Second Empire. Des lacunes historiographiques sont à combler comme le note Mathilde Dénoyer : « Les intentions de l'Empereur, la logique de ses interventions sont encore relativement méconnues ou incompri-

⁴¹. Benedict Anderson, *op. cit.*, p. 86.

⁴². Frédéric Bluche, *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, Presses universitaires de France, p.233.

⁴³. Serge Berstein et Michel Winock, *op. cit.*, p.141.

ses, et les résultats sont bel et bien désastreux »⁴⁴. Le mémoire tentera de vérifier trois hypothèses. D'abord, que la politique des nationalités est appliquée selon un schéma d'étapes bien circonscrit durant les différentes crises politiques où la France intervient. Ensuite, il sera démontré que le lieu géographique n'entraîne pas de variations dans les méthodes et la façon dont est articulé le discours national du régime impérial. Finalement, nous verrons qu'il est plutôt inexact de voir en Napoléon III un précurseur de l'Europe des nations puisque les objectifs de sa politique extérieure visent à consolider les intérêts français en Europe et dans le monde.

1.5 Importance du sujet et contribution aux connaissances

La politique étrangère du Second Empire est un élément central pour celui ou celle désirant comprendre les tensions géopolitiques européennes de la fin du XIX^e siècle, mais aussi pour expliquer comment le nationalisme a été, après les échecs révolutionnaires de 1848, récupéré et instrumentalisé par la Droite conservatrice. Par ailleurs, l'action impériale en Italie, en Allemagne et au Liban a laissé des marques politiques et culturelles indélébiles qui font toujours partie de l'identité nationale de ces pays. Ne pas chercher à comprendre pourquoi la France a voulu créer une Italie confédérée ou pourquoi Napoléon III a insisté pour intervenir dans le processus d'unification de l'Allemagne, c'est oublier comment certains dirigeants lient les intérêts de leur État à un discours politique universel. Certes ce fut Bismarck et Cavour qui ont orchestré l'unification nationale de leur pays respectif, mais ces derniers ont réalisé leur projet national aux dépens d'une France qui a tenté de redevenir, entre 1856-1870, le centre politique de l'Europe en utilisant la force idéologique de l'époque, le nationalisme.

1.6 Sources et méthodologie

En utilisant les principaux documents diplomatiques français, les brochures officielles du régime, les mémoires des contemporains de la période

⁴⁴. Mathilde Dénoyer, *op, cit*, p. 272.

impériale, les principales œuvres écrites par Louis-Napoléon et une historiographie forgée dans l'après-1945, le présent mémoire dispose de toutes les sources nécessaires pour répondre aux trois hypothèses soulevées plus tôt. Les sources primaires proviennent de trois centres d'archives, soit les Archives nationales de Paris, celles du ministère des Affaires étrangères de France et du fonds familial Walewski. Comme le mémoire est axé sur les méthodes de promotion de la politique des nationalités, il est nécessaire d'utiliser des sources qui permettent d'évaluer la façon dont le discours nationaliste du Second Empire est articulé à l'étranger. Dans le premier chapitre, il sera question d'analyser les écrits du Prince-Président, notamment sa fameuse brochure *Des Idées napoléoniennes* et quelque'un de ses discours. La recherche dans les archives du Quai d'Orsay et l'utilisation de la thèse de Juliette Glikman sur les assises idéologiques du Second Empire sont des appuis matériels solides qui permettent d'élaborer une explication sur la conceptualisation du nationalisme dans la politique étrangère impériale.

Tout au long du mémoire, différentes études sur le nationalisme seront employées, notamment celle de Micheal Hecter et R.J.B Bosworth. Le deuxième et troisième chapitre du mémoire étudiera la politique étrangère française à l'égard des mouvements nationaux italiens et allemands. Il s'agit essentiellement d'analyser les moyens utilisés par Napoléon III, afin d'orienter le mouvement national italien vers une confédération et, dans le cas allemand, vers une politique d'équilibre des puissances avec le projet de la troisième Allemagne. Si les brochures officielles du régime, comme *L'Empereur Napoléon III et l'Italie* ou *Le Pape et le Congrès*, sont employées pour tenter d'élaborer une explication des objectifs français, elles sont insuffisantes pour comprendre comment est articulé l'élément national dans le discours des nationalités. Il sera nécessaire d'orienter la recherche sur les phases de crises politiques que le régime tentera de promouvoir (guerre d'unification italienne) ou subir (guerre austro-prussienne). C'est dans ces phases de crises qu'il est possible d'évaluer comment Napoléon III essaie d'utiliser le discours nationaliste à son avantage. Le chapitre quatre et cinq du mémoire consistera à étudier les mécanismes politiques et institutionnels employés par le régime

impérial afin de légitimer l'intervention au Mexique et en Syrie. Il s'agira d'analyser comment la politique des nationalités est mise de l'avant dans des régions où les stéréotypes racistes sont propagés par l'Europe. L'organisation et la présentation des idées et des thèmes seront exposées de manière chronologique.

*
* *

2. Les fondements de la politique des nationalités, ses objectifs et ses méthodes

2.1 Les origines de la politique des nationalités

C'est au cours de sa jeunesse à Arenberg que Louis-Napoléon est initié au mythe napoléonien. C'est d'abord par sa mère, la reine Hortense, puis par son tuteur, Le Bas, que lui sont transmis les valeurs et la tradition d'une époque où la France apparaît comme la porteuse de grands idéaux⁴⁵. La reine Hortense n'est pas la seule à glorifier l'époque du Premier Empire. La période de la Restauration marque, ironiquement, le début de la mise à la mode du souvenir napoléonien à travers l'arrivée de nombreuses œuvres littéraires. En 1823, le *Mémorial de Sainte-Hélène* est publié et marquera durablement l'esprit et la mentalité de Louis-Napoléon où « les paroles brûlantes de son oncle glorieux seront pour lui une Bible »⁴⁶. Les projets politiques du futur empereur se placeront dans la continuité directe des idées du mémorial. D'autres œuvres littéraires rédigées décrivant la période impériale font leur apparition notamment la *vie de Napoléon Bonaparte* de Walter Scott ou le *Tambour Legrand* d'Henri Heine⁴⁷. Le défunt empereur cesse d'être décrit comme un ogre conquérant et est présenté comme un libérateur des peuples. Les ouvrages mettent l'accent sur les bienfaits constitutionnels et économiques de la conquête napoléonienne. C'est dans ce contexte intellectuel et littéraire que Louis-Napoléon vivra sa jeunesse⁴⁸. Ce dernier intériorisera les idées de Napoléon 1^{er} pour ensuite se les approprier dans ses écrits et où se développe l'idée que son existence est prédestinée à réaliser de grandes choses⁴⁹.

Attardons-nous maintenant à la façon dont Louis-Napoléon, dans les *Idées napoléoniennes*, s'est saisi des conceptions de Napoléon Bonaparte sur la

⁴⁵. Louis Girard, *op. cit.*, p. 15.

⁴⁶. Georges Dethan, « Napoléon III et l'Europe des nations ». *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 98, 1984 p. 257.

⁴⁷. Frédéric Bluche, *Le Bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1980, 195.

⁴⁸. Joep Leerssen, *National thought in Europe. A cultural history*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2006, p. 130.

⁴⁹. Alain Minc, *Louis-Napoléon revisité*, Paris, Éditions Gallimard, 1997, p. 91.

nation et de sa politique étrangère. Mais il ne faut pas se leurrer sur les intentions réelles de Napoléon 1^{er} lorsqu'il dicta ses mémoires. Ses propos ne sont que des pièces justificatives montées après coup avec l'objectif de se présenter en tant que chef des nations. Les projets élaborés dans les *Idées napoléoniennes*, publiées en 1839, doivent être perçus comme la continuité intellectuelle des idées du Mémorial de Sainte-Hélène. Cela lui permet de créer une image idéalisée de la politique extérieure de Napoléon 1^{er}. La question est alors de savoir si Louis-Napoléon croit dans les écrits de son oncle. Selon *François Bluche*, le futur empereur est un fervent croyant dans les idées de Napoléon 1^{er} et Louis-Napoléon n'hésitera pas à « développer et interpréter les idées de Napoléon, même et surtout, celles qui seraient venues à Sainte- Hélène ou qui n'ont pas eu d'application »⁵⁰. Il y a une constance dans l'application des idées de Napoléon III qui nous permet de supposer à une croyance sincère à l'adhésion du principe des nationalités. Le 24 mai 1859, la veille de l'intervention en Italie, Napoléon III conseille à Walewski de relire les *Idées napoléoniennes* afin que son ministre saisisse correctement les idées de bases de son maître et se les appropries⁵¹. Cet attachement aux principes nationaux ne se fait pas sans préjugés culturels, ni sans une certaine conception de ce qui constitue un gouvernement adéquat pour les peuples.

2.2 L'émulation du système bonapartiste sur la scène internationale

En se référant au projet de la confédération européenne de Napoléon 1^{er}, Louis-Napoléon élabore une explication historique des origines de la nation.

« Plus la civilisation a fait de progrès, plus cette transformation s'est opérée sur une grande échelle. On se battait d'abord de porte-à-porte, de colline à colline; puis l'esprit de conquête et l'esprit de défense ont formé des villes, des provinces, des États; et un danger commun ayant réuni une grande partie de ces fractions territoriales, les nations se formèrent. Alors l'intérêt national embrassant tous les intérêts locaux et provinciaux, on se battit plus que de peuple à peuple [...] et c'est encore la force et non le droit qui décide du sort des peuples »⁵².

⁵⁰. Frédéric Bluche, *op. cit.*, p.233.

⁵¹. David Baguley, *Napoleon III and his regime. An Extravaganza*, Bâton Rouge, Louisiana State University Press, 2000, p. 167.

⁵². Napoléon III, *Œuvre de Napoléon III*, Paris, Typographie Henri Plon, 1862, p.83.

Il n'est pas question, chez l'auteur *des Idées napoléoniennes*, de concevoir un nationalisme ethnique, mais plutôt de créer un nationalisme basé sur l'existence de liens historico-culturels entre les peuples : « les nationalités ne se reconnaissent pas seulement par l'identité des idiomes et la conformité des races : elles dépendent surtout de la configuration géographique, et de la conformité d'idées qui naissent d'intérêts et de souvenirs historiques communs »⁵³. L'image que Napoléon III a de la nation est floue et se veut bien plus un amalgame d'idées issues du *Mémorial* qu'un concept clairement défini. Les dimensions géographiques des États nationaux développés par cette notion varient d'une région européenne à l'autre. Il faut se pencher sur la façon dont Napoléon III conçoit l'installation d'un gouvernement adapté à la nationalité. Compte tenu de l'idéologie politique sur laquelle le Second Empire est fondé, le bonapartisme, Napoléon III adhère à une conception nationale qui n'est ni républicaine ni totalement réactionnaire⁵⁴.

Répudiant le modèle républicain, mais s'associant au libéralisme de la Révolution de 1789, le nationalisme français du Second Empire idéalise l'histoire monarchique, religieuse et culturelle de la France afin de glorifier l'élection d'un souverain national. Suite au coup d'État du 2 décembre 1851, le nouveau régime aura besoin de légitimer l'installation de son pouvoir. Comme le Second Empire se veut un gouvernement centriste et d'union nationale, Napoléon III s'affaira à discréditer le système national républicain au profit d'une nouvelle conception de la nation, soit celle d'un peuple uni autour d'un souverain sanctifié par l'appui populaire. Il ne s'agit pas de condamner le système républicain, mais de prouver qu'installer un gouvernement puisant ses origines dans l'Antiquité ne correspond pas aux degrés d'avancement des mentalités ni à l'état des mœurs dans lequel la plupart des populations sont plongées⁵⁵.

⁵³. William Smith, « La politique extérieure de Napoléon III : une politique des nationalités? » in Jean Tulard. *Pourquoi faut-il réhabiliter le Second Empire? Acte du colloque au palais des Congrès de Paris*, 21 octobre 1995, Paris, Édition Bernard Giovanangeli, 1995, p.136.

⁵⁴. Timothy Baycroft et Mark Hewitson. *What is a Nation? Europe 1789-1914*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p.32.

⁵⁵. Juliette Glikman, « *L'imaginaire impérial et la logique de l'histoire. Étude des assises du régime du Second Empire* », thèse d'histoire sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Université Paris IV, 2007, p. 187.

Considérant le modèle républicain inadéquat pour un pays comme la France, le régime impérial crée une constitution qui reprend l'essentiel des idées de l'an VIII et de l'héritage historique qu'à léguer la monarchie en France : « Dans notre pays monarchique depuis huit cents ans, le pouvoir central a toujours été en s'augmentant [...] Dans ce pays de centralisation, l'opinion publique a sans cesse tout rapporté au chef du gouvernement »⁵⁶. Mais vient alors la problématique de lier le principe monarchique avec l'appui populaire. Il est essentiel pour le régime impérial de créer des relations de dépendance mutuelle entre l'hérédité et l'élection du souverain. Les deux éléments unis permettent d'apporter l'ordre, la paix et la stabilité politique nécessaire à une nation. C'est cette réflexion qui sera transposée à la politique des nationalités, c'est-à-dire promouvoir l'installation de régimes *d'ordre* reflétant les « intentions » nationales des populations (bien sûr ces conceptions nationales sont interprétées par Napoléon III) et qui soient adaptées à leurs mœurs, tout en s'assurant que ces nouveaux États ne menacent pas, par la révolution ou par une politique belliqueuse, la sécurité de la France.

Une telle logique est déjà mise en place dans les *Idées Napoléoniennes* : « l'identité des intérêts entre le souverain et le peuple, voilà la base essentielle d'une dynastie »⁵⁷. Le discours officiel de la politique des nationalités, à savoir aider les populations à se doter d'États nationaux, se retrouve quelque peu soumis aux besoins du moment par le régime français lui-même. Napoléon III cherche certes à aider les populations à acquérir une certaine indépendance nationale, mais cette aide se fait sous certaines conditions. Dans la crainte de débordements révolutionnaires, la formation d'un « bon gouvernement » national doit se former sous la supervision française. Comme lors des élections du Second Empire, les différents candidats proposés pour prendre la tête des États issus de la politique des nationalités sont sélectionnés par la France afin d'augmenter les chances de succès pour le gouvernement impérial⁵⁸. Le chef d'État, soutenu par Paris, se doit d'être, comme Napoléon III, un gage d'auto-

⁵⁶. *Idem*, p. 188.

⁵⁷. Napoléon III, *Œuvre de Napoléon III, op, cit*, p.89.

⁵⁸. Serge Bernstein et Michel Winock, *op, cit*, p. 141.

rité légitime, de stabilité politique et d'ordre sur la scène internationale. Il y a donc, dans la politique des nationalités, le désir d'installer des régimes *césaristes démocratiques* où les pouvoirs sont concentrés dans les mains d'un souverain élu par une volonté nationale⁵⁹ contrôlée et régulée par la France. Mais cet appui des masses n'est qu'accessoire pour permettre à Paris d'imposer sa puissance sur la scène internationale.

2.3 La politique des nationalités comme fondement de l'action impériale

Les principaux objectifs de la politique étrangère du Second Empire français ont déjà été largement expliqués et interprétés par de nombreux historiens (Louis Girard, George-Henri Soutou et André Castelot). Il ne s'agit pas de les répéter. Pour comprendre en quoi consiste la politique des nationalités, il faut la situer dans les objectifs vastes et flous de l'action extérieure du Second Empire. La politique étrangère du Second Empire a essentiellement trois objectifs : briser l'ordre de 1815, travailler à l'affranchissement des nationalités et créer, à partir des divers États nationaux, un nouvel ordre européen où la France sera l'arbitre⁶⁰. Jugeant les traités de 1815 néfastes à l'influence française, Napoléon III se présente comme son adversaire en appuyant le parti des nationalités. Son positionnement politique lui garantit l'appui populaire de la Gauche comme de la Droite en France (notamment les conservateurs qui se réjouissent de voir Napoléon III combattre les factions révolutionnaires nationales)⁶¹.

Mais si l'Empereur utilise le nationalisme pour neutraliser les clauses du Congrès de Vienne, c'est aussi parce qu'il y voit un moyen pour la France de récupérer des territoires perdus en 1815. Sa position contre l'ordre de Vienne et son appui aux nationalités lui garantit une crédibilité et un capital de sympathies sur la scène internationale auprès des peuples désirant effectuer leur

⁵⁹. Gérard Vind, « Napoléon III, l'homme providentiel », *Alternatives économiques*, n° 261, 2007, p. 9.

⁶⁰. Alain Gouttman, « La politique étrangère de Napoléon III entre idéalisme et naïveté » in Actes du colloque de la Fondation Napoléon 19-20 mai 2008. *Napoléon III, l'homme, le politique sous la direction de Pierre Milza*, Paris, Éditions Napoléon III, 2008, p. 389.

⁶¹. Pierre Milza, *Napoléon III*, Paris, Éditions Perrin, 2004, p. 306.

unité nationale. Le souvenir d'une France libératrice des peuples⁶² jouera en faveur du Prince-Président, surtout au début de la guerre d'Italie en 1859 ou durant la crise polonaise de 1863. L'autre objectif de la politique étrangère impériale est de fonder un nouvel équilibre européen, où la France, chef des nationalités, est la médiatrice principale. Pour Napoléon III, il ne peut y avoir de doutes, c'est à la France que revient le droit de diriger les principales transformations nationales de l'Europe : « Quand on a l'honneur et le bonheur tout à la fois d'être France, il faut comprendre toute la portée de cette position de faveur : et, de *nation-soleil* que l'on est, ne point se transformer en *nation-satellite* »⁶³.

Mais, comment doit être construit ce nouvel équilibre européen et en quoi la politique des nationalités constitue-t-elle le meilleur moyen d'y parvenir? La politique impériale n'a jamais visé de grandes conquêtes territoriales, mais seulement des rectifications contrôlées de frontières. Le nouvel ordre en Europe doit engendrer un espace européen où les divers peuples se verront attribuer un espace national internationalement reconnu par toutes les puissances. Ainsi, une balance du pouvoir sera maintenue⁶⁴. La politique des nationalités a comme but de favoriser l'émergence d'États nationaux sympathiques aux intérêts français plutôt qu'imposer, par la force, l'influence française : « On n'aime pas plus qu'au-delà du Rhin les gouvernements imposés par nous que nous n'aimons ceux que les étrangers nous imposent »⁶⁵.

Vouloir bâtir un nouvel ordre européen force Napoléon III à modifier ses conceptions par rapport à l'équilibre des puissances. Les diplomates qui ont conçu les traités de 1815 n'ont pas pris en considération les facteurs géographiques, culturels, ou industriels des diverses régions de l'Europe alors que Napoléon III en prit compte⁶⁶. Il a des considérations géopolitiques très

⁶². Joseph S. Nye, *Soft power: the means to success in world politics*, New York, Public Affairs, 2004, p. 6.

⁶³. Frédéric Bluche, *Le prince, le peuple et le droit...*, *op. cit.* p.219.

⁶⁴. George Henri-Soutou, « L'Europe de Napoléon III, un nouvel équilibre, un nouveau système », in Actes du colloque de la Fondation Napoléon, *op. cit.* p. 370.

⁶⁵. Napoléon III, *Œuvre de Napoléon III*, *op. cit.*, p.77.

⁶⁶. George Henri-Soutou, « L'Europe de Napoléon III, un nouvel équilibre ... », *op. cit.* p. 369.

réalistes dans la façon de concevoir l'équilibre entre les peuples. Afin de construire un concert des puissances stable et balancé, la politique des nationalités ne fait la promotion des droits nationaux que des grandes nations du continent⁶⁷. Les plus petites nationalités (Belgique ou Luxembourg) sont destinées à être fusionnées avec des entités nationales plus grandes ou tout simplement divisées et annexées dans des traités entre les grandes puissances. Les populations non européennes sont considérées comme inférieures et doivent être prises en charge par l'Europe. La dissolution de l'Empire ottoman sera très souvent présentée comme une solution viable pour régler les questions nationales européennes. Comme tout homme de son temps, Napoléon III a baigné dans une atmosphère où le discours orientaliste est bien ancré dans les mœurs comme le rapporte Metternich en 1862 : « he could not [...] find any enthusiasm for an impossible anti-Christian government in the midst of European civilization »⁶⁸.

Alors dans quel type de régime politique les diverses nationalités libérées par la France doivent-elles exister? S'inspirant des écrits de son oncle, Napoléon III a largement, au cours de son règne, favorisé la solution *confédérale* afin de régler les différentes problématiques nationales européennes ou extra-européennes⁶⁹. Il y a naturellement un calcul politique réaliste dans ce choix. Les confédérations ne peuvent devenir de puissants États-nations en grande partie à cause de leur structure politique interne et parce que la politique des nationalités cherche à amalgamer divers peuples, culturellement différents, dans un même ensemble politique⁷⁰. Voilà pourquoi l'Empereur a déjà, dans le cadre de sa diplomatie secrète, proposé l'Union ibérique ou l'union des royaumes scandinaves. Si nous analysons la structure même d'une confédération, nous voyons en quoi elle favorise l'influence française. La confédération est un système politique décentralisé cherchant à respecter les divers particularismes locaux de l'État⁷¹. Les spécificités encadrent

⁶⁷. Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815 à...*, *op. cit.*, p. 91.

⁶⁸. William Echard, *op. cit.*, p. 167.

⁶⁹. Napoléon III, *Œuvre de Napoléon III*, *op. cit.*, p.82.

⁷⁰. William Echard, *op. cit.*, p. 163.

⁷¹. Michael Hechter, *Containing nationalism*, New York, Oxford University Press, 2000, p. 139.

et les protègent. Il est impossible de former un État-nation unitaire parce que la séparation culturelle des États confédérés encourage les divisions politiques entre les membres de la confédération. Napoléon III a cherché à court-circuiter les mouvements nationaux unitaires, jugés dangereux pour la France, au profit d'un nationalisme fédéral/confédéral permettant, à long terme, de réduire les sentiments nationaux unitaires pouvant entraver les intérêts français⁷². La politique des nationalités n'est tout simplement que le vecteur de transmission de cet idéal géopolitique.

Par ailleurs, comme le système fédératif assure une autonomie à chacune des régions membres, les risques de discorde entre les différentes unités fédérales peuvent survenir plus souvent, permettant ainsi à la France de s'immiscer dans la politique intérieure de ses voisins en profitant des divisions politiques entre les membres de la confédération. Voilà la clef pour comprendre l'essence même de la politique des nationalités. Conscient que le nationalisme est la force politique de l'avenir et qu'il est impossible de le réprimer par la violence, Napoléon III cherche à maîtriser les mouvements nationaux en effectuant la promotion d'un nationalisme « alternatif » de nature non-révolutionnaire. Cette variation de nationalisme permet à la France d'exercer une influence notoire sur les nouveaux États créés par Paris. Le but final de cette politique aurait été de transformer l'Europe en confédération des nations où la France prendrait le contrôle de l'Europe afin de contrecarrer la montée en puissance des États-Unis et de la Russie⁷³.

2.4 Les moyens de la politique des nationalités

Si les idées qui animent la politique des nationalités sont librement réfléchies par Napoléon III, les moyens dont dispose ce dernier pour en faire l'application sont limités par plusieurs facteurs internes typiques de la France du XIX^e siècle et aussi à cause d'éléments externes reliés à l'ordre européen de l'après 1848-1849. De par ses origines bonapartistes, le régime impérial est

⁷². *Idem*, p. 143.

⁷³. Georges-Henri Soutou, *L'Europe de 1815...*, *op. cit.*, p.91.

forcé de devenir l'interlocuteur de la Gauche républicaine et de la Droite conservatrice cléricale⁷⁴. En reprenant la lutte pour la liberté des peuples, Napoléon III s'assure le ralliement d'une partie des républicains français à son gouvernement et des masses urbaines favorables aux guerres de libération nationale et à la destruction des traités de 1815⁷⁵. C'est notamment le cas d'Émile Oliver qui se rallie au régime après la guerre de 1859⁷⁶. Voilà pourquoi le discours animant la politique des nationalités est souple et adaptable aux besoins du moment puisqu'il rallie un maximum d'individus à sa cause.

Plus concrètement, l'un des principaux atouts sur lequel repose la politique des nationalités est l'étrange mélange de diplomatie officielle, animé par le Quai d'Orsay, et la diplomatie secrète que met en œuvre l'Empereur directement auprès des ministres ou des souverains étrangers. Le corps diplomatique du Second Empire demeure, tout au long du règne, un groupe socialement homogène formé essentiellement des amis proches de Napoléon III (Walewski ou Persigny), mais aussi de l'ensemble du personnel diplomatique de la monarchie de Juillet. De nombreux diplomates orléanistes « acceptèrent le coup d'État, y voyant, comme les autres, la seule planche de salut pour éviter une dérive de la France vers l'anarchie »⁷⁷. Napoléon III dispose d'un corps de diplomates professionnels apte à le conseiller dans ses décisions. Par contre, les diplomates deviennent, sous le Second Empire, de simples techniciens politiques censés appliquer à la lettre les ordres de l'Empereur. Napoléon III veut à tout prix diriger personnellement la diplomatie impériale, tout en conservant un goût du secret qui laisse ses ministres des Affaires étrangères dans l'oubli⁷⁸. Thouvenel, son ministre au Quai d'Orsay de 1860-1862, affirmait d'ailleurs que les ministres étrangers préféraient aller rencontrer direc-

⁷⁴. Richard Ned Lebow, *A cultural theory of international relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 [2010 pour la présente édition], p. 328.

⁷⁵. Jean-Jacques Becker, « La gauche et l'idée de la guerre » in *Histoire des gauches en France. Sous la direction de Jean-Jacques Beckers et de Gilles Candar. Volume I L'héritage du XIXe siècle*, Paris, Édition la Découverte, 2004, p. 524.

⁷⁶. Fabrice Bouthillon, *L'illégitimité de la République : considérations sur l'histoire politique de la France au XIXe siècle, 1851-1914*, Paris, Édition Plon, 2005, p 34.

⁷⁷. Yves Bruley, *Le Quai d'Orsay sous le Second Empire*, Thèse Ph.D (Histoire), Université de la Sorbonne Paris IV, 2009, p. 66.

⁷⁸. Gérard Vind, *op. cit.*, p. 8.

tement Napoléon III, plutôt que passer par le Quai d'Orsay⁷⁹.

Cette situation engendra des conflits entre l'Empereur qui veut appliquer ses projets et son personnel diplomatique. Morny est ouvertement pro-russe alors que Thouvenel est plutôt en faveur de l'unification italienne⁸⁰. Avec cette diplomatie officielle se joint une diplomatie secrète ou parallèle. Celle-ci est la voie diplomatique préférée de l'Empereur lorsqu'il cherche à effectuer la promotion de ses projets nationaux sans créer de heurts diplomatiques. Napoléon III est un dirigeant qui hésite à prendre des décisions rapides et concluantes, « Il hésitait longuement dans l'attente du bon moment pour agir et ce bon moment, c'était généralement celui où il ne pouvait plus faire autrement »⁸¹. L'Empereur n'est donc pas celui qui provoque le moment décisif. Il préfère réagir aux événements et tenter de s'y adapter du mieux qu'il peut. La diplomatie secrète lui permet d'avancer les dossiers à son rythme à travers des méthodes diplomatiques « de petits moyens » axées sur des entrevues secrètes, où la discussion d'homme à homme est largement mise de l'avant et où la force de l'individu l'emporte⁸². Conscient que la position et l'image de la France ne sont pas les plus reluisantes auprès des cours européennes, l'Empereur nécessite un protecteur sur la scène internationale. L'alliance avec l'Angleterre est un choix judicieux dans la mesure où cette puissance libérale était plutôt favorable au nationalisme tout en prônant ouvertement une politique de non-intervention dans les affaires européennes⁸³.

Les congrès entre puissances européennes constituent, selon Napoléon III, la meilleure forme de promotion des projets nationaux. En profitant des différentes problématiques nationales qui secouent l'Europe, Napoléon III proposerait la tenue d'un grand congrès européen qui réglerait l'ensemble des questions nationales de l'Europe. La France pourrait récupérer des territoires perdus en 1815, tout en apparaissant comme le chef du nouveau concert euro-

⁷⁹. Alain Minc, *op, cit*, p. 200.

⁸⁰. Patrick Bury, « La carrière diplomatique au temps du Second Empire », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 90, 1976, p.293.

⁸¹. Alain Gouttman, « La politique étrangère de Napoléon III entre idéalisme et naïveté », *op, cit*, p. 393.

⁸². *Idem*, p. 394.

⁸³. Lynn M. Case, *op,cit*, p. 202.

péen⁸⁴. Mais pour qu'un tel congrès ait lieu, il est nécessaire qu'une crise politique secoue l'ordre européen et pousse les puissances à revoir les traités de 1815. C'est pourquoi la diplomatie impériale profitera des diverses problématiques des années 1850-1860 pour proposer la tenue de congrès européens. Lorsque la solution d'un congrès ne fonctionne pas, les guerres localisées peuvent constituer un outil de promotion de la politique des nationalités. L'excellence du corps diplomatique n'a pas son pareil dans le domaine militaire. L'armée française n'a pas encore intégré dans sa chaîne de commandement les nouvelles percées en matière d'armements, de communication ou de transport de troupes⁸⁵. Cela n'empêche pas l'Empereur d'utiliser les guerres victorieuses comme moyen de rehausser son prestige autant sur la scène internationale qu'en France⁸⁶.

Les guerres localisées donnent la chance au régime impérial d'exploiter les diverses crises européennes et d'étendre directement l'influence française sur une aire géographique précise. Comme le régime impérial combat les mouvements révolutionnaires au profit d'un nationalisme « conservateur », ce dernier peut éliminer les révolutionnaires nationaux hostiles à aux projets politiques du Second Empire et forcer directement, sur le terrain, des modifications territoriales qui seront ensuite approuvées par les puissances à travers différents traités ou congrès internationaux. Contrôler rapidement le terrain militaire en vue de contenir toutes formes de débordements révolutionnaires est la clef pour permettre la réussite des projets impériaux en Italie.

*
* *

⁸⁴. William Echard, *op. cit.*, p. 183. Le Congrès de 1856 à Paris avait comme objectif de créer un nouvel ordre européen basé sur les nationalités.

⁸⁵. Pierre Milza, *op. cit.*, p. 312.

⁸⁶. Francis Choisel, *op.cit.*, p. 102.

3. Le mouvement national italien au service de l'expansion française 1859-1861

3.1 Les objectifs d'une intervention en Italie

La victoire en Crimée donne l'occasion à Napoléon III de réunir un congrès européen dont le but est de réorganiser la carte de l'Europe sur des bases non plus dynastiques mais nationales. Malheureusement, l'entreprise tourne court, notamment à cause de l'incohérence de la stratégie diplomatique française lors des négociations. La France cherche à se rapprocher de la Russie, en limitant les clauses négatives à son influence, sans décevoir l'Angleterre⁸⁷. Le gouvernement impérial a, par ailleurs, brusqué l'Autriche en autorisant le Piémont à venir à la table des négociations. Selon Hippolyte Desprez, ancien chef de la Direction politique au Quai d'Orsay, cette manœuvre satisfait les objectifs de Napoléon III qui vise à donner un « gage de bon vouloir à la Sardaigne et aussi l'espoir de trouver de l'autre côté des Alpes des amitiés durables »⁸⁸. Ce dernier devra se tourner vers un autre moyen de promotion de la politique des nationalités, la guerre localisée. Une courte guerre, géographiquement circonscrite, permet à Napoléon III de régler l'une des principales carences de la diplomatie impériale, c'est-à-dire doter son régime d'un allié durable et sortir la France de l'isolement politique dans lequel le congrès de Paris l'a plongée⁸⁹. Par ailleurs, un conflit en Italie s'effectuant à la fois au nom des nationalités, tout en garantissant l'intégrité du territoire pontifical, permet la formation d'une union patriotique en France⁹⁰.

Une guerre localisée en Italie procure à Napoléon III la chance d'accomplir deux anciens objectifs de la diplomatie française par le biais de la politique des nationalités. Depuis le XVIII^e siècle, les principaux efforts français en Italie ont été orientés vers l'élimination de la présence autrichienne

⁸⁷. Alain Gouttman, *La Guerre de Crimée 1853-1856*, Paris, Édition Perrin, 2003, p. 395.

⁸⁸. AMAE, PA Desprez, Hippolyte Desprez, *Souvenirs du Ministère des Affaires étrangères*, vol 19, 2^e partie, f. 37.

⁸⁹. AMAE, PA Desprez, 19, 5^e partie, f. 51.

⁹⁰. Éric Anceau, *Comprendre le Second Empire*, Paris, Éditions Saint-Sulpice, 1999, p.62.

dans la péninsule et des divers États italiens appuyant les Habsbourg (Parme, Modène)⁹¹. En favorisant l'installation d'un régime italien fondé sur le nationalisme, la France s'assure une protection militaire sur la frontière des Alpes, tout en fondant un État capable de contrecarrer l'expansion autrichienne. Le second objectif est relié à la politique intérieure française. Élaborée dans le but d'empêcher une intervention autrichienne à Rome en 1849, l'occupation française de la Ville éternelle constitue, pour les relations amicales que Napoléon III veut entretenir avec les catholiques français, un problème crucial. C'est pourquoi une guerre en Italie donne à l'Empereur l'occasion de satisfaire les demandes nationales italiennes, tout en protégeant le Pape des révolutionnaires. Comme compensation, Pie IX gagnera le titre de chef spirituel de l'Italie permettant enfin à la France d'évacuer Rome, et forcer le Saint-Siège à adopter des mesures politiques libérales⁹². Le nouvel État italien aura la responsabilité de s'occuper de la sécurité du Pape à la place de la France⁹³. La politique des nationalités visera un seul but en Italie, l'implantation d'une confédération italienne, et ce, malgré les conséquences inattendues des victoires françaises sur l'Autriche. Le projet confédératif ou le maintien du morcellement politique de l'Italie sera l'objectif inavoué de la France.

3.2 La confédération italienne

Profitant d'un rapport de force supérieur face au Piémont, Napoléon III entreprend, à Plombière en 1858, des négociations qui assureront à la France une prédominance dans la future Italie. C'est durant ces discussions que le principe des nationalités devient davantage un prétexte d'intervention militaire plutôt qu'un but en soi. Les entretiens de Plombières concernent essentiellement trois questions : comment justifier la guerre avec l'Autriche sans apparaître comme un agresseur? Quelle doit être la forme de la future Italie? Quelles seront les compensations que la France peut espérer? La justification de la guerre est simple. Napoléon III veut isoler diplomatiquement

⁹¹. Nicolas Jolicoeur, *La politique française envers les États pontificaux sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République (1830-1851)*, Thèse Ph.D (Histoire), Université de Montréal, 2006, p. 345.

⁹². *Idem*, p. 331.

⁹³. William Echard, *op. cit.*, p. 94.

l’Autriche afin de pousser l’Empereur François-Joseph à déclarer la guerre au Piémont. La France, au nom des droits des peuples, pourra intervenir. La question de la formation d’une confédération italienne plait à Cavour qui, comme Napoléon III, trouve inconcevable que l’Italie devienne une république où mazziniens et garibaldiens ont une influence politique. Cavour conçoit, avant 1859, le mouvement national italien comme un moyen d’expansion pour le royaume du Piémont⁹⁴. La formation d’un royaume de Haute-Italie, contrôlé par le Piémont, satisfait les espérances de Turin et ceux de la politique des nationalités. Dans ses mémoires, Desprez laisse ici un exposé de la future division de la confédération italienne.

« Quand à l’organisation ultérieure des pays italiens, la constitution d’un royaume de Haute-Italie sous la Maison de Savoie, avec la vallée du Pô, les Romagnes en formaient le point essentiel pour, Mr de Cavour. Sur les surplus, il se montrait disposé aux transactions. Il acceptait même la royauté du fils de Murat à Naples [...] le Grand Duc de Toscane prendrait le sage parti de se retirer en Autriche »⁹⁵.

Desprez oublie de spécifier qu’il doit se créer un royaume de Toscane indépendant qui servira d’État tampon contre le Piémont. La confédération italienne rejoint les conceptions de base de la politique des nationalités, c’est-à-dire favoriser l’implantation d’États professant un nationalisme de type local ou municipal qui enlève toute forme de légitimité au nationalisme unitaire. C’est ainsi que Napoléon III justifie ses plans politiques envers l’Italie : « Cette idée [la confédération italienne] est donc à la fois l’expression historique et politique du mouvement italien; elle le résume dans le passé et dans le présent. Aujourd’hui elle est enracinée dans tous les esprits pratiques de la Péninsule »⁹⁶. Finalement, sur la question des compensations territoriales à accorder à la France, les discussions sont plus serrées. Comme la guerre se fait au nom du droit des peuples il est nécessaire, pour la France de légitimer ses demandes de compensations territoriales par l’appel aux volontés nationales : « Je (Cavour) répondis que V.M. professant le principe des nationalités, comprenait qu’il s’ensuivrait que la Savoie dut être réunie à la France que par conséquent Elle

⁹⁴. Lucy Riall, *Risorgimento. The History of Italy from Napoleon to Nation State*, New York, Palgrave MacMillan, 2009, p. 29.

⁹⁵. AMAE, PA Desprez, vol 19, 5^e partie, f. 36.

⁹⁶. Dubreuil-Héliou La Guéronnière, *L’Empereur Napoléon III et l’Italie*, Paris, Typographie de Firmin Didot frères, fils et C^{ie}, 1859, p. 49.

était prête à en faire le sacrifice »⁹⁷. Pour ce qui est de Nice, l'argument national est complètement oublié au profit de considérations stratégiques.

« Que quand à Nice, la question était différente, car les Niçards tenaient par leur origine, leur langue, et leurs habitudes plus au Piémont qu'à la France et que par conséquent leur accession à l'Empire serait contraire à ce même principe qu'on allait prendre les armes pour faire triompher. Là-dessus l'empereur caressa longuement ses moustaches, et se contenta d'ajouter que c'étaient là pour lui des questions tout à fait secondaires, dont on aurait le temps de s'occuper plus tard »⁹⁸.

Des notions de réalisme politique sont imbriquées dans la politique des nationalités, rendant le discours national de Napoléon III adaptable à toute situation favorisant la France. D'ailleurs, en 1868, lors des négociations secrètes entre la France, l'Autriche et l'Italie en vue d'une guerre contre la Prusse, Napoléon III propose, dans les clauses d'une future alliance, de restituer la ville de Nice à l'Italie si la France devait s'agrandir sur le Rhin ou en Belgique⁹⁹. Le discours national de Napoléon III en Italie vise plutôt la création d'un nouvel équilibre politique dans la péninsule qui sera favorable à la France, mais s'effectuant au nom des nationalités. Napoléon III espère satisfaire les demandes nationales des révolutionnaires italiens qui cesseront de déstabiliser l'Europe par leurs tentatives révolutionnaires. Une confédération italienne permettra un accroissement de la présence française dans une Méditerranée appelée à devenir l'une des principales artères du commerce mondial¹⁰⁰.

Dès le début des hostilités en avril 1859, la guerre en Italie est conçue par l'Empereur pour être limitée au nord de la péninsule là où la France sera en mesure d'encadrer les mouvements nationaux italiens pour ensuite les étouffer : « Je désire localiser la guerre autant que possible. [...] borner mes efforts à chasser les Autrichiens du royaume lombard vénitien [...] je me hâterai d'accepter des conditions de paix dès que l'Italie aura été délivrée »¹⁰¹. Le but d'une telle stratégie est d'empêcher que les garibaldiens et mazziniens profitent du conflit pour entraîner le reste de la péninsule dans un tourbillon révolutionnaire républicain. Au même moment, la politique des nationalités

⁹⁷. Roland Conilleau, *L'entrevue de Plombières*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991, p. 87.

⁹⁸. *Idem*, p. 87-88.

⁹⁹. AN, 400 AP 62, Note du 25 décembre 1868, Paris.

¹⁰⁰. Michel Levallois, Sarga Moussa, *op.cit.*, p.28.

¹⁰¹. Archives Colonna Walewski, ACW/COR/EMP/93 Napoléon III à Walewski, lieu inconnu, 10 mai 1859.

appuie les divers mouvements insurrectionnels «modérés» favorables au Piémont. Ce fut notamment le cas en Toscane où les chefs insurrectionnels Lajtico et Salvagnoli ont reçu l'aide d'une division française¹⁰². La politique des nationalités utilise les divers mouvements révolutionnaires pour atteindre ses buts, même si cela entraîne des problèmes d'adaptabilité sur le terrain.

« En portant la guerre en Italie, je [Napoléon III] n'ai certainement pas l'intention de réveiller les passions révolutionnaires, mais mon intérêt comme mon devoir m'obligent à me servir de toutes les insurrections partielles qui peuvent éclater. Vouloir circonscrire de plus en plus le champ de mes opérations c'est rendre la guerre presque impossible. On voudrait qu'excepté la Lombardie tous les autres territoires fussent neutres, c'est rendre ma position bien difficile. J'ai envoyé un corps d'armée à Florence pour opérer une diversion heureuse sur la gauche des Autrichiens, et ensuite pour empêcher les démagogues du pays de s'emparer du mouvement »¹⁰³.

Si la création du royaume de Haute-Italie est le principal objectif de l'Empereur, ce dernier n'hésite pourtant pas à jouer à fond la carte nationaliste en appuyant le mouvement national hongrois afin de prendre, à revers, les forces autrichiennes. Au début du conflit, Napoléon III reçut le révolutionnaire magyar Kossuth aux Tuileries le 5 et 6 mai 1859¹⁰⁴. L'Empereur assure au chef hongrois qu'il a l'appui de la France pour soulever la Hongrie contre l'Autriche. La politique des nationalités est ici utilisée comme une arme militaire à des moments opportuns pour l'influence française.

« Il est dans mes intérêts et dans mes intentions de faire tout ce qui dépend de moi pour révolutionner la Hongrie ; ce serait bien bête à moi d'agir autrement, car lorsque l'Autriche tâche d'exciter toute l'Allemagne contre la France, c'est bien le moins que je tâche de me faire une arme de la haine qu'elle a su inspirer à ses propres sujets »¹⁰⁵.

Selon les propos de Kossuth, Napoléon III est sincère dans son intention d'appuyer le mouvement national hongrois. S'il a raison, il semble que le régime impérial profite constamment des occasions qui se présentent à lui pour mettre en place des régimes sympathiques à la France. Cependant, Napoléon III cherche à implanter, comme en Italie, un régime national *césaro-démocratique* validé par une volonté nationale quelconque: « S'identifiant par cet appel avec la cause de l'indépendance, il en assurerait d'avance le succès. En retour, l'Em-

¹⁰². Arnold Blumberg, *op. cit.*, p. 113.

¹⁰³. Archives Colonna Walewski, ACW/COR/EMP/95 Napoléon III à Walewski, Alexandrie, 22 mai 1859.

¹⁰⁴. Alain Boumier, « Recherches à propos d'une révélation passée presque inaperçue en 1880 sur les intentions de Berlin après Solferino », Bulletin de l'Académie du Second Empire, no 11, août-septembre-octobre, 1993, p. 17.

¹⁰⁵. ACW/COR/EMP/99, Napoléon III à Walewski, Magenta, 6 juin 1859.

pereur ne demande rien, sinon que la nation, après avoir conquis son indépendance, fonde une monarchie constitutionnelle et non une république »¹⁰⁶. Si les plans italiens de l'Empereur se concrétisent avec la victoire de Magenta, ce dernier est dans l'impossibilité de maîtriser les mouvements révolutionnaires qui émergent dans le centre de l'Italie (Parme et Modène¹⁰⁷) et qui réclament au nom du droit des peuples leur union au Piémont¹⁰⁸. La coûteuse victoire de Solferino marque le début de la fin pour la stratégie italienne de Napoléon III qui décide, sans consulter son allié piémontais, de rencontrer François-Joseph à Villafranca. La victoire du 24 juin contre l'Autriche entraîne une série de conséquences qui préviendront l'implantation de la confédération italienne. La politique des nationalités connaît ici un changement de méthodes radicales. Incapable de contrôler la situation sur le terrain, Napoléon III coupe l'aide militaire qu'il accorde à la cause italienne et aux troupes révolutionnaires qui suivent la progression de l'armée française¹⁰⁹.

La retraite des forces autrichiennes de Lombardie attise les révolutionnaires italiens et ces derniers pénètrent maintenant sur le territoire pontifical. Cette situation provoque la colère des catholiques français qui y voient une atteinte à leur intérêt. Parallèlement, la Russie s'inquiète des flambées révolutionnaires d'Italie et craint leurs effets sur les populations polonaises qui pourraient se soulever. Saint-Petersbourg avertit Paris que si la Prusse, qui débute une mobilisation de son armée, devait déclarer la guerre à la France, cette dernière ne pourrait compter sur le soutien de l'armée russe¹¹⁰. La situation sur le plan militaire n'est pas plus reluisante pour la France. Bien qu'elle ait battu à deux reprises l'armée autrichienne, l'armée française a été incapable d'anéantir l'ennemi qui peut battre en retraite derrière la ligne de forteresses au nord de l'Italie¹¹¹. En restant en guerre, Napoléon III multiplie les risques de revers militaire qui peut entraîner la Confédération germanique et la

¹⁰⁶ Alain Boumier, *op.cit.*, p. 18.

¹⁰⁷ AMAE, CP, Sardaigne, vol 346, De la Tour d'Auvergne à Walewski, Turin, 16 juin 1859. f. 279.

¹⁰⁸ ACW/COR/EMP/100, Napoléon III à Walewski, Travagliato, 17 juin 1859.

¹⁰⁹ ACW/COR/EMP/102, Napoléon III à Walewski, Valegio, 4 juillet 1859.

¹¹⁰ Arnold Blumberg, *op.cit.*, p. 126.

¹¹¹ Raymond Bourgerie. *Magenta et Solferino (1859) : Napoléon III et le rêve italien*, Paris, Édition Économica, 1993, p. 115.

Prusse dans une guerre contre une France qui ne possède pas les ressources pour combattre sur deux fronts¹¹². Décidé à ne pas compromettre les acquis déjà obtenus en Italie, Napoléon III décide de négocier la paix.

3.3 Villafranca et l'échec de la confédération italienne

Les préliminaires de paix négociés à Villafranca permirent à Napoléon III de jeter, malgré certains ajustements, les bases de la confédération italienne. Il ne s'agit pas d'analyser les tractations diplomatiques ayant conduit à l'armistice de Villafranca et du traité de Zurich, mais plutôt de voir comment la politique des nationalités est professée par l'Empereur des Français après avoir perdu l'initiative sur le sol italien. Les accords entre la France et l'Autriche prévoient un retour au *statu quo* d'avant 1859 rendant l'application de la politique des nationalités ambiguë. Les accords spécifient que la France et l'Autriche doivent faire tous les efforts nécessaires pour restaurer les ducs de Modène et de Toscane. C'est une paix de compromis qui empêche l'application des principes de la politique des nationalités.

Or, l'objectif de la politique impériale en Italie est atteint, à savoir la création de la confédération. Au lieu d'avoir complètement expurgé l'Autriche de la péninsule italienne, Napoléon III l'a tout simplement rendu partenaire dans son projet national italien. Les conséquences sur le terrain sont cependant néfastes pour la France. Après l'armistice, le souverain français perd l'aura d'un libérateur national¹¹³. Ce que reprochent les Italiens à Napoléon III c'est de ne pas avoir libéré la Vénétie et d'avoir intégré l'Autriche avec ses 36 millions d'habitants, dans la confédération pour contrecarrer l'influence du Piémont¹¹⁴. Alors que les négociations à Zurich s'éternisent, la situation sur le terrain prit une tournure de plus en plus hostile au projet de confédération italienne et met donc en péril le projet national de l'Empereur. La France se trouve dans l'impossibilité de contenir les diverses révolutions, notamment celle dans les Légations, puisque le Piémont va secrètement encourager ces

¹¹². Yves Bruley, *op. cit.*, p. 348.

¹¹³. Franco Valsecchi, « Le Second Empire vu par les Italiens. Du coup d'État du 2 décembre à la guerre d'Italie (1851-1859) », *Revue d'histoire diplomatique*, vol 76, 1962, p. 307.

¹¹⁴. AMAE, CP, vol 347, Turin, 3 août 1859, de la Tour d'Auvergne à Walewski. *f.* 19.

dernières. La Tour d’Auvergne, ministre français à Turin, doute d’ailleurs des supposées intentions amicales de Cavour depuis Villafranca.

« Si M. de Cavour n’a pas fait jusqu’ici un très grand empressement à nous venir en aide en Toscane, je dois avouer que j’ai encore moins de confiance dans ses dispositions en ce qui concerne les Légations. Les Légations ont excédé, depuis longtemps déjà, la convoitise du Piémont et cette espérance que l’Angleterre [...] n’a jamais trop combattue [...] je ne doute pas que la volonté de l’Empereur ne soit, lors des arrangements définitifs attribuer au Piémont ces provinces »¹¹⁵.

La stratégie de Napoléon III consiste maintenant à freiner le Piémont dans son entreprise d’unification du nord de l’Italie, tout en sanctuarisant les États pontificaux dans le but de rassurer l’opinion catholique en France¹¹⁶. En conséquence, le discours national italien de l’Empereur perd en crédibilité face aux assemblées populaires d’Italie centrale qui, après avoir renversé leurs souverains, votent leur rattachement au Piémont par voie parlementaire. Une telle méthode démocratique, si conforme avec les idées de la politique des nationalités, empêche Napoléon III de replacer le duc de Modène et la duchesse de Parme sur leurs trônes et ce qui brise l’une des clauses de paix avec l’Autriche¹¹⁷. Afin de reprendre l’initiative du mouvement national italien et ainsi court-circuiter les efforts d’expansion de Cavour, Napoléon III propose la solution d’un congrès européen¹¹⁸. Ce que le Prince-Président recherche, c’est la reconnaissance internationale de la confédération italienne. Si le projet échoue, c’est en grande partie à cause de la vitesse à laquelle les demandes d’annexions au Piémont se sont effectuées, démontrant ainsi que les méthodes diplomatiques de la politique des nationalités ne sont plus adaptées à la nouvelle réalité du terrain. La conception de la nation italienne que propose Napoléon III ne semble plus avoir d’adhérents parmi les populations italiennes.

Bien qu’au début de la guerre de 1859, la France n’a pas découragé ces mouvements et les a encadrés pour servir les intérêts français¹¹⁹, en étant dans l’impossibilité de libérer l’Italie « jusqu’à l’Adriatique », l’Empereur donne aux

¹¹⁵. AMAE, CP, vol 346, Turin, 8 juillet 1859 Tour d’Auvergne à Walewski. f. 356-357.

¹¹⁶. Laurent Theis, « Entre besoin de repos et désir de gloire » in collectif *Histoire de la diplomatie française. II De 1815 à nos jours*, Paris, Éditions Perrin, 2005, p. 113.

¹¹⁷. ACW/COR/EMP/107, Napoléon III à Walewski, le 31 juillet 1859.

¹¹⁸. AMAE, CP Sardaigne, vol 347, Turin, Tour d’Auvergne à Walewski, 28 août 1859. f. 91.

¹¹⁹. Roland Conilleau. *op,cit*, p. 108. Les papiers du Prince Napoléon relate des mesures à prendre pour exciter les mouvements nationalistes en Italie centrale, allant même jusqu’à les armer sans compromettre la position de la France.

garibaldiens une crédibilité pour leur projet italien¹²⁰. La diplomatie française tente alors de contenir les passions annexionnistes du Piémont en Toscane par l'entremise d'une politique de compromis avec Turin appelé la proposition des Vicariats¹²¹. Le plan consiste à accepter les annexions de Parme et de Modène par le Piémont tout en créant un royaume de Toscane indépendant. Bref, Napoléon III réactive son « adhésion » à l'unification italienne, mais seulement pour tenter une seconde fois de mettre en place son projet de confédération italienne, tout en l'adaptant à la nouvelle situation.

En échange, la France pourra annexer la Savoie et Nice. Le Piémont se douta de la ruse et fit tout son possible pour gagner du temps afin de laisser les révolutionnaires prendre le contrôle de la Toscane, rendant le projet de Napoléon III impossible à réaliser. Après l'échec de la politique du Vicariat, Napoléon III réoriente sa politique par rapport au fait accompli qu'est la création d'un royaume de Haute-Italie dirigé par le Piémont. La publication de la brochure *Le Pape et le Congrès* et d'un article dans le *Moniteur* le 9 septembre affirmant que la France devient le protecteur de la nouvelle Italie marque le changement officiel de la politique française vers un retour à une unification italienne au nord de la péninsule¹²². La brochure demande au Pape de renoncer à ses territoires et à accepter la place qui lui était promise dans la confédération. De tels propos viennent directement mettre en péril les accords de Zurich avec l'Autriche puisque Napoléon III, désireux d'obtenir les bonnes grâces du futur État, décide d'abandonner son projet de créer un royaume toscan indépendant et appuie la création d'un Piémont agrandi par la Toscane et l'Emilie¹²³. La question est de savoir pourquoi l'Empereur des Français décide d'accepter les agrandissements territoriaux du Piémont.

Ce retournement de la politique française vers un appui du mouvement national italien comporte des avantages non négligeables pour celle-ci. Consi-

¹²⁰. Luigi Salvatorelli, *The Risorgimento: Thought and Action*, New York, Torchbook library Edition, 1970, p. 165.

¹²¹. Micheal J, McDonald, « The vicariate proposals: a crisis in the Napoleon III's Italian confederation designs » p. 90. In Nancy N. Barker and Marvin L. Brown, jr. *Diplomacy in an age of nationalism. Essays in honor of Lynn Marshall Case*, la Hague, edition Martinus Nijhoff, 1971, p. 107.

¹²². Arnold Blumberg, *op, cit*, p. 163.

¹²³. Yves Bruley, *op, cit*, p. 353.

dérant que les récentes annexions du Piémont ont permis à ce dernier de créer un État qui rejoint les dimensions élaborées à Plombières, Napoléon demande la relance de la cession de la Savoie et de Nice. L'Empereur profite d'une situation internationale mouvante pour tenter de gagner des avantages territoriaux pour la France au nom des nationalités. Le raisonnement du Prince-Président est simple : en « appuyant » les mouvements d'annexions du Piémont effectuées au nom du principe des nationalités, il peut demander, au nom de ce même principe, les territoires promis à Plombières. Des considérations pragmatiques se trouvent derrière un tel jugement surtout lorsque l'Empereur, en septembre 1859, affirmait à Walewski « nous demanderons, si Parme est réuni au Piémont, la réunion de la Savoie à la France »¹²⁴. En même temps les annexions se font contre les traités de 1815, à la grande joie des républicains en France qui devient de plus en plus une nouvelle clientèle à rallier au régime impérial¹²⁵. Napoléon III utilise deux moyens pour acquérir les territoires demandés: le personnel du Quai d'Orsay et la politique des nationalités avec l'emploi des plébiscites. Il y a à la fois un processus d'acquisition territoriale fait par des moyens diplomatiques classiques, et l'utilisation d'une nouvelle méthode politique : l'appel au peuple comme source de légitimité.

En tant que nouveau ministre des Affaires étrangères, Édouard Thouvenel a comme principale charge de légaliser aux yeux des cours européennes l'annexion de la Savoie et de Nice. Dans un contexte où la majeure partie des Savoyards sont francophones et n'ont pas semblé hostiles à l'idée d'être rattachées à la France, la politique des nationalités peut s'appliquer sans risque d'un échec¹²⁶. L'annexion de la Savoie et de Nice n'est pas conçue comme un cas d'application de la politique des nationalités, mais plutôt comme une question nationale spécifique et unique¹²⁷. Cette perception explique fort probablement pourquoi Thouvenel n'a pas conçu la solution du plébiscite national comme possible. Il proposa deux plans qui ne ressemblent aucunement à un processus de reconnaissance nationale, mais bien à de simples échanges de

¹²⁴ ACW/COR/EMP/122, Biarritz, Napoléon III à Walewski, 13 septembre 1859.

¹²⁵ Fabrice Bouthillon, *op. cit.*, p. 52.

¹²⁶ AMAE, PA Desprez, vol 19, Thouvenel 1^e partie, f. 26.

¹²⁷ Paul Guichonnet, *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France. Les dossiers secrets de l'annexion*, Montmélian, La Fontaine et Siloé, 1998, p. 201.

territoires entre puissances. La première solution veut que la France prenne possession de la Savoie et de Nice. En échange, le Piémont annexe Modène et la Toscane devient un État indépendant régi sous l'autorité d'un prince de la Maison de Savoie¹²⁸. L'autre solution était de laisser le Piémont annexer le nord de l'Italie plus la Toscane tandis que la France prend directement contrôle de la Savoie et de Nice. Thouvenel affirme à Gramont que l'Empereur préfère la première solution puisqu'elle donne plus de légitimité à la politique des nationalités sans offenser l'Angleterre.

Mais le régime impérial fera preuve d'une surprenante honnêteté lorsque, le 13 mars 1860, Thouvenel justifie, dans une circulaire adressée aux puissances européennes, le désir de la France de prendre possession de la Savoie et de Nice. Il stipule que les annexions ne sont pas faites « au nom des idées de nationalité, ce n'est point comme frontière naturelle que nous poursuivons l'adjonction de la Savoie et du Comté de Nice à notre territoire, c'est uniquement à titre de garantie et dans des conditions telles que l'esprit ne conçoit pas qu'elles ne se reproduisent nulle part »¹²⁹. Les plébiscites ne sont, dans cette situation, rien de plus qu'un moyen de puissance pour la France afin de s'assurer une position stratégique sur les Alpes. Il sera finalement convenu que la méthode plébiscitaire sera appliquée parce que les chances de succès sont assurées pour la France. La question posée aux électeurs est orientée vers les objectifs français et ne laisse pas de réelles possibilités de choix, car elle est posée en ces termes : « La Savoie veut-elle être réunie à la France » et ne comporte aucune autre alternative politique pour la population de la Savoie¹³⁰. Les résultats du vote ne peuvent faire de doute et la majorité de la population approuve l'annexion. Si Napoléon III s'est résolu à accepter la création d'un puissant État italien au Nord, il ne veut toujours pas d'une unification complète de la péninsule. Cependant, le débarquement de Garibaldi en Sicile impose à Napoléon III un nouveau dilemme politique.

¹²⁸. AN, 192MI, vol 22, Paris, Thouvenel à Gramont, 19 février 1860.

¹²⁹. Paul Guichonnet, *op, cit*, p. 201.

¹³⁰. Lynn M. Case, *op,cit*, p. 175

3.4 L'expédition des *Mille* ou l'impossible contrôle de l'unification italienne

L'expédition de Garibaldi a comme conséquence d'entraîner une accélération du processus d'unification de l'Italie, et ce, bien au-delà de ce que Napoléon III désire. L'application de la politique des nationalités est à nouveau modifiée par les événements. Garibaldi menace, en occupant la Sicile et Naples, la position du Piémont en tant que chef de l'unification italienne. Cavour n'a d'autres choix que de briser le *statu quo* avec la France et décide d'envoyer son armée occuper les États du Pape, à l'exception de Rome¹³¹. Cette situation démontre que les Tuileries, tout comme le Quai d'Orsay, ont été prises de court par les événements, ce qui enragea l'Empereur¹³².

Face à une telle crise, comment la politique des nationalités peut-elle agir en faveur de la France? Sur le terrain, le gouvernement impérial est incapable d'intervenir militairement contre Garibaldi sans contredire son discours officiel d'aide aux nationalités. Forcé par les événements, Napoléon III se rallie en secret au processus d'unification nationale. C'est avec l'entrevue de Chambéry que l'Empereur accepte que le Piémont occupe les Marches d'Ancône et d'Ombrie (« laisser-y rentrer Garibaldi et vous irez après »¹³³). La plupart des diplomates et souverains européens considèrent l'annexion du sud de l'Italie par le Piémont comme un projet voué à l'échec à cause des différences culturelles entre populations et de la faiblesse structurelle des institutions italiennes¹³⁴. Thouvenel entretient alors une politique d'abstention par rapport au processus national italien et croit que, lorsque les problèmes de l'Italie seront trop grands, cette dernière viendra quémander l'aide de la France qui pourra s'immiscer à nouveau dans la politique intérieure italienne.

« L'Italie est rentrée, selon moi, dans une phase de où il n'y a qu'à la laissée qq (quelques) temps aux prises avec les difficultés qu'elle s'est créées; les déceptions lui feront

¹³¹. Lucy Riall, *op. cit.*, p. 33.

¹³². AN, 192 MI, vol 22, Paris, Thouvenel à Gramont, 23 septembre 1860.

¹³³. Lynn M. Case, *op.cit.*, p. 175.

¹³⁴. Geoffrey Wawro, « Austria versus the Risorgimento: A new look at Austria's Italian strategy in the 1860's, *European History Quarterly*, vol 26, 1996, p.13. et Yves Bruley, *op .cit.*, p. 417.

acquérir vite de l'expérience et c'est alors qu'elle nous demandera [de l'aide] et que nous ferons bien de ne plus nous abstenir »¹³⁵.

Est-il possible que Napoléon III ait permis l'unification du sud de l'Italie avec le Piémont dans un but aussi précis? Il n'est pas insensé de penser que Napoléon III ait cherché à court-circuiter le mouvement d'unification nationale en laissant le Piémont se gaver d'un maximum de territoires dans l'espoir que l'Italie implose d'elle-même. La politique des nationalités est alors réactivée dans une perspective « d'autodestruction » du processus national italien enclenché par la France en 1859. L'idée de contrôler l'unification italienne par des moyens aussi limités ne s'avérera pas bénéfique pour la France. Lorsque le royaume d'Italie sera proclamé en 1861 et que l'hypothétique effondrement de l'Italie n'aura jamais lieu, Napoléon III, préférant transformer l'Italie en État ami, acceptera la situation politique. La nouvelle diplomatie française à l'égard de l'Italie se reflète clairement dans les ordres de Thouvenel à Vincent Benedetti lors de son arrivée à Turin.

« L'Empereur vous le savez, en consentant à reconnaître le nouveau titre du Roi Victor Emmanuel a nettement déclaré qu'issu lui-même d'un acte de volonté nationale, il ne pouvait lui convenir de contester la forme dans laquelle l'Italie avait cru [...] devancer l'œuvre possible du temps, et confondre immédiatement dans un seul royaume les États séparés dont se composait la Péninsule »¹³⁶.

La politique des nationalités s'est avérée un échec pour l'influence française. Le projet initial de l'Empereur en Italie, la confédération italienne, a toujours été conçu comme un moyen, pour la France, de dominer la péninsule italienne. Les moyens qui encadrent la politique des nationalités ont échoué, à savoir le contrôle rapide du terrain par l'armée et à empêcher les débordements révolutionnaires. Après 1861, la politique française vis-à-vis l'Italie est simple : conserver ses faveurs et tenter de rallier le nouvel État aux vues que l'Empereur professe pour l'Europe.

*
* *

¹³⁵. AMAE, PA 231, Papier Moustier, vol 1, Paris, Thouvenel à M. le baron Brenier ministre de France à Naples, 3 juin 1860, f.62-63.

¹³⁶. AMEA. PA 233, Thouvenel, vol 5, Thouvenel à Benedetti, Paris, novembre 1861, f.193.

4. La politique des nationalités comme moyen d'intervention en Allemagne

4.1 La Troisième Allemagne et la restructuration des principes de Richelieu

Vouloir donner une interprétation originale des principaux rapports entre Napoléon III et le chancelier Otto von Bismarck sur la question des nationalités, c'est devoir faire face à une grande quantité d'ouvrages historiques riches en information. Il s'agit de se concentrer sur la façon dont la question nationale allemande est utilisée comme moyen de puissance par la France. Les barrières chronologiques seront donc limitées. Comme la France ne s'est pas engagée dans la guerre de 1870 au nom du principe des nationalités, mais plutôt dans l'optique de préservation de sa prépondérance en Europe, la guerre franco-prussienne ne sera pas étudiée dans le présent travail¹³⁷. L'analyse se concentrera sur le maniement de l'argument national dans les projets allemands de l'Empereur et des méthodes utilisées pour manier ce dernier. Profitant d'une situation de crise qu'il croit être en mesure d'exploiter, Napoléon III compte utiliser la rivalité austro-prussienne comme moyen de puissance en proposant, comme dans le cadre de son projet italien, une alternative nationale au projet d'unification allemand. Sur le théâtre allemand, le projet impérial s'oriente vers la formation d'un *Süddeutscher Bund*.

D'emblée il faut reconnaître que Napoléon III démontre, bien avant la guerre austro-prussienne de 1866, des sympathies pour la Prusse. Que ces dernières aient été sincères ou non, il semble que l'Empereur ait vu en l'État prussien un partenaire idéal dans le cadre de sa politique des nationalités, c'est-à-dire un État facilement maniable, à l'instar du Piémont. Pour le Prince-Président, la Prusse est un État culturellement et idéologiquement sympathique à la conception du nationalisme romantique dans laquelle baigne l'Empereur : «

¹³⁷. Jack S Levy, « Declining Power and the Preventive Motivation for War ». *World Politics*, vol. 40, no. 1, 1987, p. 82-107.

la Prusse incarne la nationalité allemande, la Réforme religieuse, le progrès du commerce, le constitutionnalisme libéral »¹³⁸. Des vues pragmatiques poussent Napoléon III à être conciliant envers la Prusse plutôt que vers l'Autriche, cette dernière étant en complète réaction avec la politique des nationalités¹³⁹. Comme dans le cas italien, Napoléon III veut apporter son soutien au mouvement national allemand afin d'accroître l'influence française. L'Empereur cherche à empêcher l'unification totale de l'Allemagne en adoptant le rôle d'intermédiaire obligé dans le processus d'unification. Comme pour ses rapports avec le Piémont, Napoléon III ne peut procéder sans l'aide d'un *junior partner* adhérant à ses idées. Cet homme sera Otto Von Bismarck. Dès la première visite de Bismarck en France, Napoléon III jugea qu'il est « l'homme qui montait » à Berlin et qu'il est nécessaire de le rallier aux projets de Paris¹⁴⁰.

Dès le début des interventions françaises dans le processus d'unification allemand, la diplomatie secrète de l'Empereur encadre l'essentiel des activités entourant la politique des nationalités en Allemagne. Contemporain des révolutions qui ont secoué l'Europe en 1848-1849, Louis-Napoléon a probablement, comme la majorité des Français, accueilli avec joie la chute des monarques conservateurs allemands. Cependant, l'ultranationalisme dont fit preuve le Parlement de Francfort sur la question des Duchés et le projet d'annexion de l'Autriche au futur État allemand ont alarmé une République française qui ne prend conscience que trop tard des dangers que fait peser l'unification allemande sur la France¹⁴¹. La politique française à l'égard de l'Allemagne n'a, après 1849, d'autres choix que de revenir à l'application d'anciennes traditions politiques remontant à Richelieu et Louis XIV (qui stipule que la sécurité de la France passe par le maintien du morcellement des États allemands)¹⁴². Cette ligne politique reste inchangée sous le Second Empi-

¹³⁸. Gaël Nofri, *op, cit*, p. 358.

¹³⁹. Jean-Paul Bled, « Entre la Prusse et l'Autriche. Napoléon III et la question allemande » in Actes du colloque de la Fondation Napoléon, *op, cit* p. 397.

¹⁴⁰. Gerhardt Ritter, « Bismarck et la politique rhénane de Napoléon III ». *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 78, no. 4, 1964, p. 111.

¹⁴¹. William J Orr, « La France et la révolution allemande de 1848-1849 » *Revue d'histoire diplomatique*, vol 93, 1979, p. 311.

¹⁴². William J Orr, « Louis-Napoléon et la Question allemande (1849-1850) », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 95, 1981, p.177.

re, même si Napoléon III y apporte des modifications pour la rendre applicable dans le cadre de la politique des nationalités (cette idée se place en directe contradiction avec Henry Kissinger qui, dans son livre *Diplomacy*, voit dans l'intervention française la destruction des traditions politiques de Richelieu et de ses successeurs).

Devenu empereur en 1851, Napoléon III conserve le principe du morcellement des États allemands, mais l'adapte à ses idées nationales et d'équilibre européen. Prenant conscience que le nationalisme allemand ne sera jamais écrasé par la force militaire, Napoléon III élabore l'idée qu'il suffit pour la France de contenir les passions nationalistes germaniques en permettant une unification partielle de l'Allemagne sous la supervision de la France. Louis-Napoléon oriente son dessein allemand vers un projet déjà élaboré avant son arrivée au pouvoir : l'unification du nord de l'Allemagne au profit de la Prusse et la formation d'une confédération nationale des États allemands situés au sud du Main ayant comme centre la Bavière¹⁴³. L'Autriche conserve son influence en Allemagne afin de permettre un contrepoids au pouvoir prussien. La France exerce son influence politique et économique via la nouvelle Allemagne du Sud.

C'est une solution tripartite qui permet à Napoléon III de satisfaire les nationalistes allemands, tout en donnant à la France l'hégémonie en Europe continentale. Comme compensations, la France prendra possession de la Belgique ou de la rive gauche du Rhin. Le principe des nationalités est utilisé comme prétexte dans la mesure où il permet de justifier l'acquisition opportuniste de territoires qui, une fois sous contrôle français, ne déstabilisera pas l'ordre européen¹⁴⁴. Il s'agit de petites rectifications de frontières légitimées par le principe des nationalités et avantageant la position de la France.

¹⁴³. Il semble en effet que le projet d'union des États du Sud est, déjà débiter depuis 1849 où une première forme d'union aurait été tentée, mais sans succès. Voir AMAE, MD, Allemagne, vol 165, 8 mai 1866, *Note sur la troisième Allemagne*. Il faut aussi prendre en compte que le projet d'une troisième Allemagne a été amené par le *Journal des débats* sympathiques à une union plus forte du nord de l'Allemagne à condition que le sud de l'Allemagne soit unifié en une confédération indépendante. William J Orr, « Louis-Napoléon et la Question allemande...*op, cit*, p. 175.

¹⁴⁴. Matthew Rendall, « Defensive realism and the Concert of Europe », *British International Studies Association*, vol 32, 2006, p. 525.

4.2 De Biarritz à Sadowa. L'incertitude de la diplomatie française

Alors comment Napoléon III va-t-il entreprendre la promotion de son projet allemand auprès de son homologue prussien? La visite de Bismarck à Paris et à Biarritz en 1865 n'est pas sans arrière-pensées. Le pacte austro-prussien de Gastein constitue une offense à la diplomatie française et reporte à plus tard le conflit entre les deux puissances germaniques. Bismarck, convaincu par Moltke de la supériorité militaire prussienne en cas de conflit contre l'Autriche, comprend que l'appui de la France ne sera qu'accessoire pour ses projets en Allemagne¹⁴⁴. À l'inverse, l'Empereur des Français recherche une alliance solide avec la Prusse dans laquelle il peut imposer sa solution nationale allemande. Voilà pourquoi ce dernier veut profiter d'une crise en Allemagne grâce à laquelle la France peut jouer le rôle d'intermédiaire entre les deux puissances germaniques et enfin ordonner la formation d'une troisième Allemagne¹⁴⁵. La rencontre entre le chef du Quai d'Orsay Drouyn de Lhuys et Bismarck à Paris s'est avérée encourageante dans la mesure où Bismarck a été assez sage pour ne promettre que des territoires francophones pour l'aide française¹⁴⁶. De telles promesses plaisent à Drouyn de Lhuys qui n'y voit pas de contradiction avec le discours officiel de la politique des nationalités.

Arrivé à Biarritz, Bismarck s'entretient avec l'Empereur à propos d'une future entente franco-prussienne en cas de guerre en Allemagne. La seconde entrevue, le 7 octobre 1865, traite de sujets plus stratégiques où le risque d'une guerre austro-prussienne est mentionné. C'est exactement le genre de discussion que Napoléon III désire pour faire avancer son projet d'union d'Allemagne du Sud. Voulant conserver une cohérence par rapport au principe des nationalités, Napoléon III aurait parlé de l'acquisition future de la Belgique et du Luxembourg¹⁴⁷. Le projet de l'union des États allemands du sud n'a pas

¹⁴⁴. Thomas J Christensen, « Perceptions and alliances in Europe, 1865-1870 », *International Organisation*, vol 51, No 1, 1997, p. 76.

¹⁴⁵. Thierry Godechot, « Vincent Benedetti : sa mission en Prusse 1864-1870 », *Revue d'histoire diplomatique*, vol.123, no.4, 2010, p. 292.

¹⁴⁶. Ann E Pottinger, *Napoleon III and the German crisis 1865-1866*, Cambridge, Harvard University press, 1966, p. 33.

¹⁴⁷. Paul Berstein, « Les entrevues de Biarritz et de Saint-Cloud », *Revue d'histoire diplomatique*, vol 78, 1965 (octobre-novembre), p. 333.

été traité. Finalement, une dernière entrevue eu lieu à Saint-Cloud où Napoléon III proposa à Bismarck que le roi Guillaume de Prusse lui rédige une lettre où il informerait l'Empereur des Français du prix de la neutralité française. Mais alors, que gagna Napoléon III de ces discussions? Ce dernier n'est pas dupe à propos des promesses faites par le chancelier prussien « Bismarck m'a offert tout ce qui ne lui appartient pas »¹⁴⁸, mais il sait qu'il sera en mesure de jouer un rôle d'influence dans la création de la future Allemagne. L'Empereur des Français débute l'application de ses projets allemands en s'intéressant à la création d'un journal profrançais rédigé en allemand et établi à Dresde qui fera la promotion « d'une alliance offensive et défensive de la France comme base de la Confédération des États secondaires allemands »¹⁴⁹. Dès 1865, Napoléon III espère donc jouer un rôle dans la formation l'Allemagne via sa politique des nationalités.

Fidèle à son habitude, le Prince-Président profite de la crise allemande pour tenter de régler un autre problème de sa politique étrangère, la Vénétie. Considérant l'Autriche en meilleure posture militaire que la Prusse, Napoléon III voit une occasion de favoriser une alliance italo-prussienne qui égaliserait les chances de la Prusse sur le champ de bataille. Par ailleurs, un règlement *manu militari* de la question vénitienne permet à Napoléon III de se rapprocher d'une Autriche essentielle pour ses plans allemands, « On savait d'ailleurs que l'Autriche n'attachait plus le même prix à conserver un territoire dont la possession était devenue un embarras et un danger »¹⁵⁰. Napoléon III doit être conscient que l'application de sa politique des nationalités en Allemagne ne peut réussir que si l'équilibre européen est rompu au profit d'un vide politique sur le continent. Une telle situation apportera de la confusion sur le plan international, ce qui permettra à la France d'annexer « les provinces limitrophes [qui] demandaient par des vœux librement exprimés leur annexion à la France »¹⁵¹. Comme l'issue de la crise austro-prussienne est incertaine, il convient à Napoléon III de créer plusieurs scénarios possibles en vue de la mise en place

¹⁴⁸ Gaël Nofri, *op. cit.*, p. 359.

¹⁴⁹ AN. AB XIX 177, Dossier Musäus, Musäus à Conti, Paris, 17 avril 1865.

¹⁵⁰ AMAE, PA Desprez, vol 20,1, f.31.

¹⁵¹ *Idem*, f. 55.

des projets nationaux en Allemagne. Une guerre apporte le risque d'aboutir à un nouvel équilibre allemand défavorable aux intérêts français¹⁵². En se dotant de diverses stratégies diplomatiques, Napoléon III est en mesure de savoir comment et quand utiliser l'argument national dans de futures négociations territoriales.

Le 3 mars, Bismarck force le roi de Prusse à rédiger une lettre à Napoléon III où ce dernier se réserve le droit de donner le prix de la neutralité française. Refusant de donner une liste précise, l'Empereur promet sa neutralité, tout en se donnant la permission de donner des revendications après le conflit. Une telle attitude peut s'expliquer par un désir de multiplier ses options politiques en cas de défaite prussienne. La France amorce alors un rapprochement avec l'Autriche. Une telle orientation est certes contraire au discours de la politique des nationalités, mais un accord franco-autrichien doit permettre à la France d'acquérir les mêmes compensations territoriales promises par Berlin et avec une plus grande facilité puisque l'Empereur n'a pas à prendre en considération l'opinion des populations allemandes¹⁵³. Comme l'Autriche n'accorde aucune importance à la Belgique ni même à la rive gauche du Rhin, le principe des nationalités pourra être à nouveau revendiqué pour légitimer l'annexion de territoires sans risque de guerre.

Voyant que la situation peut à nouveau dégénérer contre les intérêts français, l'Empereur propose la tenue d'un congrès européen afin de régler la question allemande et vénitienne¹⁵⁴. Le congrès doit permettre à la France de désamorcer la crise germanique, tout en garantissant à cette dernière ses acquisitions territoriales et la formation du troisième bloc allemand sans avoir besoin de faire appel aux droits des peuples. Une motivation parallèle a poussé l'Empereur à demander la tenue d'un congrès. C'est l'incertitude à propos de la réussite de la formation de la troisième Allemagne initiée par les puissances germaniques secondaires elles-mêmes. Dans le document *Note sur la troisième Allemagne*, l'auteur constate l'incapacité de la Bavière, de la Saxe et du Wur-

¹⁵². Yves Bruley, *op. cit.*, p. 454.

¹⁵³. Thierry Godechot, *op. cit.*, p. 292.

¹⁵⁴. William Echard, *op. cit.*, p. 220.

temberg à s'entendre entre elles sur un projet d'union qui en bout de ligne est « toujours demeuré à l'état de simples ébauches »¹⁵⁵. Comme le projet d'un congrès européen échoua en grande partie à cause de Bismarck, Napoléon III se rabattit sur l'idée que seule une guerre d'attrition peut permettre la création de ses projets nationaux en Allemagne. C'est pour clarifier la position de la France au niveau des compensations à demander après la guerre que Drouyn de Lhuys rédige un mémorandum intitulé *La France et l'Allemagne* reprenant et actualisant les projets impériaux reliés à la politique des nationalités en Allemagne. Les objectifs de la stratégie française en Allemagne passent par

« une Allemagne du Nord unie et puissante pour donner satisfaction aux aspirations nationales, une Allemagne du Midi pour contrebalancer et servir, dans de justes bornes l'Allemagne du Nord, tout en donnant elle aussi, par une organisation unitaire et d'esprit libéral de son gouvernement sa part de satisfaction aux aspirations germaniques¹⁵⁶».

Pour le Quai d'Orsay, les compensations demandées doivent se limiter aux territoires majoritairement francophones sous peine de raviver la francophobie allemande. L'annexion de la Sarre, territoire germanophone, n'est pas conseillée par le personnel diplomatique, mais il est possible pour Napoléon III de réclamer tous les territoires de la ligne de la Moselle, la Belgique et le désengagement de tous liens fédéraux entre la Confédération germanique et les États bordant la rive gauche du Rhin. Mais, pour que la politique allemande de l'Empereur fonctionne, il est nécessaire qu'une guerre d'attrition se concrétise afin d'affaiblir au maximum les deux adversaires germaniques. Épuisées, la Prusse et l'Autriche ne seront pas en mesure d'empêcher la France d'imposer sa solution de la troisième Allemagne. Napoléon III ne peut concevoir une victoire prussienne comme possible, compte tenu de la supériorité numérique et matérielle de l'Autriche. L'Empereur des Français encourage une alliance entre la Prusse et l'Italie dans l'espoir d'équilibrer les combats et d'allonger la durée du conflit¹⁵⁷. Le dénouement de la bataille Sadowa met fin à ce rêve et à la chance pour la politique des nationalités de jouer un rôle dans la construction nationale allemande.

¹⁵⁵. AMAE, MD, Allemagne, vol 165, 8 mai 1866, *Note sur la troisième Allemagne*, f. 268.

¹⁵⁶. AN, 400 AP 67, Drouyn de Lhuys, 11 avril 1866, *La France et l'Allemagne*.

¹⁵⁷. Thomas J' Christensen, *op. cit.*, p. 72.

4.3. L'échec de la troisième Allemagne et de la politique des nationalités

La victoire prussienne à Sadowa le 4 juillet est une surprise pour l'Europe entière. La nouvelle désarçonne l'Empereur qui ne s'attendait pas à un désastre aussi complet de l'armée autrichienne face à la Prusse¹⁵⁸. Ce dernier n'avait pas pris conscience de la modification des rapports de force s'opérant en Europe au profit de la Prusse. Voilà pourquoi ce dernier n'a pas modifié sa stratégie allemande après Sadowa, mais va tout simplement la perpétuer sans penser la modifier. Si la France était intervenue militairement, dès le lendemain de la défaite autrichienne, la Prusse aurait peut-être été contenue et contrôlée dans ses ambitions territoriales. Dès le 4 juillet, Drouyn de Lhuys explique à l'Empereur qu'il faut immédiatement envoyer une armée d'observation sur le Rhin de 80 000 hommes avec comme mission d'occuper la rive gauche du Rhin dans l'espoir d'arrêter la progression prussienne en territoire autrichien¹⁵⁹. Pis, Metternich propose à Napoléon III une alliance militaire d'urgence où l'armée autrichienne se replierait en Hongrie, pour continuer le combat, alors que l'armée française prendrait possession de la frontière du Rhin pour ralentir l'avancé prussienne¹⁶⁰. Par contre, une combinaison de facteurs pousse Napoléon III à ne pas intervenir en faveur de l'Autriche. L'incapacité de l'armée française à mobiliser rapidement empêche une action éclair de la France. De larges contingents de l'armée française combattent toujours au Mexique et l'opinion publique en France est résolument pacifique¹⁶¹.

Pour Napoléon III, prendre une position pacifique permet de désamorcer les méfiances qu'entretiennent les nationalistes allemands à l'égard de la politique impériale, tout en essayant d'obtenir pacifiquement les rectifications de frontières au nom des nationalités¹⁶². Napoléon III décida de maintenir sa stratégie initiale à l'égard de l'Allemagne. Bismarck, conscient du nouveau

¹⁵⁸. André Castelot, *op. cit.*, p.449.

¹⁵⁹. Yves Bruley, *op. cit.*, p. 457.

¹⁶⁰. AN, AB XIX 175, Dossier Metternich, Metternich à Napoléon III, 12 juillet 1866, f. 2.

¹⁶¹. William Echard, *op. cit.*, p. 241 et Lynn M. Case French, « French opinion and Napoleon III's decision after Sadowa », *The public opinion quarterly*, vol 13, no 3, 1949, p. 451.

¹⁶². AMEA, PA, Desprez, vol 20, 2, f. 77.

rapport de force depuis Sadowa, aura beau jeu de ruiner les tentatives d'ingérence françaises dans le processus d'unification allemand. D'ailleurs, une annexe à une lettre datant du 5 juillet 1866 intitulée *Langage des hommes d'État à Berlin* démontre que la Prusse n'entend plus laisser à la France un droit de regard dans les affaires nationales allemandes.

« Nous ne voulons pas donner à la France trop de prétentions à régler les affaires de l'Europe et surtout les nôtres. Nous avons montré que nous savons faire nos affaires. La France, si on la laisse devenir l'indispensable, sera trop exigeante. Nous sommes la 1^{re} nation de guerre nous en (sic) voulons en profiter. Créer nos victoires qui forcent l'Autriche à donner à l'Italie ce que la France n'a pas su lui faire obtenir [...] nous pouvons nous servir nous-mêmes et faire de la Prusse l'Empire germanique »¹⁶³.

Napoléon III demanda à Drouyn de Lhuys de reprendre l'initiative sur le terrain diplomatique en affirmant à Berlin que la France ne consentirait à aucun agrandissement prussien en Allemagne du Nord si cette dernière ne voulait pas donner à Paris des compensations préservant l'équilibre européen. Le principe des nationalités a maintenant comme but de limiter les annexions prussiennes. Quelles seront les méthodes utilisées ? C'est pour créer un nouvel équilibre politique que Benedetti explique à Drouyn de Lhuys que l'objectif des négociations avec Bismarck doit permettre « aux États allemands situés au-dessous de la Main [...] de former entre eux une union de l'Allemagne du Sud qui jouira d'une existence internationale indépendante » et de permettre à la France d'annexer la Belgique¹⁶⁴. Bismarck a déjà engagé des négociations d'alliance secrètes avec les États du sud de l'Allemagne, en se permettant de refuser la demande de compensation française. Bismarck joue un double jeu avec la France où il feint de faciliter la création de la Confédération du Sud, tout en sabotant les négociations d'alliance avec la France. C'est pourtant avec optimisme que Benedetti, alors diplomate à Berlin, informe le Quai d'Orsay des avancées sur la question où Bismarck a promis d'empêcher l'État de la Bavière, du Wurtemberg de s'unir à la nouvelle Confédération allemande du Nord¹⁶⁵.

Encouragé par ces avancées, Napoléon III, de plus en plus malade, rédige avec les conseils de Drouyn de Lhuys, sa liste de compensations le 29

¹⁶³. AMEA, CP, Prusse, vol 358, Vincent Benedetti à Drouyn de Lhuys, 5 juillet 1866, supplément intitulé *Langage des hommes d'État à Berlin*.

¹⁶⁴. AMEA, CP, Prusse, vol 358, Benedetti à Drouyn de Lhuys, Paris, 14 juillet 1866. f. 103.

¹⁶⁵. AMEA, CP, Prusse, vol 358, Benedetti à Drouyn de Lhuys, Paris, 27 juillet 1866. f. 270.

juillet 1866. Les territoires demandés sont l'ancienne frontière de 1814 incluant la rive gauche du Rhin, le palatinat bavarois et la fin de tous liens entre le Luxembourg et la Confédération d'Allemagne du Nord¹⁶⁶. Benedetti a pourtant averti Paris que Berlin refuserait toute cession de territoire germanophone. Alors, pourquoi faire une demande mettant en péril la réussite de la politique des nationalités ? Ayant besoin d'une victoire sur le plan extérieur pour calmer l'opinion publique qui réclame une « revanche pour Sadowa », l'Empereur est poussé par les événements en France et doit demander rapidement des compensations territoriales. Bismarck décide alors de dénoncer publiquement cette « note de l'aubergiste » et filtre, à travers les journaux allemands, les tractations des négociations avec la France. L'image de Napoléon III est sérieusement compromise aux yeux des populations allemandes qui craignent la politique française à l'égard de l'Allemagne¹⁶⁷. La marge de manœuvre de l'Empereur s'en retrouve grandement rétrécie, surtout que la politique des nationalités perd en crédibilité auprès des populations allemandes. Pourtant, les négociations continuent, mais cette fois-ci, la France semble abandonner la politique des nationalités lorsque le 28 août Benedetti demande la mise en place d'un simple traité d'alliance *offensif/défensif* franco-prussien en échange de quelques compensations sur le Rhin¹⁶⁸.

Les négociations sont sabotées par Bismarck qui use de toutes les excuses possibles pour retarder la signature de l'alliance. Comme dans le cas italien, Napoléon III se trouve forcé par les événements et, craignant de s'aliéner le nouveau régime allemand, il se résigne devant le fait accompli. Ce dernier accepte l'agrandissement de la Prusse au nord de l'Allemagne, tout en renonçant à Saarlouis et à la rive gauche du Rhin créant un malaise au Quai d'Orsay¹⁶⁹. C'est dans cette optique que *La Circulaire La Valette* officialise la nouvelle orientation de la politique allemande de l'Empereur : l'acceptation de l'agrandissement de la Prusse au Nord et la préservation, à tout prix, de ce

¹⁶⁶. Carl Rudolf Lemieux, *Guerre défensive provoquée ou duel pour la prépondérance ? Nouveau regard sur les origines de la guerre franco-prussienne de 1870-71*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2009, p. 22.

¹⁶⁷. Roger Price, *The French Second Empire. An anatomy of political power*, Cambridge University press, 2001 [2007 pour la présente version], p. 411.

¹⁶⁸. Thierry Godechot, *op. cit.*, p. 293.

¹⁶⁹. Yves Bruley, *op. cit.*, p. 462.

nouvel équilibre des nations.

« La Prusse agrandie, libre désormais de toute solidarité, assure l'indépendance de l'Allemagne. La France n'en doit pas prendre aucun ombrage. Fière de son admirable unité, de sa nationalité indestructible, elle ne saurait combattre ou regretter l'œuvre d'assimilation qui vient de s'accomplir et subordonner à des sentiments jaloux les principes de sa nationalité qu'elle représente et professe à l'égard des peuples [...] En imitant la France, elle fait un pas qui la rapproche et non l'éloigne de nous »¹⁷⁰.

Mais dans un second souffle, la circulaire explique la nécessité pour la France de toujours « travailler à son agrandissement moral ou politique, en faisant servir son influence aux grands intérêts de la civilisation »¹⁷¹. Cet agrandissement politique, Napoléon III tentera d'aller le chercher au Luxembourg, seule possibilité de compensations territoriales après l'acceptation du nouveau *statu quo* en Allemagne. Cette ultime tentative marque bien l'abandon des méthodes de la politique des nationalités au profit d'une voie d'acquisition territoriale classique, l'échange de territoire entre souverains. Napoléon III va, en février 1867, amorcer une série de négociations avec le roi des Pays-Bas pour l'achat secret du Luxembourg sous la neutralité prussienne. Le désir de compensations territoriales supprime ici le discours politique. Bismarck demande à ne pas être mis au courant des démarches furtives, mais seulement d'être placé devant le fait accompli. Les discussions sur la formation d'une alliance franco-prussienne continuent avec un Bismarck chancelant sur la question. Lorsque la question de l'évacuation de la forteresse du Luxembourg, occupée par les Prussiens, est mise de l'avant, Bismarck se saisit de l'affaire et filtra dans les journaux allemands les négociations secrètes entre la France et les Pays-Bas afin de choquer l'opinion allemande¹⁷².

La situation dégénère lorsque le 17 mars, un député de la confédération d'Allemagne du Nord note que le Luxembourg n'apparaît pas dans la liste des États germaniques et crie au scandale. Bismarck diffuse à nouveau les rapports de négociations à la presse allemande afin de calmer son opinion publique¹⁷³.

¹⁷⁰. Marquis de La Valette, *Circulaire du marquis de La Valette aux agents diplomatiques de l'Empereur, relative aux événements survenus en Allemagne en date du 16 septembre 1866*, Archives diplomatiques 1866, recueil de diplomatie et d'histoire, tome quatrième, 6^e année, octobre, novembre, décembre 1866, Paris, Librairie diplomatique d'Amyot, p. 337.

¹⁷¹. *Idem*, p. 339.

¹⁷². Yves Bruley, *op. cit.*, p. 465.

¹⁷³. Frédéric Laux, « Bismarck et l'affaire du Luxembourg de 1867 à la lumière des archives britanniques ». *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 115, no. 3, 2001, p. 200.

Une telle instabilité crée un climat de suspicion entre la France et les Pays-Bas, compliquant encore plus les négociations franco-prussiennes¹⁷⁴. Bismarck profita à nouveau de la question de l'évacuation de la forteresse du Luxembourg pour saboter les discussions avec Benedetti et transformer la question du Luxembourg en *casus belli* avec la France ce qui força l'annulation des négociations d'alliances.

« Le chef du parti national interpella le premier ministre dans des termes évidemment concertés, de manière à donner l'impression que toute l'Allemagne repoussait la cession du Luxembourg et que si nous persistions dans les arrangements pris avec le Roi de Hollande, nous nous exposions à trouver en armes, devant nous, la Prusse et ses confédérés »¹⁷⁵.

La tentative d'ingérence française dans le processus d'unification allemand s'est révélée être un fiasco pour la politique des nationalités. Les promesses de compensations territoriales ont été un « piège » avec lequel Bismarck, en adepte de la *realpolitik*, a su utilisé pour discréditer la politique nationale de la France. Les mécanismes de la politique des nationalités se sont avérés inefficaces. Pire, la politique maladroite de Napoléon III a non seulement surexcité un sentiment national allemand francophobe, mais aussi amener les États allemands du Sud à se rapprocher militairement de la Prusse pour éviter une possible agression française¹⁷⁶. La diplomatie du Ministre-Président a permis de retourner le sentiment allemand, déjà francophobe depuis 1859¹⁷⁷, contre la France au point où toute forme d'agrandissement français vers le Rhin a été perçue comme une menace par les Allemands. Après l'échec de l'affaire du Luxembourg, la politique française, à l'égard du nationalisme allemand, prendra une tournure réactionnaire dans la mesure où il s'agit pour la France de contenir l'expansion allemande. C'est dans cette optique que Napoléon III réoriente sa politique vers une alliance avec l'Autriche.

¹⁷⁴. AMEA, MD, Hollande, vol 149, *L'Affaire du Luxembourg tome I*, La Haye, Baudin à Lionel de Moustier, 19 mars 1867. f.153.

¹⁷⁵. AMAE, PA Desprez, vol 20, 4^e partie, f. 52.

¹⁷⁶. Frédéric Laux, *op. cit.*, p. 199.

¹⁷⁷. AMEA, MD, Allemagne, vol 164, *Allemagne, Mémoires et documents 1854-1859*, 20 juin 1859, Hippolyte Desprez au Comte Walewski. Dans ce rapport, Desprez note comment les populations germaniques sont hostiles à toutes formes d'interventions françaises qui menace directement ou indirectement les frontières allemandes : « Le souvenir des guerres d'Empire était assurément resté vivace, mais sans grand ressentiment apparent : le temps semblait avoir effacé les haines [...] Le germe de cette hostilité ardente était caché, mais toujours vivant », f. 320-321.

5. L'instauration de l'Empire mexicain. Une émulation bonapartiste?

5.1 Les origines de l'intervention au Mexique

L'épisode mexicain est intéressant lorsqu'étudié sous l'angle de la politique des nationalités. L'œuvre de régénération nationale du Mexique, entreprise par la France, permet en grande partie d'expliquer la fluidité et l'adaptabilité du discours d'aide aux nations du régime impérial, et ce, à n'importe quelle aire géographique. Il s'agit d'analyser les moyens mis en place pour instaurer un régime impérial *césaro-démocratique* similaire à ce qui se trouve en France. Il sera donc question d'étudier comment la France entreprend implanter son système politique partout où ses intérêts sont présents. Il sera nécessaire d'étudier quels sont les moyens employés par le Prince-Président pour légitimer l'installation d'un empereur au Mexique en créant une « nation » mexicaine. Il sera aussi question de comprendre comment la création d'un régime satellite français au Mexique va permettre à Napoléon III d'établir un nouvel équilibre politique en Amérique. Les péripéties militaires sont exclues de cette analyse¹⁷⁸.

Depuis l'acquisition de son indépendance en 1821, le Mexique est la proie de violentes guerres civiles et d'une constante instabilité gouvernementale. Le dernier de ces conflits fratricides, *la guerra de Reforma*, se termine par la victoire du républicain libéral Benito Juarez sur le conservateur Miguel Miramon¹⁷⁹. Ce dernier part en exil alors que Juarez prend le contrôle du gouvernement le 11 janvier 1861. En août, l'Europe apprend avec fureur que Juarez suspend le paiement des rentes dû aux puissances européennes. Voyant une occasion d'intervenir au Mexique, la France convainc l'Angleterre et l'Espagne de s'unir dans une intervention qui aura comme objectif le remboursement des dettes. L'Espagne doit jouer un rôle crucial puisque la base navale espagnole à Cuba va permettre aux alliés d'être rapide-

¹⁷⁸. Pour étudier en profondeur les étapes militaires de l'expédition, voir Alain Gouttman. *La guerre du Mexique 1862-1867. Le mirage américain de Napoléon III*, Paris, Édition Perrin, 2008, 452 pages.

¹⁷⁹. Lynn M. Case, *op.cit.*, p. 367.

ment ravitaillés¹⁸⁰. Officiellement, l'expédition tripartite a comme objectif d'occuper Veracruz et les villes côtières du Mexique afin de forcer Juarez à rembourser les dettes. Il n'a jamais été question d'intervenir davantage dans les affaires intérieures du Mexique. Bref, l'expédition est comparable à l'application de la *gun boat diplomacy* pratiquée par les puissances impérialistes du XIX^e siècle¹⁸¹. Or, le début de la Guerre civile américaine et l'influence grandissante du lobby monarchiste mexicain sur le personnel impérial (incarné par Miguel Estrada et Manuel Hidalgo) a poussé Napoléon III à réviser ses plans au Mexique. C'est dans cette optique que Thouvenel affirme à l'amiral Jurien de la Gravière « qu'une marche jusqu'à Mexico sera peut-être nécessaire »¹⁸² sans préciser de quoi il s'agit. Malgré cet ordre caché, Jurien de la Gravière accepte de signer les préliminaires de Soledad affirmant que le régime de Juarez est reconnu comme gouvernement légitime pour des négociations de paix. Mécontent, Napoléon III ordonne au général Lorency de se rendre au Mexique avec 4000 hommes sous prétexte de protéger les résidents français et d'y tester les sentiments monarchiques de la population¹⁸³.

Par conséquent, les relations entre la France et ses alliés se dégradent rapidement lorsque les troupes françaises, sans l'accord des forces anglo-espagnoles, décident de mettre le siège devant la ville de Puebla rompant ainsi les accords de Soledad. Pour Desprez, l'intervention s'est faite pour des raisons des plus légales puisque « l'occasion s'offrait d'agir contre un gouvernement méprisable, il fallait envisager la situation du Mexique d'un point de vue plus large, et faire de la grande politique »¹⁸⁴. Ce dernier fait référence à *la grande pensée du règne*.

5.2 La politique des nationalités au service de la grande pensée du règne

L'idée d'intervenir au Mexique afin d'y apporter la paix et la prospérité

¹⁸⁰ William Smith, *Napoléon III... op. cit* p. 231.

¹⁸¹ Nancy Nichols Barker, *The French experience in Mexico 1821-1861: A history of constant misunderstanding*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1979, p. 179.

¹⁸² Alain Goultman, *La guerre du Mexique 1862...*, *op.cit.*, p. 80.

¹⁸³ Lynn M. Case, *op.cit.*, p. 375.

¹⁸⁴ AMAE, PA Desprez, vol 19, 10, f. 104-105.

n'est pas une idée sans fondement idéologique et géopolitique. Homme de son temps, Napoléon III comprend que la jeune puissance américaine est en mesure de rivaliser avec l'Europe. Le marquis de Radepon t a accompagné les troupes texanes durant la guerre américano-mexicaine de 1847 et a fait part de ses observations à l'Empereur sur la force de mobilisation des États-Unis¹⁸⁵. Effrayé par la montée en puissance de cet État anglo-saxon, protestant et républicain, Napoléon III craint son influence grandissante en Amérique latine. De cette inquiétude vient l'idée d'opposer aux États-Unis un contrepo ids qui sera à la fois politique, et idéologique. Il ne s'agit pas de détruire les États-Unis¹⁸⁶, mais seulement de limiter ses activités politiques et économiques afin de rendre inapplicable la doctrine Monroe en Amérique du Sud. C'est ici que la politique des nationalités devient un nouveau vecteur de puissance pour la France dans la région.

La clef pour arrêter l'expansion américaine passe par l'implantation d'un régime national stable au Mexique. L'intervention tripartite de 1861 offre à Napoléon III l'occasion d'utiliser le pays comme base d'application de sa politique des nationalités, adaptée à la réalité mexicaine. La notion des *races latines* est importante pour comprendre comment la politique des nationalités s'en pénètre et l'utilise comme moyen de puissance au Mexique à l'avantage de la France. Les Européens, dans leur ensemble, considèrent les Mexicains comme des êtres inférieurs, paresseux et incapables de prendre leurs destinées en mains¹⁸⁷. Pour le chef du Second Empire, le fait que les Mexicains vivent sous une république est la preuve qu'ils sont incapables de choisir un régime adapté à leurs mœurs. Cet argumentaire vient justifier la thèse affirmant que le peuple mexicain, après des siècles de domination espagnole, a intériorisé les habitudes déplorables des Espagnols et qu'il a besoin d'une aide extérieure pour rétablir la paix dans son pays¹⁸⁸. La grande pensée du règne s'appuie sur les deux piliers de la politique des nationalités : le devoir d'intervention de la Fran-

¹⁸⁵. Jean-François Lecaillon, *Napoléon III et le Mexique. Les illusions d'un grand dessein*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1994, p. 46.

¹⁸⁶. Gaël Nofri, *op. cit.*, p. 359.

¹⁸⁷. Nancy N Barker, « The Factor of "Race" in the French Experience in Mexico, 1821-1861 », *The Hispanic American Historical Review*, Vol. 59, No. 1, 1979, p. 67.

¹⁸⁸. *Idem*, p. 69.

ce au nom des peuples et l'établissement de régimes monarchiques adaptés aux usages culturels du pays. Dans le contexte de l'Amérique du Sud, la France entretient une relation spéciale avec ces pays compte tenu des liens culturels, linguistiques et religieux qui existent. Selon les théories développées en Europe à propos des *races latines*, ces dernières sont unies par un même héritage qui les force à se regrouper dans un ensemble politique¹⁸⁹.

Sous la supervision de la France, considérée comme la grande sœur latine, les peuples d'Amérique du Sud sont en mesure de consolider leur nationalité et de prospérer à l'abri des États-Unis. Cette conception eurocentriste se trouve au cœur de la politique des nationalités lors de l'aventure au Mexique. Il s'agit avec l'intervention française de « sauver » une nation décadente contre le colosse anglo-saxon. Il y a, dans ce discours, la récupération de la mission civilisatrice française auprès des peuples inférieurs, mais adaptée au principe des nationalités. La France doit « s'opposer à l'absorption de l'Amérique du Sud par l'Amérique septentrionale. Elle doit également empêcher l'amoindrissement des races latines de l'autre côté de l'Océan »¹⁹⁰. Les notions de race et de nation sont ainsi fusionnées. En réalité, l'Empereur saisit mal la situation sociale et culturelle du Mexique¹⁹¹ et conçoit qu'il est possible d'appliquer des méthodes politiques européennes (plébiscite) chez une population qui n'a jamais été habituée à participer à la vie politique. Le discours entretenu sur les populations latines tend à infantiliser ces dernières en les représentant comme des nations faibles nécessitant l'aide française pour assurer leur survie : « les races latines du Nouveau-Monde devaient être mises ainsi à l'abri d'une prépondérance très menaçante pour tous les intérêts économiques européens dans les régions transatlantiques; le but serait atteint si le Mexique était placé sous un régime politique offrant des chances de stabilité et de durée »¹⁹².

Jugeant que la situation du Mexique est comparable à celle de la France

¹⁸⁹. *Idem*, p.70.

¹⁹⁰. Michel, Chevalier, Ernest Rasetti, *La France, le Mexique et les États confédérés*, Paris, Imprimerie de L. Tinterlin et C^e, 1863, p.9.

¹⁹¹. David Baguley, *op. cit* p. 179.

¹⁹². AMAE, PA Desprez, vol 19, 10, f. 107.

avant l'installation du Second Empire (instabilité politique constante), Napoléon III conçoit que la mise en place d'un régime *césaro-démocratique*, similaire au régime impérial français, permettra de régénérer la nation mexicaine tout en ouvrant à la France une ère d'expansion politique et commerciale en Amérique. Or, le seul moyen d'y arriver passe par l'implantation d'une monarchie au Mexique capable de discipliner et de contrôler les races latines. Le pays, divisé entre une Gauche libérale et une Droite cléricale réactionnaire, a besoin d'un chef unitaire capable de contrôler les divisions politiques du pays au nom de l'ordre et du progrès¹⁹³. Mais des facteurs économiques et géopolitiques se mêlent à la politique des nationalités au Mexique. En plus d'offrir un contrepoids aux États-Unis, le Mexique doit devenir un débouché commercial pour l'industrie française où les produits industriels français seraient en mesure de rejoindre de nouveaux marchés¹⁹⁴. La France subit au début des années 1860, les effets économiques de la Guerre civile américaine. Le gouvernement impérial se trouve en manque de liquidités pour son industrie textile. Napoléon III s'intéresse aux mines d'argent du Sonora qui, à elles seules, ont le potentiel d'éliminer la dépendance métallique de la France¹⁹⁵. La Guerre civile aux États-Unis empêche l'Europe de s'approvisionner en coton et l'industrie textile française souffre d'importantes hausses de chômage. L'installation d'un nouveau régime national au Mexique offre la chance pour les compagnies françaises d'implanter la culture du coton afin d'y approvisionner en permanence les usines françaises¹⁹⁶.

Au niveau géopolitique, il semble en fait que la grande pensée du règne ait eu des visées plus complexes dans la mesure où elle a comme but d'établir, à l'avantage de la France, un nouvel équilibre européen. Percevant la guerre civile américaine comme une occasion sans égal pour la France d'éliminer, au nom de la régénération d'une nation latine, le futur rival américain, Napoléon III a cherché en Amérique à établir un nouvel équilibre des puissances. Voyant

¹⁹³. Mark Wasserman, *Everyday life and politics in Nineteenth century Mexico. Men, Women, and War*, Albuquerque, The University of New Mexico Press, 2000, p. 116.

¹⁹⁴. Jean-François Lecaillon, *op. cit* p. 46.

¹⁹⁵. Shirley J Black, *op.cit*, p. 36.

¹⁹⁶. AN, 400 AP 63, Napoléon III à Flahault, Palais de Compiègne, 9 octobre 1861.

que l'union américaine va se scinder en deux entités, Napoléon III, comme de nombreux Français, considère les sudistes comme un peuple différent de ceux vivant au nord de l'Union. Le conflit américain est ainsi vu, par Paris, comme un combat pour l'indépendance nationale du Sud¹⁹⁷. Dans les plans originaux de Napoléon III, le Nord et le Sud américain reconnaîtraient leur indépendance commune. L'Ouest américain deviendra un État indépendant et le Mexique, État-satellite de la France, n'aurait plus à craindre des interventions américaines sur son territoire¹⁹⁸. C'est pourtant un projet sans originalité, dans la mesure où Napoléon III ne fait que récupérer la politique de Guizot à l'égard de la République indépendante du Texas qui doit servir de barrière contre les États-Unis. Les quatre nouveaux États américains seront regroupés dans une confédération similaire à celle retrouvée en Allemagne. La logique d'équilibre des nations de la politique des nationalités se retrouve à nouveau appliquée et adaptée au contexte américain.

Comme sur la scène européenne, la France pourra espérer se retrouver à la tête d'un système d'alliance des nations en Amérique. La pierre angulaire de cet équilibre des puissances se situe dans l'alliance de la France avec la Confédération sudiste et le Mexique¹⁹⁹. Le projet politique ne verra jamais le jour parce que la victoire nordiste de Gettysburg et Vicksburg scella le sort des États confédérés, ce qui détruisit le mythe de la supériorité militaire sudiste aux yeux du personnel impérial qui milita pour une reconnaissance des États du Sud²⁰⁰. Le discours national propagé par la France propage au Mexique a un autre objectif géopolitique, à savoir transformer les républiques d'Amérique latine en monarchies similaires à celle retrouvée en France. Récupérant le discours de régénération du Mexique, Napoléon III espère pouvoir utiliser le succès de l'expérience mexicaine afin de l'étendre à l'ensemble des États d'Amérique latine. La France contrôlerait un équilibre des puissances en Amé-

¹⁹⁷. AMAE, PA Desprez, vol 19, 10, f. 80.

¹⁹⁸. Kathryn Abbey Hanna, « The Roles of the South in the French Intervention in Mexico », *The Journal of Southern History*, Vol. 20, No. 1, 1954, p. 10.

¹⁹⁹. Michel, Chevalier, Ernest Rasetti, *La France, le Mexique...*, op. cit, p. 27. et Stève Sainlaude. *Le gouvernement impérial et la Guerre de Sécession (1861-1865). L'action diplomatique*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2011, page 120.

²⁰⁰. Stève Sainlaude, « Alfred Paul : un diplomate français dans la guerre de Sécession », *Revue d'histoire diplomatique*, vol 125, no 1, 2011, p. 11.

rique du Sud qui permettrait la mise en place d'une Union latine favorisant l'influence française²⁰¹. Un tel projet politique n'est pas aussi insolite puisque le « modèle national » mexicain semble attirer certains chefs de gouvernements d'Amérique latine dans une alliance avec le nouvel État mexicain et la France.

« Les gouvernements des républiques du Centre Amérique, sans oser le prononcer encore ouvertement, seraient prêts à conclure avec le cabinet de Mexico une alliance qui peu, sans porter bien entendue atteinte à leur indépendance, consolider aussi dans ces pays depuis trop longtemps agités, les principes d'ordre et d'austérité et prévenir le retour de conflits antérieurs »²⁰².

L'argument national est utilisé pour légitimer l'installation du nouveau régime national à Mexico. Ce qui fait l'originalité de la politique des nationalités c'est sa capacité de s'approprier un contexte idéologique et de le transformer en moyen d'influence pour les intérêts français.

5.3 L'installation du régime impérial au Mexique

La prise de Puebla en 1863 permet à l'armée française de contrôler la capitale du pays, Mexico. Le général Almonte, l'influent chef du lobby monarchiste, et Dubois de Saligny, ambassadeur de France au Mexique, affirment dans leurs rapports que l'entrée de l'armée française dans la capitale a été accueillie par d'immenses acclamations populaires où « les aspirations monarchiques de l'immense majorité, longtemps contenue par la terreur, éclatent de toutes parts avec un enthousiasme irrésistible »²⁰³. Si la description de l'événement est largement exagérée, il demeure un souci d'apparaître, chez les Français, comme des sauveurs de la nation mexicaine. La politique des nationalités sera appliquée en fonction d'une prise de contrôle des institutions politiques mexicaines qui permettra de mettre en place un vote dit « national » afin de légitimer le nouveau pouvoir. Ce qui force le gouvernement français à utiliser la politique des nationalités au Mexique, c'est la nécessité de faire apparaître son intervention comme voulue par le peuple afin de rassurer les

²⁰¹. Alfred Jackson Hanna, Kathryn Abbey Hanna, *Napoleon III and Mexico. American Triumph over Monarchy*, Chapel Hill, The University of North Carolina, 1971, p. 184.

²⁰². AMAE, CP, Mexique, vol 61, Mexico, Marquis de Montholon à Drouyn de Lhuys, 16 juillet 1864, f. 120.

²⁰³. AMAE, CP, Mexique, vol 60, Lisbourne, Dubois de Saligny à Drouyn de Lhuys, 15 juin 1863. f. 149.

puissances européennes : « Nous ne pouvons nous empêcher de considérer les adhésions qui n'ont cessé de se produire sur tous les points importants du pays, comme représentant d'une façon incontestable l'opinion vraie de l'immense majorité de la nation »²⁰⁴. Il s'agit pour le gouvernement de l'Empereur de trouver la façon de quantifier la volonté nationale le plus rapidement possible. Vient ainsi le besoin de jeter les bases du nouveau régime impérial au Mexique. Influencé par les théories politiques à propos des races latines et par ses propres projets impériaux²⁰⁵, Napoléon III insiste pour que le régime monarchique mexicain soit une copie du système politique impérial en France dans la mesure où toutes les factions politiques seront réunies sous un souverain national.

Mais, avant de fonder un régime d'union nationale, encore faut-il brandir l'idée qu'il existe une nation mexicaine. Comme les *racas latines* partagent une similarité culturelle et historique avec la France, il est nécessaire pour les diverses populations mexicaines de vivre sous une monarchie impériale électorale²⁰⁶. La France cherchera à recréer les conditions politiques d'un ralliement national similaire à celui retrouvé au début du Second Empire. Le nouveau gouvernement mexicain doit réunir « dans un faisceau toutes les forces vives de la nation en vue de l'avenir auxquelles elles doivent travailler en commun sous la direction [d'un] souverain » incarnant le ralliement national (comme Napoléon III symbolise l'union des groupes d'intérêts en France)²⁰⁷.

C'est pourquoi le gouvernement provisoire s'assurera de se rallier tous les politiciens mexicains libéraux et conservateurs à son projet national. Du côté conservateur, le ralliement le plus connu est celui de Santa Anna. Ce dernier revient de son exil et c'est dans cet esprit de rassemblement qu'il écrit une déclaration à ses compatriotes où il demande à ces derniers d'aider l'intervention étrangère²⁰⁸. D'autres hommes politiques se joignent au projet français, comme Doblado, Comonfort ou des *caciques* comme Lozada, Elizon-

²⁰⁴. AMAE, CP, Mexique, vol 61, Mexico, Bazaine à Drouyn de Lhuys, 29 mars 1864. f. 203-204.

²⁰⁵. Alfred Jackson Hanna, Kathryn Abbey Hanna. *Napoleon III and Mexico.., op, cit*, p. 134.

²⁰⁶. Nancy N Barker, *op, cit*, p. 70.

²⁰⁷. E Masseras. *Le programme de l'Empire*, Mexico, Libreria Mexicana, 1864, p. 13.

²⁰⁸. AMAE, CP, Mexique, vol 60, Mexico, Dubois de Saligny à Drouyn de Lhuys, 29 juillet 1863, f. 234.

do ou Mejia²⁰⁹. Ce que les publicistes de l'Empire mexicain reprochent à la république mexicaine c'est son incapacité de remplir la *mission historique*²¹⁰ relative à la nature précise de l'espace et du caractère national latin. Ce type de réflexion a déjà été mis en place dans les premières années du Second Empire où l'héritage républicain de la France est décrit comme dangereux.

« la France se trouve aujourd'hui dans cette alternative de faire un choix entre Robespierre II et Napoléon III, et que, pour échapper à la sanglante dictature d'un Comité de salut public, elle n'a d'autre moyen que de remettre le sceptre impérial entre les mains de l'élu du 10 décembre. C'est l'étrange destinée de la France de repousser également, comme incompatible avec sa nature, les deux solutions rigoureusement logiques, qui semblaient pour elle des conditions d'ordre absolu »²¹¹.

Le même processus propagandiste est retrouvé lorsqu'il est question de démolir la crédibilité de la république mexicaine. Cette dernière est décrite comme incompatible avec les mœurs de la nation mexicaine. À l'inverse, l'Empire, au sens *bonapartiste* du terme, est présenté comme le meilleur moyen d'assurer l'ordre et la paix au Mexique.

« Est-ce bien sincèrement qu'ils qualifient la République cette anarchie perpétuelle, au milieu de laquelle on compte à peine un chef du pouvoir exécutif régulièrement élu, qui ait été reconnu par le pays entier, ou que ses rivaux aient laissé aller jusqu'au terme normal de ses fonctions? [...] De la république, le Mexique n'a connu que le nom et l'ombre [...] L'inauguration de l'Empire ne lui enlève donc pas ce qu'il n'a jamais eu, il lui apporte la liberté, la vraie, la plus solide [...] Napoléon III a donné au mot *Empire* une signification nouvelle que rien ne serait lui enlever. Le titre [d'empereur] [...] implique désormais partout où il surgira, l'alliance intime du principe démocratique et progressif des temps modernes avec le principe conservateur de stabilité gouvernementale. L'exemple donné par la France depuis douze ans est un précédent à devenir [...] la règle générale et obligatoire du monde »²¹².

Il y a donc la nécessité pour la France d'exporter son modèle politique sur la scène internationale à travers la politique des nationalités. L'instauration de l'Empire mexicain doit aussi permettre de développer l'industrie moderne « en racontant aux Mexicains les merveilles de la patrie française, ses chemins de fer, ses routes et canaux, sa grande culture, ses usines »²¹³. La nation mexicaine,

²⁰⁹. Jean-François Lecaillon, *op. cit.*, p. 84. Doblado doit être rallié aux vues françaises même si ce dernier est considéré comme peu fiable puisqu'il « représente au Mexique le parti anglais » et que sa conversion au projet impérial mexicain n'a comme seul but que de lui donner la chance de se tailler une sphère d'influence en Californie voir AN, AB XIX 171, dossier d'un anonyme, *Rapport sur le Mexique*, 1864.

²¹⁰. Juliette Glikman, *op. cit.* p. 187.

²¹¹. Gustave Du Bois de (Bon) Romand, *L'Empire et les anciens partis*, Paris, Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 1857, p. 11.

²¹². E Masseras, *op. cit.*, p. 16-17-18.

²¹³. Michel, Chevalier, Ernest Rasetti, *La France, le Mexique..., op. cit.*, p. 18.

en tant que sœur latine de la nation française, doit se régénérer sur le modèle politique, mais aussi technique que la France lui impose. Il est donc question de mélanger le discours *pan-latin*, d'indépendance nationale et économique permettant de lier le destin du Mexique avec celui de la France²¹⁴. Alors comment créer la nation mexicaine qui votera l'instauration du nouveau régime impérial? Cette question hante l'expédition française et ses alliés mexicains dès la prise de la capitale. La question de la légitimité nationale est très importante pour les Français, puisque leur candidat sélectionné pour le trône impérial du Mexique, Maximilien d'Habsbourg, n'accepte le poste que si le peuple mexicain a clairement fait connaître des intentions positives par rapport à son arrivée au pouvoir²¹⁵. Comme dans le cas de l'annexion de la Savoie et de Nice, il faut pour le régime impérial s'assurer que le vote soit à l'avantage de la France. Almonte et Forey considèrent que l'établissement du suffrage universel au Mexique est impossible à appliquer pour des raisons administratives et surtout raciales. Contrairement à la France, il n'y a pas de listes civiles précises et les populations indiennes sont, aux yeux de Forey, « d'une ignorance absolue, espèce de bêtes brutes vivant presque à l'état sauvage »²¹⁶ et ne peuvent être utilisées dans un vote pour la monarchie. La notion de suffrage universel est limitée à un électorat susceptible d'avoir des orientations pro-monarchiques.

« Mettre en œuvre le suffrage universel au Mexique, comme nous le comprenons en Europe, serait chose matériellement impossible. Six millions d'Indiens, à peine rendu à la liberté [...] ne sauraient être instruits dans leurs droits politiques en un jour »²¹⁷.

Napoléon III envoya une lettre à Forey lui demandant de mettre en place un gouvernement provisoire formé par les hommes les plus amicaux à la cause française²¹⁸.

Le gouvernement provisoire devient un outil politique au service de la

²¹⁴. Paul N Edison, « Conquest Unrequited: French expeditionary science in Mexico, 1864-1867 » *French Historical Studies*, vol 26, 3, 2003, p. 463.

²¹⁵. AN, 400 AP 46, Miramar, Maximilien à «*mon cher prince*» auteur non identifiable, 3 juin 1862.

²¹⁶. Michele Cunningham, *Mexico and the foreign policy of Napoleon III*, New York, Palgrave, 2001, p. 136.

²¹⁷. AMAE, CP, Mexique, vol 61, Bazaine à Drouyn de Lhuys, Mexico, 29 mars 1864. f. 205.

²¹⁸. Michele Cunningham, *op. cit.*, p. 141.

France. Les discussions entre le Prince-Président, Forey et Almonte continuèrent sur qui aurait le droit de vote. Almonte proposa une solution se rapprochant des méthodes de la politique des nationalités : l'emploi d'institutions politiques légitimes aux yeux du peuple et l'usage du vote comme moyen d'installation des régimes satellites français. Utilisant cette dernière stratégie comme méthode d'instauration de l'Empire mexicain, Napoléon III sera en mesure de placer Maximilien au pouvoir tout en forçant le nouveau régime mexicain à accepter de mettre en œuvre les politiques économiques favorisant la France. Ces mesures apparaissent légales puisqu'elles sont sanctionnées par un gouvernement représentant la « nation » mexicaine. Dans le cas du Mexique, l'institution politique légitime est *l'Assemblée des notables*. Dans une note adressée au gouvernement français, Almonte explique comment la mise en place d'une assemblée de notables est une « coutume établie et sanctionnée par le consensus national »²¹⁹ et par tous les partis politiques du Mexique conservateurs comme libéraux. Cherchant un moyen de placer le régime de Maximilien dans la continuité historique du pays, le vote des notables est perçu comme la meilleure solution puisqu'elle a « toujours été reconnue comme légitime, acceptée comme telle par la nation »²²⁰.

Un vote de notables, formant l'élite nationale, vient résoudre le problème de faire reconnaître l'implantation de Maximilien par les puissances.

« De 1841 à 1860, nous avons huit gouvernements ainsi légitimés par des assemblés plus ou moins nombreuses, de généraux, et de personnes notables, leur autorité a été occupée comme légale par la nation, mais encore ils ont été reconnus tour à tour par les Puissances étrangères avec lesquelles ils ont tous conclu des conventions internationales »²²¹.

Le texte d'Almonte règle un autre problème pour la mise en œuvre de la politique des nationalités : comment sélectionner les notables qui auront le droit de vote et s'assurer que leur préférence pour la monarchie se reflète lors de la séance du vote. Il s'agit de recruter les notables de la capitale, car c'est à Mexico que se trouvent

²¹⁹. AN, 400 AP 61, Note du général Almonte, note écrite au cours de l'année 1863.

²²⁰. *Idem*.

²²¹. *Idem*.

« les plus grands capitalistes, les négociants les plus importants; là que résident les manufacturiers et les industriels les plus accrédités et les propriétaires de mines les plus riches de la République. De la capitale pars pour tout le reste du pays le mouvement et l'activité dans tous les sens et pour toutes les choses, et jamais prétendant à la Présidence n'a été acceptée comme gouvernement légitime avant que Mexico ne lui ait reconnu ce caractère [...] On peut affirmer que suite à la guerre civile, la population de la capitale a augmenté de plus d'un tiers et qu'elle renferme toutes les classes les plus distinguées de la nation [...] L'adoption du vote des notables comme Sénatus-consulte n'offre d'autre avantage politique que d'étendre à tout le peuple mexicain le droit d'émettre ses votes »²²².

Le stratagème consiste à utiliser le chiffre de la localité à laquelle les notables appartiennent, tout en indiquant en marge le nombre d'habitants de sa région d'origine comme si tous les habitants ont voté²²³. Afin de s'assurer de toutes les chances de succès, la France s'est assuré d'inclure comme clause qu'en cas du refus de la candidature de Maximilien, les notables Mexicains doivent remettre le choix d'un nouveau souverain « national » au jugement de Napoléon III qui sélectionnerait un prince européen apte à prendre la couronne mexicaine²²⁴. Dans tous les cas, la politique des nationalités au Mexique n'est qu'un faire-valoir afin de mettre en place un chef d'État ami aux intérêts français. La manœuvre réussit puisque l'ensemble des notables a voté en faveur de l'établissement de Maximilien comme Empereur du Mexique.

Le vote « national » donna à Napoléon III le droit d'effectuer la réalisation des objectifs impérialistes comme l'acquisition, vis-à-vis le gouvernement mexicain, des droits d'exploitation des mines du Sonora. C'est Bazaine qui réussit la négociation avec le gouvernement provisoire de l'obtention « pour la France [du] droit d'exploitation des mines du Sonora, pour assurer la bonne exécution de la Convention et comme témoignage de gratitude envers le gouvernement de l'Empereur »²²⁵. Un autre exemple de cet impérialisme effectué au nom d'une nation régénérée par la politique des nationalités peut se retrouver dans les clauses secrètes du traité de Miramar du 10 avril 1864. Officiellement, l'armée française doit quitter le Mexique au fur et

²²² *Idem*.

²²³ André Castelot, *op. cit* p. 428. Les résultats du vote des notables et du «vote» des populations sont accessibles aux Archives du Ministère des Affaires étrangères AMAE, CP, Mexique, vol 61, Mexico, Bazaine à Drouyn de Lhuys, 29 mars 1864.f. 207.

²²⁴ Harris W Chynoweth, *The fall of Maximilian late Emperor of Mexico*, London, Trübner and Co, 1872, p. 43-44.

²²⁵ AMAE, CP, Mexique, vol 61, Mexico, Bazaine à Drouyn de Lhuys, 27 février 1864. f. 104-105.

à mesure que Maximilien peut mettre sur pied une armée formée de Mexicains. Le contingent français devait être réduit à 25 000 hommes dès 1865. Mais les clauses secrètes du traité spécifient que le corps d'armée français ne sera diminuer que graduellement d'année en année et que l'effectif de la Légion étrangère restera élevé malgré le départ de l'armée française (il devait rester 20 000 légionnaires en 1867)²²⁶.

L'entreprise française au Mexique échoue au moment où l'armée franco-mexicaine et ses alliés belges et autrichiens réussissent à repousser les forces républicaines de Juarez jusqu'à l'extrémité nord du pays à *Paso del Norte*²²⁷. La faillite de l'expédition française au Mexique a été essentiellement causée par la politique contradictoire de Maximilien à l'égard des conservateurs mexicains. Par la même occasion, les Français ont été incapables d'imposer aux divers groupes politiques mexicains une autorité forte et ne se sont contentés que de soutenir Maximilien dans ses diverses décisions. Il ne faut pas non plus négliger la méfiance entretenue entre les forces françaises et l'entourage de l'Empereur du Mexique. Cette méprise entre les eux partis n'a rien fait pour calmer les esprits et faciliter les prises de décisions. Le chef du corps expéditionnaire français, le maréchal Bazaine se méfie de l'archiduc autrichien et a constamment pris ses décisions en fonction des intérêts de la France et non de ceux de l'Empire mexicain²²⁸. Mais que devons-nous retenir de la politique des nationalités et de son application au Mexique? Essentiellement, nous devons retenir que cette dernière constitue un corpus d'idées floues permettant à la France de récupérer les théories politiques ou culturelles de son époque (*les peuples latins*) pour ensuite les lier avec les conceptions nationales de l'Empereur. L'argument, souvent relevé dans les archives, de « volonté nationale du peuple mexicain » n'est qu'un prétexte justifiant l'implantation d'un régime *césaro-démocratique* similaire à ce que Napoléon III, via sa politique des nationalités, veut mettre en place en Europe.

²²⁶. AMAE, CP, Mexique, vol 61, Mexico, Convention de Miramar, articles secrets rajoutés à la Convention du 12 mars 1864, f. 148.

²²⁷. Mark Wasserman, *op, cit*, p. 120.

²²⁸. Jean-François Lecaillon, *op, cit*, p. 179.

Combinant l'idée que les peuples latins partagent une identité commune avec les Français et que les diverses populations mexicaines doivent être régénérées par un monarque européen, Napoléon III a tenté d'appliquer sa politique d'appuis aux nationalités au contexte de l'Amérique latine: créer un État national regroupant des populations partageant une même culture autour d'un souverain national. Concrètement, la *nation* mexicaine représentée à l'Assemblée des notables n'est qu'un passage obligé pour rendre crédible le régime aux yeux des puissances étrangères. Si la politique des nationalités a échoué au Mexique, qu'en est-il de l'intervention française en Syrie? Y-a-t-il une occasion d'appliquer le principe des nationalités et d'y installer un régime allié à la France au nom d'une nation arabe?

*

* *

6. L'intervention française en Syrie et le projet du « royaume arabe » syrien

6.1 Un problème d'analyse

L'expédition française de 1860 en Syrie est paradoxale si elle analysée sous l'optique de l'appui aux nationalités. En effet, l'élément national justifiant l'entreprise française est absent. Au lieu d'intervenir au nom d'une « nation » arabe, Napoléon III spécifie qu'il agit au nom « de la justice et de l'humanité »²²⁹. Pourtant, le comportement de Napoléon III et du général de Beaufort lors des deux premiers mois de l'intervention française dans la Montagne libanaise démontre que la politique des nationalités a bel et bien été appliquée avec les mêmes méthodes employées en Europe et au Mexique par la France. Pourquoi l'Empereur a-t-il porté sa politique des nationalités dans une région où l'idée nationale n'a pas encore pris racine parmi les masses? Dans un excellent article, Charles-Robert Ageron²³⁰ a traité de cette problématique et a conclu que le projet du royaume « arabe » syrien n'a été qu'une chimère politique voulue par Napoléon III et auquel il n'apporta guère d'importance. Pourtant, ce dessein a bien été réel et il faut voir dans l'application du principe des nationalités en Syrie non pas le fruit d'une longue réflexion politique de la part de l'Empereur, mais l'analyser dans un contexte d'urgence où la France, comme l'Europe, a été prise de court par les événements dans l'Empire ottoman.

Dépourvu de stratégies, Napoléon III tente alors d'appliquer sa solution nationale et y voit dans la crise chrétienne de la Porte l'occasion unique de la mettre à l'essai. L'idée d'implanter un royaume « arabe » de Syrie dans la foulée des massacres de 1860 semble être une solution jugée viable pour régler définitivement la Question d'Orient. Il ne s'agit pas d'élucider la question à savoir si Napoléon III a tenté d'implanter un royaume arabe de Syrie sous le contrôle d'Abd el-Kader. Cette problématique a été résolue grâce aux travaux

²²⁹. *La politique impériale exposée par les discours et proclamations de l'Empereur Napoléon III depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en février 1868*, Paris, Henri-Plon imprimeur, 1868, p. 330.

²³⁰. Charles-Robert Ageron, « Abd el-Kader souverain d'un royaume arabe d'Orient », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, no 8, 1970. Unica. p. 15-30.

de Jacques Frémeaux et de Gérard Arboit. Il s'agira plutôt d'analyser comment la politique des nationalités a été mise en œuvre en Syrie et dans quelle optique favorise-t-elle l'influence française.

Il est nécessaire de rappeler les motifs qui ont poussé Napoléon III à intervenir en Syrie. Pour un régime impérial embourbé dans la question romaine, intervenir dans les provinces ottomanes de Syrie et du Liban au nom de la protection des maronites permet de calmer temporairement la frustration des catholiques français²³¹. Par ailleurs, si la France intervient en Syrie c'est aussi pour protéger une population chrétienne arabe qui donne à Paris un prétexte pour s'incruster dans les affaires intérieures de la Porte via les *Capitulations*. Le désir de protéger l'influence française dans la région explique pourquoi l'Empereur décide de s'ingérer militairement en Syrie seulement après que les massacres de Damas, ayant fait 10 000 morts²³², et que les rumeurs de destructions de villages chrétiens dans la montagne libanaise soient avérées confirmées par le personnel consulaire²³³. Les origines de la politique moyen-orientale du Second Empire sont à trouver dans les idées du *Mémorial de Sainte-Hélène*²³⁴. Dès les premières années du régime, Napoléon III a affirmé, à Bismarck, alors ambassadeur à Paris, vouloir transformer la Méditerranée en « lac français ». L'anecdote montre bien un désir de la part du Prince-Président de reprendre l'héritage moyen-oriental de son oncle pour y établir une présence française durable au Levant. Les efforts français au Moyen-Orient sont alors orientés vers deux axes d'action, soit en appuyant la modernisation de l'Égypte et en tentant d'établir des comptoirs de commerce dans la Mer Rouge²³⁵. Les massacres de l'été 1860 mettent à mal le principal prétexte d'intervention française dans la région (les maronites), mais ils offrent à la France l'occasion d'accroître son autorité via la politique des nationalités.

²³¹. Éric Anceau, *op. cit.*, p.62.

²³². Henry Laurens, *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1789 à 1945*, Paris, Édition Armand Colin, 1993, p. 72.

²³³. AMAE, CPC Turquie Beyrouth, vol 11, 30 juin 1860, Bentivoglio à Thouvenel, *f.* 140- 141.

²³⁴. Gérard Arboit, *op. cit.* p. 38.

²³⁵. Jacques Frémeaux, *La France et l'Islam depuis 1789*, Paris, Édition Presses universitaires de France, 1991, p. 77 et AN, AB XIX 173, 1857, Dossier de Monsieur Aubert-Roche, *Sur la nécessité de fonder un comptoir en Mer Rouge*, Paris.

6.2 La politique des nationalités appliquée au contexte arabe

Les causes des tensions religieuses entre chrétiens et druzes trouvent leurs origines dans une intégration rapide de la province syrienne dans les flux économiques européens. Or, ce phénomène favorise davantage les communautés chrétiennes qui profitent des nouveaux débouchés économiques européens aux dépens des masses musulmanes²³⁶. Les combats éclatent au Mont-Liban et touchent rapidement la province de Syrie, menaçant les populations chrétiennes, sous protection française, et ce, à l'avantage de l'Angleterre qui y voit un moyen de ruiner l'influence de Paris au Levant²³⁷. Les violences continuent et atteignent la ville de Damas où Abd el-Kader intervient pour protéger les chrétiens des massacres se déroulant sous l'accord tacite des forces ottomanes²³⁸. Effrayées par les perspectives d'un soudain effondrement de la Porte, les puissances européennes se concertent pour trouver une solution à la crise. Il est alors décidé d'envoyer un petit corps expéditionnaire français de 6000 hommes qui, pour une durée maximale de six mois, est chargée d'aider l'Empire ottoman à pacifier la région²³⁹.

De telles restrictions sont mises en place par la Grande-Bretagne qui voit d'un mauvais œil une armée française s'approcher de la route des Indes²⁴⁰. Ce qui est intéressant c'est que Napoléon III tente d'appliquer sa politique des nationalités sous le couvert d'une intervention internationale au nom des « droits de la justice et de l'humanité ». L'Empereur se donne ainsi une fenêtre d'opportunité restreinte pour appliquer son principe des nationalités. Or, pour que la réussite du projet du royaume « arabe » soit totale, les agents français doivent prendre contact avec Abd el-Kader à Damas et s'assurer que les forces françaises contrôlent la région. C'est ici qu'un autre mécanisme de la politique des nationalités rentre en jeu : la diplomatie secrète de l'Empereur.

²³⁶ .Gérald Arboit, *op, cit* p. 136.

²³⁷ .AMAE, CPC Turquie Damas, vol 5, 21 mai 1860, Lanusse à Thouvenel, *f.* 120.

²³⁸ .AMAE, CPC Turquie Damas, vol 5, 28 juillet 1860, Lanusse à Thouvenel, *f.* 43-44.

²³⁹ .William Echard. *op, cit*, p. 135.

²⁴⁰ .AN, Fonds Thouvenel, 192 MI 22, Thouvenel à Flahault, Paris, 4 février 1861. Thouvenel se plaint à son homologue britannique des articles négatifs publiés par le *Morning Post* sur les effets de l'intervention française en Syrie.

Il s'agit pour Napoléon III de donner au général de Beaufort assez de temps pour que ce dernier obtienne l'appui officiel d'Abd el-Kader et présente ce dernier comme une alternative politique viable au problème syrien et du Mont-Liban dans un congrès européen. Au niveau diplomatique, l'action de l'Empereur n'aura été que de retarder la fin du mandat de l'intervention française afin de maximiser les chances de succès sous prétexte que la Montagne n'est pas encore pacifiée²⁴¹. Les objectifs à long terme de ce plan sont pourtant avantageux pour la France. Protégés par un souverain arabe qui sanctuarisera les villes chrétiennes au nom des intérêts français, les maronites pourront continuer à servir de prétexte d'ingérence pour Paris dans les affaires ottomanes. L'armée française sera en mesure d'installer une base navale sur la côte syrienne pour y accroître la pression sur les positions britanniques²⁴². Le choix d'Abd el-Kader comme futur chef du royaume arabe n'est pas un choix irréflecti. Ce dernier a été libéré par Napoléon III qui lui a permis de partir en exil en Syrie avec de larges sommes d'argent²⁴³. Mais voir dans l'émir algérien un agent français caché dans les entrailles de la Porte pour mieux la miner, c'est exagérer les intentions réelles de ce dernier. Pourtant, Abd el-Kader répond à l'un des critères essentiels par rapport à l'installation d'un souverain issu de la politique des nationalités. Il incarne une forme d'union des peuples autour de sa personne : « L'ex-émir Abd el-Kader jouit chez les musulmans d'une haute vénération [...] son nom est répété comme un souvenir et comme une espérance »²⁴⁴.

Aux yeux des Français, Abd el-Kader peut devenir un point de ralliement pour les populations de Syrie puisqu'il partage avec ces dernières un trait culturel important : il est musulman. Pour la politique d'appui aux nationalités, il est essentiel que le souverain partage certaines similarités identitaires avec la population se trouvant sous sa gouverne. L'idée de placer un prince sur une terre étrangère à la sienne n'est pas récent chez l'Empereur et se-

²⁴¹. Alyce Edythe Mange, *The Near Eastern policy of the Emperor Napoleon III*, Urbana, The University of Illinois Press, 1940, p. 101.

²⁴². Caesar E Farah, *op. cit* p. 652.

²⁴³. Claude Vigoureux, « Napoléon III et Abd el-Kader », *Napoleonica*, vol 4, 2009, p. 12.

²⁴⁴. AMAE, CPC Turquie Damas, Alger 3 juillet 1860 général de Martinprey au ministre de l'Algérie et des colonies, f. 25-26.

ra imitée au Mexique. Abd el-Kader a, selon les publicistes, la responsabilité de ressusciter « les anciens États médiévaux d'Orient »²⁴⁵ voire devenir un « Méhémet Ali de Syrie »²⁴⁶. Pour le gouvernement impérial, l'émir a été celui qui a su unir les tribus algériennes contre la France au nom de la religion²⁴⁷. Pourquoi n'en serait-il pas capable en Syrie? Napoléon III semble avoir été influencé par les rapports des militaires français d'Algérie qui affirment qu'Abd el-Kader « a des intentions de jouer encore un rôle [...] Je crois plutôt que, jugeant l'état précaire de l'Orient, il a mesuré la place qu'il pourrait y conquérir avec sa puissance d'intelligence, d'énergie et d'habilité [...] Est-il dans les intentions de l'Empereur qu'Abd el-Kader puisse jouer un rôle en Orient?»²⁴⁸.

Alors que tous les éléments semblent être réunis pour la réussite du projet « national » de l'Empereur en Syrie, quelles ont été les instructions données au général de Beaufort par Napoléon III? Les ordres du 2 août 1860 spécifient le caractère temporaire de la mission et le nom d'Abd el-Kader n'a jamais été mentionné²⁴⁹. Par ailleurs, on ne sait si, durant la rencontre entre l'Empereur et le général Beaufort, ce dernier reçut d'autres ordres. Influencé par les articles des officiers « kadériens », le Prince-Président approuve l'idée d'installer Abd el-Kader comme chef de la Syrie afin de détacher la province du reste de l'Empire ottoman. Le capitaine La Roncière le Nourry affirme que placer l'émir à la tête de la Syrie permettrait de « satisfaire bien des intérêts et couperait court à bien des difficultés. Abd el-Kader, Arabe, gouvernant des Arabes, c'est tout d'abord logique et, de toutes les manières, il est cent fois préférable aux Turcs »²⁵⁰.

Or, pour que la politique des nationalités fonctionne, Napoléon III doit s'assurer de rallier Abd el-Kader à son projet politique pendant que ses troupes se trouvent en Syrie pour s'assurer de consolider son pouvoir. La vitesse d'exé-

²⁴⁵. Gérald Arboit, *op. cit* p. 185.

²⁴⁶. Joseph Hajar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient. II. Napoléon III et ses visées orientales. Tome II, 1848-1870*, Damas, Édition Tlass, 1988, p. 1005. Cité dans *l'Ami de la Religion*.

²⁴⁷. Henry Laurens, *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1789 à 1945*, Paris, Édition Armand Colin, 1993, p. 62.

²⁴⁸. AMAE, CPC Turquie Damas, vol 5, Alger, 13 juin 1860 général de Martinprey au ministre de l'Algérie et des colonies, f. 16.

²⁴⁹. Charles-Robert Ageron, *op. cit* p. 21.

²⁵⁰. Gérald Arboit, *op. cit* p. 189. L'extrait provient des *correspondances intimes de l'amiral de La Roncière Le Nourry*.

cution est ici la clef pour assurer le succès de l'entreprise. C'est pourquoi, dès le débarquement des troupes à Beyrouth, le général de Beaufort envoie son adjoint le colonel de Chamy à Damas afin « d'offrir au Commissaire du Sultan le concours du corps expéditionnaire. M. le général de Beaufort ne veut point rester inactif »²⁵¹. Le colonel de Chamy en profita pour rencontrer l'émir, mais nul ne sait ce qui fut discuté. Quelques jours plus tard, ce fut au tour de Scheffer de rencontrer l'émir pour lui remettre la croix de la Légion d'honneur et, selon les propos de Charles Robert Ageron, l'agent français a été chargé d'une mission politique auprès d'Abd el-Kader²⁵².

L'idée d'une mission politique secrète n'est pas incohérente avec les méthodes employées pour promouvoir la politique des nationalités, à savoir la diplomatie parallèle de l'Empereur. L'a-t-il mis en action à travers son interprète et agent personnel Scheffer? Ce dernier explique, dans une longue lettre adressée à Thouvenel, les projets (peut-être inavoués) du Prince-Président.

« J'ai voulu que vous fussiez tenu longtemps d'avance au courant des prétentions qui se manifesteront lorsque l'Europe sera appelée à donner à ce pays-ci une organisation sérieuse [...] dans le cas où les puissances ne voudraient pas donner leur assentiment et leur appui à la réalisation de ce plan on demanderait un gouverneur qui ne soit pas de Constantinople, qui n'en reçut aucune directive et qui n'ayant avec la Porte que des relations de vassalités fort relâchées donnerait dans une mesure équitable, satisfaction aux intérêts de toutes les nationalités syriennes. Entre le gouvernement ottoman et la Syrie, il ne peut y avoir de rapports directs »²⁵³.

L'expression « les nationalités syriennes » est ici intéressante et mérite de s'y arrêter. Fédérer des populations culturellement et linguistiquement disparates a toujours été le cœur de la politique des nationalités. L'Empereur espère créer une grande Syrie où les populations chrétiennes et musulmanes vivront ensemble. Voilà peut-être le sens de la phrase « les nationalités syriennes ». Il y a chez Napoléon III le désir d'employer les tactiques de promotion des nationalités européennes, mais adapté au monde arabe.

La politique des nationalités n'a pu prendre racine en Syrie pour deux

²⁵¹. AMAE, PA Scheffer, vol 2, Beyrouth, Scheffer à Thouvenel, 31 août 1860, f. 12.

²⁵². Charles-Robert Ageron, *op. cit* p. 22.

²⁵³. AMAE, PA Scheffer, vol 4, Beyrouth, Scheffer à Thouvenel, 18 novembre 1860, f. 256.

raisons. Il est maintenant clair que le général de Beaufort a réellement eu l'intention de se rendre à Damas pour, certes rencontrer Fuad Pacha, mais aussi pour réaliser d'autres objectifs politiques flous et inavoués, et ce, mêmes pour le personnel consulaire : « Le général de Beaufort arrivera sous peu à Damas dans le but de voir le ministre ottoman Fuad Pacha. Depuis ce moment, j'ignore complètement ses intentions »²⁵⁴. Il est probable que Beaufort ait tenté de rentrer en contact avec Abd el-Kader afin de lui offrir directement le poste de souverain du royaume arabe et ainsi permettre à l'armée française de s'établir dans le pays. Or, Fuad Pacha s'assura de bloquer toutes formes de déplacements des troupes françaises en dehors de Beyrouth sous divers prétextes²⁵⁵. La seconde raison de l'échec du projet des nationalités en Syrie c'est le refus de l'émir algérien de participer au projet du royaume arabe de Napoléon III. Abd el-Kader et ses émigrés algériens ont toujours été conscients que leur présence en Syrie était mal perçue par les populations locales qui les considèrent comme des étrangers. Parallèlement, l'aide que l'émir a apportée aux chrétiens durant les massacres n'a fait qu'accentuer la suspicion de la population à son égard²⁵⁶. Ainsi, son refus de rencontrer Beaufort, sous prétexte de maladie, fit échouer la mise en place d'un allié potentiel pour la France en Syrie tout comme la marche du contingent français sur la ville de Damas²⁵⁷. La parade militaire prévue dans la ville, comme celle effectuée à Mexico après la prise de Puebla, est peut-être conçu comme un moyen d'asseoir un nouveau pouvoir politique au Moyen-Orient tout en s'assurant la soumission des masses musulmanes.

La restauration de la stabilité et de « l'ordre » au Moyen-Orient n'a été qu'un autre moment pour la France d'expérimenter sa solution « nationale » dans une région de plus en plus cruciale pour les intérêts français avec l'ouverture prochaine du canal de Suez. Les massacres de l'été 1860 offrent à l'Empereur une occasion unique de tester sa politique nationale dans le monde

²⁵⁴. AMAE, CPC Turquie Damas, vol 5, Outrey à Thouvenel, 27 août 1860, f. 132.

²⁵⁵. Henry Laurens, *Le royaume impossible. La France et la genèse du monde arabe*, Paris, Édition Armand Colin, 1990, p. 123.

²⁵⁶. Henry Laurens, *op. cit* p. 74.

²⁵⁷. Charles-Robert Ageron, *op. cit* p. 24.

arabe. La principale erreur de la diplomatie française est de ne pas avoir pris en compte les intentions réelles de leur champion politique dans une région très stratégique pour le rival anglais²⁵⁸. La seconde erreur de la diplomatie française a été la méconnaissance des réalités socioculturelles de la région, amputant ainsi la mise en place de la politique des nationalités. Quelque temps après l'échec final du royaume « arabe » le comte Bentivoglio, alors consul à Beyrouth, adressa à Thouvenel une analyse judicieuse des raisons de l'échec de l'implantation du projet du royaume arabe et celui de vice-royauté de Syrie.

« Les projets de vice-royauté de Syrie pour Fuad Pacha ou autres, de Caimacaru européen ou chrétien, de Constantinople, d'Abd el-Kader sont des utopies irréalisables et qui rencontreront, dans la nature même des institutions, des mœurs et des différentes religions de ce pays des objections et des difficultés sans nombre, considérant en outre que ces différents projets se rattachent tous indirectement à l'idée que les Turcs et même des Anglais, c'est-à-dire celle de la domination directe et absolue de la Porte dans un avenir plus ou moins éloigné. »²⁵⁹.

L'épisode syrien permet d'affirmer que la politique des nationalités a bel et bien été mise à l'essai en Syrie, et ce, avec les mêmes méthodes politiques employées en Europe ou au Mexique. La diplomatie secrète et l'intervention militaire rapide ont été les outils clefs dans cette intervention. Ce qui est nouveau dans le théâtre syrien, c'est l'utilisation d'un accord international comme moyen de camoufler les vraies ambitions de l'Empereur en Syrie. Il existe donc une fluidité dans les idées et les concepts d'application de la politique des nationalités. Ironiquement, le projet du royaume arabe aboutit, non pas au Moyen-Orient, mais dans la colonie française d'Algérie, avant de disparaître sous le poids de la contestation des colons français.

*
* *

²⁵⁸. Jacques Frémeaux, *op. cit.*, p. 93. Abd el-Kader disait vouloir se dédier à la prière et à l'étude de la foi musulmane.

²⁵⁹. AMAE, PA 233, Thouvenel, Beyrouth, Bentivoglio à Thouvenel, 28 janvier 1861, f. 7.

7. Conclusion

7.1 La politique des nationalités comme nouveau moyen de puissance pour la France

Si le présent mémoire a permis d'expliquer les méthodes et les mécanismes de la politique des nationalités, l'étude peut donner une vision tronquée de la politique étrangère impériale. La lecture du mémoire diffuse l'image d'un Napoléon III contrôlant presque parfaitement les mécanismes de la politique des nationalités. En réalité, la mise en œuvre de l'appui aux nations varie énormément selon la situation internationale et du climat socio-politique en France. En effet, il est nécessaire de contextualiser l'appui aux nationalités dans un processus de consolidation du régime impérial en France. Les diverses expéditions à l'étranger et les guerres victorieuses, effectuées au nom des peuples, ont toujours été appréciées par la population française qui a l'impression de redevenir la première des nations sur la scène internationale²⁶⁰. Politicien de nature secrète, Napoléon III n'a pas de stratégie apparente lorsqu'il décide d'intervenir dans les différentes crises politiques sur la scène internationale.

Ainsi, il ne faut pas voir dans Napoléon III un partisan inconditionnel des nationalités. L'Empereur sait adapter ses stratégies selon les différents théâtres d'opérations. Or, il existe bien une constante dans la politique extérieure du Second Empire c'est le besoin d'intervenir dans les diverses problématiques nationales qui secouent l'Europe que ce soit aux côtés des révolutionnaires nationaux ou des forces conservatrices. L'entêtement français à préserver une garnison à Rome, dans le but de protéger le pape des mêmes révolutionnaires italiens que la France a appuyés en 1859, démontre les nombreuses contradictions dans l'application du soutien aux nations. L'action française durant la crise polonaise de 1863 doit être interprétée comme une autre tentative, de la part du gouvernement impérial, d'utiliser les diverses cri-

²⁶⁰. Sudhir Hazareesingh, *The Saint-Napoleon. Celebrations of sovereignty in nineteenth-century France*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 2004, p.68.

ses nationales à son avantage.

Longtemps perçue comme une défaite diplomatique pour la France, l'intervention française dans la crise polonaise de 1863 a été mue par des objectifs précis : utiliser l'insurrection en Pologne pour régler définitivement la question polonaise et s'attirer des avantages de puissance²⁶¹. Les raisons de l'échec français sont à trouver dans la méfiance et les doutes que Vienne et Londres entretiennent par rapport à la position de Paris. L'incapacité de Napoléon III à mettre en place une opposition internationale pour contrer la répression russe force ce dernier à abandonner les révolutionnaires polonais à leur sort adoptant ainsi une politique confuse par rapport au discours officiel du régime. D'ailleurs, l'Empereur répliqua, en 1864, au prince polonais Czartoryski : « Toujours vous vous jetez aux armes au mauvais moment. Vous êtes restés tranquils [sic] lors de la guerre de Crimée et maintenant vous vous êtes levés lorsque l'Europe se trouvait en paix. »²⁶². L'anecdote démontre les limites d'application du principe des nationalités dans la mesure où le Second Empire est souvent incapable de contrôler les mouvements nationaux qu'il a déclenchés ou du moins, dans le cas polonais, discrètement appuyés. Pourtant, ce sont ces mêmes incohérences qui illustrent un désir étatique de manipuler les différents nationalismes européens, allant même jusqu'à les engendrer dans le cas du Mexique et de la Syrie ottomane.

La façon dont les archives ont été étudiées peut expliquer pourquoi la lecture du mémoire donne l'impression que Napoléon III est prisonnier d'une méthode d'action unique sur la question de l'appui aux peuples. L'analyse des sources primaires a été divisée en plusieurs phases. Premièrement, il a été question de découvrir quels ont été les projets initiaux de l'Empereur et comment le *discours* d'aide aux nationalités a été structuré pour atteindre la réalisation de ces buts. Ensuite, nous avons illustré comment ce même message politique a permis à la France de s'imposer sur certaines régions géographiques

²⁶¹. Stéphanie Burgaud. « Le tournant de 1863 pour la diplomatie napoléonienne », *Napoleonica. La Revue*, N° 3, 2008 p. 102.

²⁶². *Idem*, p. 110.

précises. Finalement, il a été question de savoir comment et dans quel contexte ont été utilisées les méthodes régissant la politique des nationalités. Le principal défi dans l'analyse des sources a été de trouver des extraits où l'Empereur explique le plus concrètement possible ses plans vis-à-vis une nationalité et comment il compte réaliser ses desseins. Or, hormis pour le cas de l'Italie et de l'Allemagne, où la politique impériale est clairement énoncée par des documents d'archives, les objectifs réels de l'expédition de Syrie en 1860 et celle du Mexique en 1861 demeurent flous. Dans le cas du théâtre d'opérations syrien, les écrits de l'Empereur sont presque nuls et il n'a été possible, pour le chercheur, que d'utiliser les témoignages de consuls, d'agents ou des ministres pour arriver à une interprétation cohérente dans la logique d'application du discours des nationalités.

Malgré ces difficultés, cette stratégie d'analyse a permis de répondre aux diverses problématiques de recherche soulevées dans l'introduction du mémoire. Concrètement, il est possible d'affirmer que le Prince-Président utilise, comme moyen de puissance, sa politique des nationalités. Il est inexact de voir dans cette même politique une méthode visant une réelle émancipation des nations. S'écartant de l'actuelle historiographie française, le présent travail démontre que la politique des nationalités n'a jamais eu comme objectif de défendre « les droits légitimes des peuples »²⁶³. Au contraire, les régimes nationaux mis en place par la politique des nationalités ont toujours été réfléchis par Paris en vue de développer l'influence française au détriment des autres États. La constitution politique de ces régimes, amis à la France, favorise l'établissement d'un contrôle français de par leur structure politique. La confédération est un modèle étatique incapable de combattre les grandes puissances européennes. Napoléon III propose ainsi la mise en place d'un nationalisme *alternatif* à celui en vogue dans les cercles révolutionnaires européens. Par ailleurs, il faut noter la tentative du Prince-Président d'adapter son message nationaliste à la réalité culturelle de la région afin d'accroître les chances de succès. Concrètement, la diplomatie impériale cherche à mettre à la

²⁶³. Gaël Nofri, *op.cit*, p. 288.

tête de ces États satellites des individus politiques proches des intérêts français qui, une fois au pouvoir, seront en mesure de faciliter la consolidation politico-économique de la France dans la région. Cette logique d'action a été étudiée dans toutes les régions géographiques où la politique des nationalités est appliquée. Le meilleur exemple est à trouver dans la tentative française d'installer Maximilien sur le trône impérial du Mexique au nom de l'ordre et de la nation mexicaine. Mais, il ne faut pas non plus négliger l'appui français au chef révolutionnaire hongrois Kossuth lors de la guerre de 1859. L'aide aux nationalités devient, dans ce cas précis, d'avantage une arme militaire (fomenteur la révolte nationale hongroise au cœur de l'Empire autrichien) qu'un discours politique. L'élément national devient ainsi flexible et s'adapte à n'importe quelle situation où la France trouve un intérêt stratégique valable.

Cela nous amène à la seconde hypothèse soulevée dans l'introduction du mémoire. La politique des nationalités ne connaît pas de restrictions géographiques claires. L'utilisation des plébiscites en Savoie comme au Mexique ou des guerres localisées en Italie et en Allemagne révèle une homogénéité dans les méthodes d'actions encadrant la politique d'appui aux nations. Cependant, la découverte la plus intéressante du mémoire est celle de la logique *d'actions/réactions* entourant la politique des nationalités. Lorsque l'élément national (le peuple) se dresse ouvertement contre la politique française, il est possible de noter, chez le gouvernement des Tuileries, un arrêt temporaire de l'appui aux peuples cherchant leur liberté nationale. Dans les cas étudiés (Italie, Allemagne), la politique des nationalités est abandonnée par le régime français pour n'être réactivée que lorsque la situation politique du moment favorise la France. Dans le cas de l'intervention française au Mexique et en Syrie, il est préférable d'interpréter la politique des nationalités comme une forme de discours impérialiste. Dans le théâtre non-européen, ce qui fait la force de la politique des nationalités, c'est sa capacité à récupérer les théories sociales ou culturelles de son époque et de les lier aux intérêts français dans un message politique cohérent.

Compte tenu des résultats obtenus dans le présent mémoire, il est possible de placer le travail en réaction aux travaux d'historiens du Second Empire qui cherchent à donner une image trop positive de la politique extérieure impériale. Les travaux des historiens comme Gaël Noffri, Raphaël Dargent ou Francis Choiseul ont certes été consultés et utilisés dans le travail, mais c'est avec prudence que ces recherches ont été employées. Ne prenant pas en compte les objectifs purement expansionnistes de la politique des nationalités, elles donnent une interprétation trop idéalisée de cette dernière. À l'inverse, il serait erroné de voir le mémoire comme une condamnation générale de la politique étrangère du régime et de la taxer d'incohérente comme l'a fait Henry Kissinger²⁶⁴. En fait, cette recherche a tenté de se situer entre ces deux traditions historiographiques. En prenant en compte les décisions confuses et les méthodes, quelquefois non conventionnelles, du souverain français, le travail a cherché à donner une analyse la plus juste des méthodes et des objectifs liés à la politique des nationalités. Pourtant, il ne faut pas être dupe lorsqu'il est question d'étudier la politique étrangère du Second Empire. Il faut retenir de cette dernière qu'elle manque de priorités clairement définies malgré le fait qu'elle est orientée vers un but spécifique, à savoir l'expansion de l'influence française²⁶⁵.

La faute retombe sur Napoléon III qui a tant insisté pour mener une politique étrangère en solitaire, sans l'avis de ses ministres. Dans cette optique, l'échec de l'application de la politique des nationalités doit revenir presque entièrement à l'Empereur qui n'a pas su agir avec rapidité dans des situations dangereuses pour la France. Pourtant, la politique des nationalités constitue en soi une nouveauté dans les relations internationales. L'originalité réside dans la capacité de synthèse de Napoléon III. Ce dernier, influencé par les différentes théories et conceptions politiques de son époque²⁶⁶, est en mesure de fusionner toutes ces idées dans un seul corpus politique. Cet alliage d'idées ou de projets politiques ne donne pas tout le temps des résultats concluant (pensons au projet

²⁶⁴. Henry Kissinger, *Diplomacy*, New York, Simon & Schuster paperbacks, 1994, p. 103-136.

²⁶⁵. David Baguley, *op. cit.*, p. 174.

²⁶⁶. Pierre Renouvin, *Histoire des relations internationales II. De 1789 à 1871*, Paris, Éditions Hachette, 1954 [1994 pour la présente édition], p. 547.

de régénération de l'Amérique latine via les monarchies). Pourtant, le Prince-Président a cette capacité de mettre en œuvre son discours d'aide aux nations sur tous les théâtres d'opérations où l'influence française se retrouve en jeu. En fait, Napoléon III ne fait que modifier le message d'aide universel aux nationalités (qui puise ses origines dans la Révolution française de 1789) afin de le plier aux intérêts de la *raison d'État*.

En guise d'ouverture, il faut se poser la question : pourquoi la France cherche-t-elle à redevenir la grande perturbatrice des relations internationales et en quoi l'appui aux nationalités a-t-il été perçu comme le meilleur vecteur de puissance pour la France? Une telle interrogation n'est pas anodine, compte tenu de la fameuse phrase de l'Empereur « l'Empire c'est la paix ». Napoléon III incarne-t-il le sentiment revanchard d'une France humiliée par les traités de 1815? Afin de trouver une réponse, il faut étudier l'impact culturel qu'ont eu, dans les mentalités françaises, les clauses du Congrès de Vienne. Le nouvel ordre international établi en 1815 désavantage, sans grande surprise, la France face aux autres puissances du continent. C'est peut-être par désir de rétablir l'influence française au même niveau que le Premier Empire que Napoléon III a réfléchi sur la création de nouveaux moyens de puissance pour la France. Récupérant l'héritage révolutionnaire français d'aide aux nationalités et le combinant aux principes de l'ordre, le Prince-Président a conçu un nouveau moyen d'exporter l'influence française sur la scène internationale.

Percevant que le nationalisme va devenir la principale force politique de l'avenir et qu'elle va engendrer la venue d'un nouvel équilibre européen, Napoléon III a utilisé son nationalisme *alternatif* dans le but de bloquer le développement de futures nationalités susceptibles de menacer la position française sur la scène internationale. L'historiographie pourrait, dans les prochaines années, se pencher sur la question afin d'interpréter la politique des nationalités comme une méthode dont le but était de contrer la dégradation de la position internationale de la France au XIX^e siècle.

Bibliographie

1. Sources primaires et mémoires

d) Archives Colonna Walewski ACW

FACW/1/ACW/COR Les correspondances avec Napoléon III

e) Archives du Ministère des Affaires Étrangères de France AMAE

CP	Correspondance politique
CPC	Correspondance politique consulaire
MD	Mémoires et documents
PA	Papiers d'agents

f) Archives Nationales (Paris) AN

AB XIX 159-178	Papiers des Tuileries
400 AP	Fonds Napoléon
193MI 1-22	Fonds Thouvenel

Chynoweth, Harris W. *The fall of Maximilian late Emperor of Mexico*, London, Trübner and Co, 1872, 277 pages.

Civry, Eugène de (Cte). *Napoléon III et Abd-el-Kader, Charlemagne et Witiking, étude historique et politique. Biographie de l'émir*, Paris, Imprimerie de Guiraud et Jouaust, 1853, 434 pages.

Dubreuil-Héliou La Guéronnière. *L'Empereur Napoléon III et l'Italie*, Paris, Typographie de Firmin Didot frères, fils et C^{ie}, 1859, 64 pages.

Dupanloup, Félix. *Le Pape et le Congrès : Lettre à un catholique*, Paris, J. Lecoffre et C^e Librairies, 1860, 46 pages.

Castille, Hippolyte. *La Quatrième Dynastie*, Paris, Imprimerie de L. Tinterlin et C^e, 1861, 32 pages.

Masseras, E. *Le programme de l'Empire*, Mexico, Libreria Mexicana, 1864, 36 pages.

Marquis de La Valette, *Circulaire du marquis de La Valette aux agents diplomatiques de l'Empereur, relative aux évènements survenus en Allemagne en date du 16 septembre 1866*, Archives diplomatiques 1866, recueil de diplomatie et d'histoire, tome quatrième, 6^e année, octobre,

novembre, décembre 1866, Paris, Librairie diplomatique d'Amyot, 432 pages.

Michel, Chevalier, Ernest Rasetti. *La France, le Mexique et les États confédérés*, Paris, Imprimerie de L. Tinterlin et C^e, 1863, 39 pages.

Napoléon III. *Œuvre de Napoléon III*, Paris, Typographie Henri Plon, 1862, 360 pages.

Olivier, Émile. *L'Empire libéral : études, récits et souvenirs, vol I Du principe des nationalités*, Paris, Éditions Garnier 2^e édition 1895, 1^{er} volume, 484 pages.

Romand, Gustave Du Bois de (Bon). *L'Empire et les anciens partis*, Paris, Imprimerie Bonaventure et Ducessois, 1857, 31 pages.

Rothan, Gustave. *La Politique française en 1867*, Paris, Éditions Calmann-Lévy, 1883, 482 pages.

La politique impériale exposée par les discours et proclamations de l'Empereur Napoléon III depuis le 10 décembre 1848 jusqu'en février 1868, Paris, Henri-Plon imprimeur, 1868, 526 pages.

Œuvres de Napoléon III. Tome cinquième, Paris, Henri Plon et Amyot éditeur, 1859, 448 pages.

S.S. le Pape Pie IX S.M. l'Empereur Napoléon III et Liberté, Égalité, Fraternité, Lyon, Imprimerie et Lithographie de J. Nigon, 1868, 30 pages.

Bruley, Yves, *Le Quai d'Orsay sous le Second Empire*, Thèse Ph.D (Histoire), Université de la Sorbonne Paris IV, 2009, 766 pages.

Dénoyer, Mathilde. *Napoléon III et le Second Empire : entre réhabilitation et réévaluation. Essai d'historiographie des années 1950 à nos jours*, Mémoire de M.A. (Histoire), Université Blaise Pascal, Clermont II, 2006, 324 pages.

Glikman, Juliette. « *L'imaginaire impérial et la logique de l'histoire. Étude des assises du régime du Second Empire* », thèse d'histoire sous la direction de Jacques-Olivier Boudon, Université Paris IV, 2007, 500 pages.

Jolicoeur, Nicolas. *La politique française envers les États pontificaux sous la Monarchie de Juillet et la Seconde République (1830-1851)*, Thèse Ph.D (Histoire), Université de Montréal, 2006, 425 pages.

Lemieux, Carl Rudolf. *Guerre défensive provoquée ou duel pour la prépondérance ? Nouveau regard sur les origines de la guerre franco-*

prussienne de 1870-71, Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2009, 136 pages.

2. Ouvrages généraux

Cedric Binkley, Robert. *Realism and nationalism, 1852-1871*, New York, Harper & Row, 1941, 338 pages.

Droz, Jacques. *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Paris, Librairie Dalloz, 1952, p. 619 pages.

Duroselle, Jean-Badiste. *L'Europe de 1815. Vie politique et relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 1964, 389 pages.

Kissinger, Henry. *Diplomacy*, New York, Simon & Schuster paperbacks, 1994, 912 pages.

Pellistrandi, Benoît. *Les relations internationales de 1800 à 1871*, Paris, Édition Armand Colin, 2006, 191 pages.

Renouvin, Pierre. *Histoire des relations internationales II. De 1789 à 1871*, Paris, Éditions Hachette, 1954 [1994 pour la présente édition], 706 pages.

Roger, Antoine. *Les grandes théories du nationalisme*, Paris, Éditions Armand Colin, 2001, 183 pages.

Rich, Norman. *The age of nationalism and reform, 1850-1890*, New York, Norton, 1970, 212 pages.

Soutou, Georges-Henri. *L'Europe de 1815 à nos jours*. Paris, Presses Universitaires de France, 2007, 515 pages.

3. Monographies

Alter, Peter. *Nationalism. Second Edition*, London, Edward Arnold, 1994 pour la présente édition, 140 pages.

Anceau, Éric. *Comprendre le Second Empire*, Paris, Éditions Saint-Sulpice, 1999, 191 pages.

Anceau, Éric. *Napoléon III : un Saint-Simon à cheval*, Paris, Éditions Tallandier, 2008, 750 pages.

Anderson, Benedict. *Imagined communities*, London, Verso, 1983 [2006 pour la présente édition], 240 pages.

Arboit, Gérald. *Aux sources de la politique arabe de la France. Le Second Empire au Machrek*, Paris, Édition l'Harmattan, 2000, 336 pages.

Baguley, David. *Napoleon III and his regime. An Extravaganza*, Bâton Rouge, Louisiana State University Press, 2000, 425 pages.

Barker, Nancy Nichols. *The French experience in Mexico 1821-1861: A history of constant misunderstanding*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1979, 264 pages.

Best, Geoffrey. *The permanent revolution. The French Revolution and its legacy 1789-1989*, London, The University of Chicago Press, 1988, 241 pages.

Black, Shirley J. *Napoleon III and Mexican silver*, Silverton, Ferrell Publications, 2000, 155 pages.

Bluche, Frédéric. *Le Bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1980, 366 pages.

Blumberg, Arnold. *A carefully planned accident: the Italian war of 1859*, Selinsgrove, Susquehanna University Press, 1990, 238 pages.

Blumberg, Arnold. *The diplomacy of the Mexican Empire 1863-1867*, Baltimore, The American philosophical society, Philadelphia, 1971, 152 pages.

Bosworth, R.J. B. *Nationalism*. New York: Pearson/Longman, 2007, 220 pages.

Bouthillon, Fabrice. *L'illégitimité de la République : considérations sur l'histoire politique de la France au XIXe siècle, 1851-1914*, Paris, Édition Plon, 2005, 312 pages.

Bourgerie, Raymond. *Magenta et Solferino (1859) : Napoléon III et le rêve italien*, Paris, Édition Économica, 1993, 144 pages.

Caron, Jean-Claude. *La nation, l'État et la démocratie en France de 1789 à 1914*, Paris, Éditions Armand Colin, 1995, 364 pages.

Case, M. Lynn. *Édouard Thouvenel et la diplomatie du Second Empire*, Paris, Édition A. Pedone, 1976, 458 pages.

Case M. Lynn. *French opinion during the Second Empire*, New York, Oregon Books, 1972, 339 pages.

Castelot, André. *Napoléon III*, Paris, Éditions Perrin, 1999, 572 pages.

Choisel, Francis. *Bonapartisme et Gaullisme*, Paris, Édition Albatros, 1987, 379 pages.

Conilleau, Roland. *L'entrevue de Plombières*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1991, 173 pages.

Cunningham, Michele. *Mexico and the foreign policy of Napoleon III*, New York, Palgrave, 2001, 251 pages.

Dargent, Raphaël. Napoléon III. *L'Empereur du peuple*, Paris, Éditions Grancher, 2009, 383 pages.

Detienne, Marcel. *L'identité nationale, une énigme*, Paris, Éditions Gallimard, 2010, 177 pages.

Echard, William. *Napoleon III and the Concert of Europe*, Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1983, 327 pages.

Eugen Mosse, Werner. *The rise and fall of the Crimean System, 1855-71; the story of a peace settlement*, New York, St. Martin's Press, 1963, 213 pages.

Ezran, Maurice. *Benito Juarez : héros national mexicain*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2000, 255 pages.

Farah, E Caesar. *The politics of interventionism in Ottoman Lebanon 1830-1861*, New York, Centre for Lebanese Studies, 2000, 816 pages.

Frémeaux, Jacques. *La France et l'Islam depuis 1789*, Paris, Édition Presses universitaires de France, 1991, 291 pages.

Girard, Louis. *Napoléon III*, Paris, Édition Fayard, 1986, 548 pages.

Gouttman, Alain. *La Guerre de Crimée 1853-1856*, Paris, Édition Perrin, 2003, 438 pages.

Gouttman, Alain. *La guerre du Mexique 1862-1867. Le mirage américain de Napoléon III*, Paris, Édition Perrin, 2008, 452 pages.

Guichonnet, Paul. *Histoire de l'annexion de la Savoie à la France. Les dossiers secrets de l'annexion*, Montmélian, La Fontaine et Siloé, 1998, 352 pages.

Hajjar, Joseph. *L'Europe et les destinées du Proche-Orient. II. Napoléon III et ses visées orientales, 1848-1870*, Damas, Édition Tlass, 1988, 1724 pages.

Hanna, Alfred Jackson, Hanna, Kathryn Abbey. *Napoleon III and Mexico. American Triumph over Monarchy*, Chapel Hill, The University of North Carolina, 1971, 350 pages.

- Hazareesingh, Sudhir. *The Saint-Napoleon. Celebrations of sovereignty in nineteenth-century France*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 2004, 307 pages.
- Hechter, Michael. *Containing nationalism*, New York, Oxford University Press, 2000, 256 pages.
- Jenks, William A. *Francis Joseph and the Italians, 1849-1859*, Charlottesville: University Press of Virginia, 1978, 206 pages.
- Lahlou, Raphaël. *Napoléon III, ou, L'obstination couronnée*, Paris, Édition B. Giovanangeli, 2006, 143 pages.
- Laurens, Henry. *Le royaume impossible. La France et la genèse du monde arabe*, Paris, Édition Armand Colin, 1990, 209 pages.
- Laurens, Henry. *L'Orient arabe. Arabisme et islamisme de 1789 à 1945*, Paris, Édition Armand Colin, 1993, 371 pages.
- Lebow, Richard Ned. *A cultural theory of international relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 [2010 pour la présente édition], 761 pages.
- Lecaillon, Jean-François. *Napoléon III et le Mexique. Les illusions d'un grand dessein*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1994, 257 pages.
- Leerssen, Joep. *National thought in Europe. A cultural history*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2006, 312 pages.
- MacCarthy-Morrogh, Michael. *The unification of Italy*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2002, 111 pages.
- Mange, Alyce Edythe. *The Near Eastern policy of the Emperor Napoleon III*, Urbana, The University of Illinois Press, 1940, 150 pages.
- Milza, Pierre. *Napoléon III*, Paris, Éditions Perrin, 2004, 699 pages.
- Minc, Alain. *Louis-Napoléon revisité*, Paris, Éditions Gallimard, 1997, 241 pages.
- Nofri, Gaël. *Napoléon III. Visionnaire de l'Europe des nations*, Paris, Éditions François-Xavier de Guibert, 2010, 525 pages.
- Nye, Joseph S. *Soft power: the means to success in world politics*, New York, Public Affairs, 2004, 191 pages.
- Plessis, Alain. *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871 tome 9 de la Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, Paris, Édition du Seuil, 1979, 254 pages.

Pottinger, E. *Ann. Napoleon III and the German crisis 1865-1866*, Cambridge, Harvard University press, 1966, 238 pages.

Price, Roger. *The French Second Empire. An anatomy of political power*, Cambridge University press, 2001 [2007 pour la présente version], 507 pages.

Riall, Lucy. *Risorgimento. The History of Italy from Napoleon to Nation State*, New York, Palgrave MacMillan, 2009, 190 pages.

Sainlaude, Stève. *Le gouvernement impérial et la Guerre de Sécession (1861-1865). L'action diplomatique*, Paris, Éditions l'Harmattan, 2011, 146 pages.

Salvatorelli, Luigi. *The Risorgimento: Thought and Action*, New York, Torchbook library Edition, 1970, 202 pages.

Sheehan, Michael. *The balance of power. History and theory*, New York, Routledge, 1996, 226 pages.

Solé, Jacques. *Révolutions et révolutionnaires en Europe 1789-1918*, Paris, Édition Gallimard, 2008, 809 pages.

Stuart, Campbell. *The Second Empire revisited: a study in French historiography*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1978, 231 pages.

Tulard, Jean. *Pourquoi faut-il réhabiliter le Second Empire? Acte du colloque au palais des Congrès de Paris, 21 octobre 1995*, Paris, Édition Bernard Giovanangeli, 1995, 202 pages.

Wasserman, Mark. *Everyday life and politics in Nineteenth century Mexico. Men, women, and war*, Albuquerque, The University of New Mexico Press, 2000, 248 pages.

Wetzel, David. *A duel of giants. Bismarck, Napoleon III and the origin of the Franco-Prussian war*. Madison, the University of Wisconsin Press, 2001, 244 pages.

Zeldin, Theodore. *The political system of Napoleon III*, London, ST. Martin Press, 1958, 195 pages.

4. Périodiques

Ageron, Charles-Robert, « Abd el-Kader souverain d'un royaume arabe d'Orient », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, no 8, 1970. Unica. p. 15-30.

Anceau, Éric, « Nouvelles voies de l'historiographie politique du Second Empire », *Parlement[s]* 2008/4, Hors-série, p. 10-26.

Barker, Nancy N, « The Factor of "Race" in the French Experience in Mexico, 1821-1861 », *The Hispanic American Historical Review*, Vol. 59, No. 1, 1979, p. 64-80

Bernady, Françoise. « Alexandre Walewski et la question italienne », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 90, 1976, p. 245-264.

Berstein, Paul. « Les entrevues de Biarritz et de Saint-Cloud », *Revue d'histoire diplomatique*, vol 78, 1965 (octobre-novembre), p. 330-339.

Boumier, Alain. « Recherches à propos d'une révélation passée presque inaperçue en 1880 sur les intentions de Berlin après Solferino », *Bulletin de l'Académie du Second Empire*, N° 11, août-septembre-octobre, 1993, p. 15-25.

Burgaud, Stéphanie. « Le tournant de 1863 pour la diplomatie napoléonienne », *Napoleonica. La Revue*, N° 3, 2008 p. 94 à 117.

Bury, Patrick. « La carrière diplomatique au temps du Second Empire », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 90, 1976, 277-298.

Case, Lynn M. « French opinion and Napoleon III's decision after Sadowa », *The public opinion quarterly*, vol 13, no 3 (automne 1949), p. 441-461.

Christensen, Thomas J. « Perceptions and alliances in Europe, 1865-1870 », *International Organisation*, vol 51, No 1, 1997, p. 65-97.

Dethan, Georges. « Napoléon III et l'Europe des nations ». *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 98, no. 3-4, 1984 p. 256-266.

Dethan, Georges. « La politique italienne d'Édouard Thouvenel (1860-1862) ». *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 90, 1976, 265-276.

Dethan, Georges. « Réactions françaises à l'entreprise des *Milles* en Sicile (Mai-Août 1860) », *Revue d'histoire diplomatique*, vol 99, 1985, p. 193-205.

Echard, William E. « Conference Diplomacy in the German Policy of Napoleon III, 1868-1869 ». *French Historical Studies*, vol. 4, no. 3, 1966, p. 239-264.

Edison, N Paul. « Conquest Unrequited : French expeditionary science in Mexico, 1864-1867 » *French Historical Studies*, vol 26, 3, 2003, p. 459-495.

Frank, Robert. « Penser historiquement les relations internationales ». *Annuaire français des relations internationales*, IV, 2003, p. 42-65.

Geyer, Michael et Bright, Charles. « Global Violence and Nationalizing Wars in Eurasia and America: The Geopolitics of War in the Mid-Nineteenth Century », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 38, no. 4, 1996, p. 619-657.

Godechot, Thierry. « Vincent Benedetti : sa mission en Prusse 1864-1870 », *Revue d'histoire diplomatique*, vol.123, no.4, 2010, p. 289-299.

Guiral, Pierre et Témime, Émile. « L'historiographie du Second Empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol 21, no 1, 1974, p.1-18.

Hanna, Kathryn Abbey, « The Roles of the South in the French Intervention in Mexico », *The Journal of Southern History*, Vol. 20, No. 1, 1954, p. 3-21.

Ignace, Anne-Claire. «Giuseppe Mazzini et les démocrates français : débats et reclassements au lendemain du printemps des peuples », *Société de 1848*, no 36, 2008, pages 133-146.

Laux, Frédéric. « Bismarck et l'affaire du Luxembourg de 1867 à la lumière des archives britanniques ». *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 115, no. 3, 2001, p. 183-202.

Levy, Jack S. « Declining Power and the Preventive Motivation for War ». *World Politics*, vol 40, no. 1, 1987, p. 82-107.

Mares, José Fuentes. « Washington, París y el Imperio mexicano », *Historia Mexicana*, vol 13, no 2, 1963, p. 244-271.

Martinère, Guy. « L'expédition mexicaine dans l'historiographie française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 21^e, no 1, 1974, p. 142-173.

Orr, William J. « La France et la révolution allemande de 1848-1849 » *Revue d'histoire diplomatique*, vol 93, 1979, p. 300-330.

Orr, William J. « Louis-Napoléon et la Question allemande (1849-1850) », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 95, 1981, p. 171-212.

Rendall, Matthew. « Defensive realism and the Concert of Europe » *British International Studies Association*, vol 32, 2006, p. 523-540.

Ritter, Gerhardt. « Bismarck et la politique rhénane de Napoléon III ». *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 78, no. 4, 1964, p. 291-329.

Rouquié, Alain. « L'hypothèse bonapartiste et l'émergence des systèmes politiques semi-compétitifs », *Revue française de science politique*, n°6, 1975, 25^e année, p. 1077-1111.

Sainlaude, Stève. « Alfred Paul : un diplomate français dans la guerre de Sécession », *Revue d'histoire diplomatique*, vol 125, no 1, 2011, p. 3-16.

Schnerb, Robert. « Napoleon III and the Second French Empire», *The Journal of Modern History*, vol 8, no 3, 1936, p. 338-355.

Sptitzer, Alan B. « The good Napoleon III », *French Historical Studies*, Vol 2, No3, 1962, p. 308-329.

Taylo, Françoise M. « Le Mal français : la défaite de 1870 vue par les écrivains », *The French review*, vol 66, no 1, 1992, p. 38-47.

Valsecchi, Franco. « Le Second Empire vu par les Italiens. Du coup d'État du 2 décembre à la guerre d'Italie (1851-1859) » *Revue d'histoire diplomatique*, vol 76, 1962, p. 289-312.

Vigoureux, Claude. « Napoléon III et Abd el-Kader », *Napoleonica*, vol 4, 2009, p. 111-143.

Vind, Gérard. « Napoléon III, l'homme providentiel », *Alternatives économiques*, no 261, 2007, p. 1-20.

Wawro, Geoffrey. « Austria versus the Risorgimento: A new look at Austria's Italian strategy in the 1860's, *European History Quarterly*, vol 26, 1996, p.7-29.

5. Ouvrages collectifs

Alain Jean-Claude, Guillen Pierre, Soutou Georges-Henri, Theis Laurent, Vaïsse Maurice. *Histoire de la diplomatie française. II De 1815 à nos jours*, Paris, Éditions Perrin, 2005, 636 pages.

Baycroft, Timothy et Hewitson, Mark. *What is a Nation? Europe 1789-1914*, Oxford, Oxford University Press, 2006, 377 pages.

Becker, Jean-Jacques. *Histoire des gauches en France. Sous la direction de Jean-Jacques Beckers et de Gilles Candar. Volume I L'héritage du XIXe siècle*, Paris, Édition la Découverte, 2004, 508 pages.

Berstein, Serge et Winock, Michel. *L'invention de la démocratie 1789-1914*, Paris, Édition du Seuil, 2003, 512 pages.

Biard, Michel et Dupuy, Pascal. *La Révolution française. Dynamiques, influences, débats 1787-1804*, Paris, Éditions Armand Colin, 2004 [2005 pour la présente édition], 348 pages.

Bluche, Frédéric. *Le prince, le peuple et le droit. Autour des plébiscites de 1851 et 1852*, Paris, Presses universitaires de France, 318 pages.

Edward Dawson Beales, Derek. *The Risorgimento and the unification of Italy*, New York, Barnes and Noble, 2003, 176 pages.

Levallois, Michel et Moussa, Sarga. *L'orientalisme des saint-simoniens*, Paris, Édition Maisonneuve et Larose, 2006, 294 pages.

Montserrat, M, Berdún, Guibernau, Hutchinson, John. *Understanding nationalism*, Cambridge: Polity; Malden, MA: Blackwell, 2001, 284 pages.

Micheal J, McDonald. « The vicariate proposals: a crisis in the Napoleon III's Italian confederation designs » p. 86-108. Paul, Bernstein. Napoleon III and Bismarck: The Biarritz-Paris talks of 1865, p.124-143. In Nancy N. Barker and Marvin L. Brown, jr. *Diplomacy in an age of nationalism. Essays in honor of Lynn Marshall Case*, la Hague, edition Martinus Nijhoff, 1971, 222 pages.

Tombs, Robert, « The political trajectory of nationalism in Nineteenth-Century France » Hirschhausen, p.131-153 in, V Ulrike, Leonhard, Jörn. *Nationalismen in Europa. West-und Osteuropa im Vergleich*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2001, 452 pages.

Actes du colloque de la Fondation Napoléon 19-20 mai 2008. *Napoléon III, l'homme, le politique sous la direction de Pierre Milza*, Paris, Éditions Napoléon III, 2008, 492 pages.